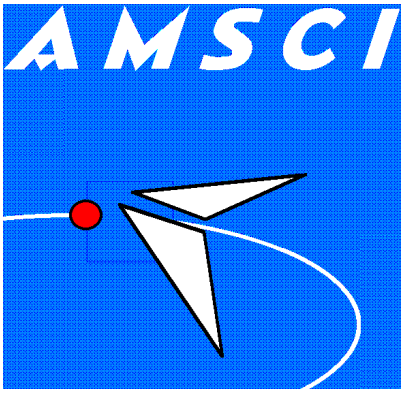

Aéro Maintenance Software ™

DOCUMENTATION GENERALE

Version 3.0

12 Novembre 2000

07100 ROIFFIEUX - FRANCE

Téléphone : (33) (0)6 85 10 91 70

Fax : (33) (0)5 61 36 53 51

Tous Droits de Reproduction Réservés

Table des matières

AVERTISSEMENT **1**

PRESENTATION GENERALE **2**

RAPPELS SUR LA MAINTENANCE D'UN AÉRONEF ***3***
OBJECTIFS D' AÉRO MAINTENANCE SOFTWARE™ ***4***

ARCHITECTURE GENERALE **6**

VISITES PÉRIODIQUES DU PROGRAMME D'ENTRETIEN ***7***
Visites de Fonctionnement (horaires) 7
Visites calendaires 8
Visites cycliques 8
Visites majeures 9
VISITES HORS PROGRAMME D'ENTRETIEN ***10***
VISITES SPÉCIFIQUES ***11***
OPÉRATIONS DU PROGRAMME D'ENTRETIEN ***12***
BULLETINS SERVICE (BS) ***13***
CONSIGNES DE NAVIGABILITÉ (CN) ***14***
ACTIONS CORRECTIVES ***15***
TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ***16***
BUTÉES CALENDAIRES ***17***
BUTÉES HORAIRES ***18***
BUTÉES DIVERSES ***19***
BUTÉES INTER-DÉPENDANTES ***20***
BUTÉES POUR EQUIPEMENT À VIE LIMITE ***21***
EQUIPEMENTS ***22***
PIÈCES (SUIVI DES PIÈCES) ***23***
VOL DE CONTRÔLE (PARAMÈTRES DU VOL DE CONTRÔLE) ***24***
CONSOMMATIONS (SUIVI DES CONSOMMATIONS) ***25***

GENERALITES **26**

AÉRO MAINTENANCE SOFTWARE™/ORGANISMES OFFICIELS ***27***
PLATE-FORME INFORMATIQUE ***28***
Matériel 28
Logiciel 28
Espace disque 28
Installation initiale du logiciel 28
SÉCURITÉ : ACCÈS AU LOGICIEL ***30***
INFORMATIONS REQUISES POUR LE DÉMARRAGE ***31***
PARAMETRES SPECIFIQUES ***32***
Horizons 32
Horizon calendaire 32
Horizon horaire 32
Horizon cycle 32
ADMINISTRATION ***34***
ERGONOMIE ***36***
UTILISATION DU LOGICIEL D'AÉRO MAINTENANCE SOFTWARE™ ***37***
DÉMARRAGE D'AÉRO MAINTENANCE SOFTWARE™ ***38***
MENU D'ACCUEIL AÉRO MAINTENANCE SOFTWARE™ ***39***
MENU "CHOIX D'OPÉRATION" AÉRO MAINTENANCE SOFTWARE™ ***40***
Bloc AIRAMS Aéro Maintenance Software™ 40
Couleur de fond 41
Indicateur "Visite lancée" 41
Indicateur "Programme d'Entretien invalidé" 42
FONCTIONS ***43***

Tous Droits de Reproduction Réservés

Choix d'aéronef 43
Planning de visites 43
Lancement de visite 44
Clôture de visite 45
Clôture d'une visite lancée appartenant au Programme d'Entretien 46
Aucune visite du Programme d'Entretien n'est lancée 47
Clôture de Travaux Supplémentaires 47
Clôture d'Actions Correctives 47
Clôture de butées hors Programme d'Entretien 47
Visualisation 48
Eléments de vol 49
Eléments de visite 49
Visualisation des Bulletins Service (BS) 50
Visualisation des Consignes de Navigabilité (CN) 51
Visualisation des Travaux Supplémentaires 52
Visualisation des Actions Correctives 52
Visualisation des Butées Calendaires 52
Visualisation des Butées Horaires 53
Visualisation des Butées Diverses 54
Visualisation des Pièces 55
Visualisation des Equipements et F.M.E 56
Visualisation des Consommations 56
Visualisation du Vol de Contrôle 57
Historiques 57
Historique complet 58
Impression d'une APRS spécifique 58
Historique des Visites 58
Historique des Butées 59
Historique des Actions Correctives 59
Historique des Travaux Supplémentaires 60
Historique des Bulletins Service 60
Historique des Consignes de Navigabilité 60
Historique des Versions/Révisions 61
Liste des Visites (Parc AMS) 61
Livrets Moteur/Cellule et journal des vols 62
Journal des vols entre deux dates 63
Récapitulatif des vols entre deux dates 63
Impression Livret Moteur 63
Impression Livret Cellule 64
Potentiels horaires du Parc 64
Saisie 64
Saisie des Eléments de vol 65
Saisie des heures de vol et informations relatives aux butées diverses associées 65
Saisie journalière détaillée des heures de vol 66
Saisie globale des heures de vol 67
Correction des Heures de Vol 68
Essence 69
Enregistrement de saisie d'essence 69
Modification de saisie d'essence 69
Huile 70
Enregistrement de saisie d'huile 70
Modification de saisie d'huile 70
Saisie des Eléments de visite 70
Butée calendaire 71
Enregistrement de butée calendaire 71
Suppression de butée calendaire 72
Butée horaire 72
Enregistrement de butée horaire 73
Suppression de butée horaire 74
Butée diverse 74
Enregistrement de butée diverse 74
Suppression de butée diverse 75
Consignes de Navigabilité 75
Enregistrement de Consigne de Navigabilité 75
Modification de Consigne de Navigabilité 76
Suppression de Consigne de Navigabilité 77

Tous Droits de Reproduction Réservés

Bulletins Service 78
Enregistrement de Bulletin Service 78
Modification de Bulletin Service 79
Suppression de Bulletin Service 80
Actions Correctives 81
Travaux Supplémentaires 81
Enregistrement d'un Travail Supplémentaire 81
Clôture d'un Travail Supplémentaire (en dehors d'une Clôture de visite) 82
Vol de Contrôle (paramètres) 82
Enregistrement d'un paramètre 82
Suppression d'un paramètre 83
Equipements 83
Enregistrement d'équipement 83
Dépose d'équipement 84
Pièces (suivi des pièces) 84
Enregistrement d'une pièce 85
Dépose d'une pièce 85
Révision de Programme d'Entretien 86
Initialisation aéronef – Opérations sur le Moteur 86
Initialisation aéronef 86
Opérations sur le Moteur 87
Passage au Banc 87
Révision générale (RG) 88
Moteur Neuf 88
Administration Aéro Maintenance Software™ 89
Horizons Planning de Visites 89
Gestion des mots de passe 89
Mot de passe "Mécanique" 90
Mot de passe "Responsable Mécanique" 90
Mot de passe "Superviseur" 90
Mode de Sauvegarde 91
Format d'édition des Fiches Atelier 91
Saisie Centièmes ou Heures:Minutes 91
Calage Horamètre 92
Définition Visite Majeure 92
Définition type de visites Cumulatives/Indépendantes/Progressives 92
Choix édition des Fiches Atelier par Zones 93
Journal des heures de vol (détaillé ou global) et édition des livrets 93
Enregistrement d'un aéronef 94
Suppression d'un aéronef 95
Changement de la Clé 96
Gestion des informations Client 96
Déclaration d'une famille d'aéronefs 97
ARRÊT D'AÉRO MAINTENANCE SOFTWARE™ 98

CRÉATION / RÉVISION DU PROGRAMME D'ENTRETIEN 100

LISTE DES VISITES 102
LISTE DES OPÉRATIONS ATA100 103
LISTE DES OPÉRATIONS ATA100 PAR VISITE 104
LISTE DES BUTÉES ASSOCIÉES AU P.E (COURANT) 105
LISTE DES VISITES PAR OPÉRATION ATA100 106
PRÉPARATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME D'ENTRETIEN 107
Initialisation de l'environnement de préparation 107
Visites 108
Création de visite 108
Création de visite de routine 109
Création de visite détaillée 109
Création de visite de vieillissement 109
Suppression de visite 109
Opérations ATA100 110
Création d'une opération ATA100 110
Modification d'une opération ATA100 111
Suppression d'une opération ATA100 111
Ventilation des opérations ATA100 par visite 112
Saisie des Informations de Révision 112

Tous Droits de Reproduction Réservés

Validation des modifications du Programme d'Entretien 113
Création du Nouveau Programme d'Entretien 113
Edition du programme d'Entretien pour approbation 113
Mise en opérationnel du Nouveau Programme d'Entretien 114

Tous Droits de Reproduction Réservés

AVERTISSEMENT

Ce document est destiné aux professionnels utilisateurs du logiciel ***Aéro Maintenance Software***™ pour les aider à comprendre sa structure, connaître ses fonctionnalités et leur permettre de l'utiliser de façon optimale.

Le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™ est le fruit de l'expérience aéronautique et informatique d'une équipe d'ingénieurs qui ont recherché l'amélioration de la sécurité des vols en mettant à la disposition des équipes de maintenance un outil pratique pour les aider à appliquer au moment opportun le contenu des Programmes d'Entretien.

D'autre part, les organismes de contrôle et les propriétaires d'aéronefs pourront disposer d'une base de données permettant de garantir la transparence, la qualité et le niveau des opérations d'Entretien.

La nature et la validation des Programmes d'Entretien restent sous la responsabilité des constructeurs et des autorités compétentes. ***Aéro Maintenance Software***™ ne se substitue en aucun cas à cette règle, mais ne fait que faciliter le bon déroulement des opérations de maintenance.

Les responsables de la maintenance, comme les services officiels, s'ils peuvent utiliser les fonctions d'***Aéro Maintenance Software***™, doivent rester les seuls garants de l'opportunité et de la qualité des opérations d'entretien effectuées sur les aéronefs dont ils ont la charge.

La société ***AMSCI*** qui a développé et distribue le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™, soucieuse d'apporter à ses utilisateurs le meilleur service, propose une assistance téléphonique dénommée "Service Hot Line" disponible 7 jours sur 7 de 8h00 à 19h00.

"Service Hot Line" : 06 85 10 91 70

En appelant ce numéro de téléphone, l'utilisateur d'***Aéro Maintenance Software***™ pourra obtenir une réponse aux questions relatives à ce logiciel et à la plate-forme sur laquelle il fonctionne.

La Société ***AMSCI*** SARL corrigera uniquement les anomalies constatées dans ***Aéro Maintenance Software***™ et qui sont conformes aux spécifications du logiciel décrites dans la Documentation Technique. Ce point fait partie de la garantie du logiciel, assurée au titre de la licence annuelle ou de la redevance forfaitaire d'achat de sa dernière version.

En aucun cas la Société *AMSCI* SARL ne pourra pas être tenue responsable de tout dommage de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le logiciel *Aéro Maintenance Software*™.

Tous Droits de Reproduction Réservés

PRESENTATION GENERALE

Le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™ a été développé pour permettre, aux unités d'entretien aéronautique, aux ateliers d'entretien aéronautique , aux aéro-clubs et propriétaires d'aéronefs, un suivi rigoureux et auditable de la maintenance des aéronefs dont ils ont la charge, en limitant leur temps d'indisponibilité.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Rappels sur la maintenance d'un aéronef

La maintenance d'un aéronef est basée sur son Programme d'Entretien qui est le document de référence. Ce Programme d'Entretien décrit l'ensemble des visites, périodiques ou non, qui doivent être effectuées ainsi que les opérations associées à chacune de ces visites.

Ce Programme d'Entretien doit être approuvé par les organismes de contrôle aéronautique. Son contenu peut dépendre de l'utilisation de l'aéronef et évoluer au fil du temps.

L'aéronef dont une visite périodique arrive à échéance n'est plus, de fait, en situation "V" (vol autorisé). Il rentre en visite périodique (VP) et doit satisfaire aux opérations de contrôle spécifiques à cette visite, explicitées dans le Programme d'Entretien.

L'Approbation Pour Remise en Service (APRS) est délivrée par le responsable de l'entretien, suite à la visite, si l'aéronef est conforme aux spécifications d'entretien.

En outre certains éléments extérieurs au Programme d'Entretien interviennent dans le cadre de l'entretien d'un aéronef. Il s'agit :

- des Bulletins Service (BS) et des Consignes de Navigabilité (CN), publiés par les organismes officiels, dans lesquels sont décrites des opérations de maintenance ponctuelles ou répétitives, à caractère obligatoire.

- des Travaux Supplémentaires (TS) découverts dans le cadre de l'exploitation ou des visites de l'aéronef.

- des Actions Correctives (AC) découvertes lors d'une intervention réalisée sur un aéronef.

- des opérations de maintenance liées aux équipements spécifiques de l'aéronef.

- des différentes contraintes administratives qui s'appliquent de manière générale à l'utilisation des aéronefs, imposant des limitations périodiques de validité d'exploitation.

L'ensemble de ces points constitue le référentiel permettant de qualifier le statut opérationnel de l'aéronef.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Objectifs d' Aéro Maintenance Software™

Le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™ permet de gérer la maintenance d'un maximum de 999 aéronefs.

Chaque aéronef, identifié par une immatriculation spécifique, possède son propre Programme d'Entretien approuvé par les organismes de contrôle aéronautiques, même si ce dernier émane d'un Programme d'Entretien générique lié au type de l'aéronef.

Cette architecture permet de personnaliser le Programme d'Entretien par la prise en compte des Bulletins Service, des Consignes de Navigabilité, des équipements, et des contraintes administratives qui s'appliquent de façon spécifique à chaque aéronef ou à leurs équipements.

L'ensemble de ces informations constitue une base de donnée personnalisée par aéronef.

Les grandes fonctions d'***Aéro Maintenance Software***™ qui s'appliquent à chaque aéronef du parc entretenu sont les suivantes :

- planning prévisionnel des visites et des contraintes d'exploitation dans un horizon choisi
- lancement des visites choisies parmi celles proposées dans le planning
- édition d'un Dossier de Visite et des Fiches Atelier liées aux visites lancées
- clôture des visites lancées, avec mise à l'historique du détail des opérations prises en compte
- édition de l'APRS (y compris format JAR145)
- verrouillage de la saisie des heures de vol tant qu'une visite est lancée
- information sur le statut opérationnel des aéronefs
- historique des opérations
- gestion des Bulletins Service
- gestion des Consignes de Navigabilité
- gestion des Equipements et édition des fiches de suivi (F.M.E)
- gestion des pièces (option)
- gestion des paramètres du vol de contrôle
- gestion des Travaux Supplémentaires et Actions Correctives
- édition du tableau des potentiels horaires pour le parc d'aéronefs
- suivi des consommations d'essence et d'huile (optionnel)
- initialisation d'aéronef – opérations sur le moteur
- création / révision du Programme d'Entretien
- gestion de Programmes d'Entretien génériques des aéronefs.

Le contenu des Programmes d'Entretien n'est pas sous la responsabilité d'***Aéro Maintenance***

Tous Droits de Reproduction Réservés

Software™. A la mise en place du suivi de la maintenance par ***Aéro Maintenance Software***™, il faut convertir le Programme d'Entretien existant dans un format accessible par le logiciel.

Le contenu du Programme d'Entretien reste strictement identique et doit être validé, après conversion, par le responsable habilité par le client (éventuellement par un organisme de contrôle aéronautique), avant de démarrer l'exploitation opérationnelle du logiciel.

Tous Droits de Reproduction Réservés

ARCHITECTURE GENERALE

Tous Droits de Reproduction Réservés

Visites périodiques du Programme d'Entretien

Les visites périodiques du Programme d'Entretien sont classées en catégories:

- visites de Fonctionnement (horaires)
- visites calendaires
- visites cycliques
- visites spéciales

Par définition, toute visite de fonctionnement, calendaire, cyclique ou spéciale comporte au moins une opération ATA100.

Le logiciel permet également de lancer des visites hors Programme d'Entretien pour réaliser des opérations particulières.

Le logiciel permet de gérer plusieurs modes de Programme d'Entretien : cumulatifs, indépendants ou progressifs.

Visites de Fonctionnement (horaires)

Les visites de Fonctionnement sont liées à l'utilisation de l'aéronef, donc directement au nombre d'heures de vol effectuées. Leur codification dans ***Aéro Maintenance Software***™ est la suivante :

- ***hhhhH***
  où ***hhhh*** représente le nombre d'heures de vol entre deux visites de même catégorie et ***H*** indique qu'il s'agit d'une visite de Fonctionnement principale.

Ces visites de Fonctionnement, répétitives ou non, font référence aux heures moteur ou aux heures cellule, selon qu'elles s'appliquent à l'un ou l'autre de ces éléments.

La période des visites de Fonctionnement s'exprime en nombre d'heures de vol. Une tolérance peut être définie pour la réalisation de la visite (valeur par défaut égale à 0).

Par définition toute visite de Fonctionnement de type cumulatif englobe la ou les visites dont les périodicités horaires sont inférieures. Par exemple, si un Programme d'Entretien " cumulatif " comprend une 0050H, une 0100H, une 0200H, et une 0500H, la visite de 0500H se compose des opérations de la 0050H, de la 0100H, de la 0200H et de la 0500H.

D'autres visites qui peuvent être liées au nombre d'heures de vol ou à une périodicité calendaire sont appelées «visites spéciales» et codifiées ***«uuuuh»*** où ***uuuu*** représente le nombre d'heures de vol entre deux visites de même catégorie et ***«h»*** indique qu'il s'agit d'une visite spéciale horaire.

Aéro Maintenance Software™ enregistre les clôtures des visites de Fonctionnement dans l'historique.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Visites calendaires

Les visites calendaires sont liées à la durée de vie des éléments constituant l'aéronef. Leur codification dans ***Aéro Maintenance Software***™ est la suivante :

- ***aaaaM***
  où ***aaaa*** représente l'intervalle entre deux visites de même catégorie et ***M*** indique qu'il s'agit d'une visite calendaire principale.

Ces visites calendaires sont répétitives ou non.

La période des visites calendaires s'exprime en nombre de mois. Une tolérance peut être définie pour la réalisation de cette visite (valeur par défaut égale à 0).

Les visites calendaires sont mutuellement exclusives, et par définition pour un programme " cumulatif ", toute visite de cette catégorie englobe la ou les visites dont les périodicités calendaires sont inférieures. Par exemple, si un Programme d'Entretien " cumulatif " comprend une 0006M, une 0012M, et une 0024M, la visite de 0024M se compose des opérations de la 0006M, de la 0012M et de la 0024M.

Dans le cadre d'une opération de maintenance, on peut cumuler une visite calendaire avec une visite de Fonctionnement ou avec une visite cyclique.

D'autres visites qui peuvent être liées au temps et comportent un nombre d'opérations spéciales sont appelées «visites spéciales» et codifiées ***«oooom»*** où ***oooo*** représente le nombre de mois entre deux visites de même catégorie et ***«m»*** indique qu'il s'agit d'une visite spéciale calendaire.

Aéro Maintenance Software™ enregistre les clôtures des visites calendaires dans l'historique.

Visites cycliques

Les visites cycliques sont liées à un nombre de cycles d'utilisation de certains des éléments constituant l'aéronef. Leur codification dans ***Aéro Maintenance Software***™ est la suivante :

- ***xxxxC ou xxxxA ou xxxxV***
  où ***xxxx*** représente le code de la visite et ***C*** indique qu'il s'agit d'une visite cyclique principale, ***A*** indique qu'il s'agit d'une visite cyclique atterrissage principale et ***V*** indique qu'il s'agit d'une visite cyclique vols principale.

Ces visites sont répétitives ou non.

La période des visites cycliques s'exprime en centaines de cycles.

Dans le cadre d'une opération de maintenance, on peut cumuler une visite cyclique avec une visite de Fonctionnement ou avec une visite calendaire.

D'autres visites spéciales liées aux cycles sont codifiées ***«ooooc»*** ou ***«ooooa»*** ou ***«oooov»*** où ***oooo*** représente le nombre de centaines de cycles entre deux visites de même catégorie et ***«c»*** indique qu'il s'agit d'une visite spéciale cyclique, ***«a»*** indique qu'il s'agit d'une visite spéciale atterrissages et ***«v»*** indique qu'il s'agit d'une visite spéciale vols.

Aéro Maintenance Software™ enregistre les clôtures des visites cycliques dans l'historique.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Visites majeures

L'utilisateur a la possibilité de définir certaines visites (ou couples de visites), qu'il a préalablement définies dans son installation, comme étant des Visites Majeures pour un aéronef.

Celles-ci sont alors suivies de façon standard par le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Visites hors Programme d'Entretien

Les visites hors Programme d'Entretien, répétitives ou non, sont liées à des heures de vol, à un intervalle de temps ou à un nombre de cycles; elles n'ont pas de codification mais seulement un nom caractéristique unique.

La période des visites hors Programme d'Entretien s'exprime en nombre de mois, en heures de vol, ou en nombre de cycles.

Par définition, une visite hors Programme d'Entretien peut faire référence ou non à une opération ATA100, selon qu'elle applique une règle de maintenance codifiée ATA100 ou une disposition réglementaire.

Il est possible d'utiliser ces visites pour regrouper un certain nombre d'opérations qui doivent être réalisées sur un aéronef (réalisation de butées, de Travaux Supplémentaires, etc) et obtenir en fin de visite une APRS.

Aéro Maintenance Software™ enregistre les clôtures des visites hors Programme d'Entretien dans l'historique.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Visites spécifiques

Par opposition aux visites précédentes, les visites spécifiques ne sont pas liées directement au fonctionnement ou au vieillissement de l'aéronef. Ce sont des visites où l'on met en oeuvre des opérations de maintenance non planifiées, mais liées à des anomalies ou incidents découverts dans le cadre de l'exploitation de l'aéronef.

Par définition, ces visites, qui n'ont pas de codification ni de label caractéristique unique, sont caractérisées par le libellé de la maintenance qu'elles décrivent.

Les butées hors Programme d'Entretien, et les Travaux Supplémentaires effectués en dehors d'une visite du Programme d'Entretien doivent être enregistrés comme des visites spécifiques.

Aéro Maintenance Software™ enregistre les clôtures de visites spécifiques dans l'historique.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Opérations du Programme d'Entretien

Tout Programme d'Entretien comprend des opérations à réaliser.

Dans le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™, les opérations du Programme d'Entretien sont normalisées suivant la norme ATA100. Chaque opération fait référence à un chapitre ATA (CC) et à une section ATA (SS); elle porte un numéro d'opération (OPER) sous ce chapitre et cette section. Une opération ATA100 est donc attachée à un CC-SS-OPER unique.

Une opération ATA100 peut comporter un numéro de zone de l'aéronef, une indication de fractionnement, un temps standard d'exécution en centièmes, un code d'Atelier et peut également être affectée d'un numéro de séquence.

Aéro Maintenance Software™ accepte au maximum sept lignes de 60 caractères chacune pour décrire chaque opération ATA100.

Le contenu de ces opérations ATA100 est une description claire et succincte de la maintenance à appliquer sur un sous-ensemble de l'aéronef. Il ne dispense en aucune manière de l'utilisation du manuel d'entretien de l'aéronef où sont décrites les opérations détaillées de montage, démontage, etc., pouvant être nécessaires pour réaliser cette maintenance.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Bulletins Service (BS)

Les Bulletins Service peuvent être intégrés ou non dans un Programme d'Entretien.

Il existe différents statuts pour un Bulletin Service :

- statut "IN/PE" : indiquant qu'il est inclus dans la version/révision courante et opérationnelle du Programme d'Entretien.
- statut "EX/PE" : indiquant qu'il est enregistré, mais n'est pas inclus dans la version/révision courante du Programme d'Entretien. Une butée spécifique devra être définie pour ce Bulletin Service.
- statut «NOSTATUS» : indiquant qu'il n'a pas encore été initialisé pour cet aéronef depuis sa distribution depuis le fichier des modèles génériques.
- statut "obsolète" : indiquant qu'il n'est plus opérationnel; ce statut est celui des Bulletins Service archivés dans l'historique.

Lorsqu'on veut supprimer un Bulletin Service " IN/PE ", il y a invalidation automatique de la version/révision opérationnelle du Programme d'Entretien. Il faudra lancer la génération d'une nouvelle version/révision pour rendre "obsolète" de façon effective le Bulletin Service supprimé. Ce Bulletin Service est alors enregistré dans l'historique.

Le logiciel permet d'associer à un Bulletin Service une butée calendaire, horaire ou cyclique.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Consignes de Navigabilité (CN)

Les Consignes de Navigabilité peuvent être intégrées ou non dans un Programme d'Entretien.

Il existe différents statuts pour une Consigne de Navigabilité :

- statut "IN/PE" : indiquant qu'elle est incluse dans la version/révision valide et opérationnelle du Programme d'Entretien.

- statut "EX/PE" : indiquant qu'elle est enregistrée mais n'est pas incluse dans la version/révision opérationnelle du Programme d'Entretien. Une butée spécifique devra être définie pour cette Consigne de Navigabilité.

- statut «NOSTATUS» : indiquant qu'elle n'a pas encore été initialisée pour cet aéronef depuis sa distribution depuis le fichier des modèles génériques.

- statut "obsolète" : indiquant qu'elle n'est plus opérationnelle; ce statut est celui des Consignes de Navigabilité archivées dans l'historique.

Lorsqu'on veut supprimer une Consigne de Navigabilité "IN/PE", il y a invalidation automatique de la version/révision opérationnelle du Programme d'Entretien. Il faudra lancer la génération d'une nouvelle version/révision pour rendre "obsolète" de façon effective la Consigne de Navigabilité supprimée. Cette Consigne de Navigabilité est alors enregistrée dans l'historique.

Le logiciel permet d'associer à une Consigne de Navigabilité une butée calendaire, horaire ou cyclique.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Actions Correctives

Par définition, les Actions Correctives sont des travaux qui on été déclarés dans le cadre d'une visite. En conséquence :

- les Actions Correctives doivent être déclarées avant la clôture de visite.
- les Actions Correctives sont clôturées soit dans le cadre d'une visite du Programme d'Entretien, soit dans le cadre d'une visite spécifique.

Par essence, la nature des Actions Correctives ne doit en aucun cas mettre en cause la sécurité des vols, permettant ainsi au responsable de signer l'Approbation Pour Remise en Service (APRS). Ces travaux sont représentés automatiquement par ***Aéro Maintenance Software***™ lors des prochaines visites, jusqu'à la déclaration de leur réalisation.

Aéro Maintenance Software™ enregistre dans l'historique chaque report jusqu'à la réalisation, et celle-ci est également mentionnée dans l'historique.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Travaux Supplémentaires

Par définition, les Travaux Supplémentaires sont des travaux n'appartenant pas aux visites périodiques du Programme d'Entretien.

Ce sont des travaux d'entretien découverts dans le cadre de l'exploitation de l'aéronef.

En conséquence :

- les Travaux Supplémentaires peuvent, ou non, faire référence à une opération ATA100.
- les Travaux Supplémentaires sont déclarés, grâce à un menu ***Aéro Maintenance Software***™ spécifique, dès leur connaissance.
- les Travaux Supplémentaires sont clôturés, soit dans le cadre d'une visite du Programme d'Entretien, soit dans le cadre d'une visite spécifique.

Par essence, la nature des Travaux Supplémentaires peut mettre en cause la sécurité des vols. Leur nature doit être appréciée par le responsable de l'entretien, seul habilité à arrêter l'exploitation de l'aéronef si nécessaire.

Ces travaux sont présentés automatiquement par ***Aéro Maintenance Software***™ pour exécution lors des prochaines visites, jusqu'à la déclaration de leur réalisation.

Aéro Maintenance Software™ enregistre dans l'historique chaque report jusqu'à la réalisation, et celle-ci est également mentionnée dans l'historique.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Butées Calendaires

Les butées calendaires sont caractérisées par les dates où l'on doit réaliser, soit une opération d'entretien (décrite dans une catégorie de visite), soit une opération administrative légale et à caractère obligatoire, pour que l'aéronef conserve un statut réglementaire conforme à une situation "V" (vol autorisé).

Les butées calendaires doivent être enregistrées dans ***Aéro Maintenance Software***™ qui déterminera automatiquement la nouvelle date de butée en fonction de sa dernière date de réalisation et de sa période.

Les butées calendaires ont un caractère événementiel. Toute visite, appartenant ou non au Programme d'Entretien, synchronisée sur un calendrier, doit être déclarée en tant que butée calendaire.

Aéro Maintenance Software™ contrôle la cohérence entre les butées calendaires et les visites calendaires du Programme d'Entretien pour s'assurer que chacune de ces visites est calée sur une butée calendaire.

Les butées calendaires sont liées à l'écoulement du temps. ***Aéro Maintenance Software***™ utilise le calendrier du système pour mesurer leur validité. En conséquence, **AMSCI** invite les utilisateurs d'***Aéro Maintenance Software***™ à s'assurer de la cohérence de la date/heure du système lors de chaque lancement du logiciel, sous peine d'erreur grave ou d'impossibilité de démarrage. En cas de problème de ce type, indépendant de leur volonté, les utilisateurs d'***Aéro Maintenance Software***™ sont priés de contacter **AMSCI**.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Butées Horaires

Les butées horaires sont caractérisées par le nombre d'heures où l'on doit réaliser, soit une opération d'entretien (décrite dans une catégorie de visite), soit une opération administrative légale et à caractère obligatoire, pour que l'aéronef conserve un statut réglementaire conforme à une situation "V" (vol autorisé).

Les butées horaires doivent être enregistrées dans ***Aéro Maintenance Software***™ qui déterminera automatiquement le nombre d'heures de la prochaine butée, en fonction du nombre d'heures à sa dernière réalisation et de sa période.

Les butées horaires ont un caractère événementiel. Toute visite, appartenant ou non au Programme d'Entretien, synchronisée sur des potentiels horaires d'utilisation, doit être déclarée en tant que butée horaire.

Aéro Maintenance Software™ contrôle la cohérence entre les butées horaires et les visites horaires du Programme d'Entretien pour s'assurer que chacune de ces visites est calée sur une butée horaire.

Les butées horaires sont liées au fonctionnement de l'aéronef. ***Aéro Maintenance Software***™ dispose d'un menu de saisie des heures de vol, mais peut aussi, sur demande (opération facturable), prendre en compte un fichier issu d'un logiciel de comptabilité amont, pour éviter ainsi les problèmes liées à une double saisie.

De même, ***Aéro Maintenance Software***™ peut fournir sur demande (opération facturable), un fichier des saisies des heures à une application de comptabilité. Ce point doit être traité avec **AMSCI** qui pourra personnaliser le menu de saisie et mettre en place le transfert de fichier.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Butées Diverses

Les butées diverses sont caractérisées par un nombre de cycles où l'on doit réaliser, soit une opération d'entretien (décrite dans une catégorie de visite), soit une opération administrative légale et à caractère obligatoire, pour que l'aéronef conserve un statut réglementaire conforme à une situation "V" (vol autorisé).

Les butées diverses doivent être enregistrées dans ***Aéro Maintenance Software***™ qui déterminera automatiquement le nombre de cycles de la prochaine butée, en fonction du nombre de cycles à sa dernière réalisation et de sa période.

Les butées diverses ont un caractère événementiel. Toute visite, synchronisée sur des potentiels de cycles d'utilisation, doit être déclarée en tant que butée diverse.

Les butées diverses sont liées au fonctionnement de l'aéronef. Lors de l'enregistrement des heures de vol, ***Aéro Maintenance Software***™ propose automatiquement un menu permettant d'associer ou non les nouveaux cycles.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Butées inter-dépendantes

Le logiciel permet de gérer des butées qui sont liées entre elles. Deux notions sont disponibles :

- butée maître
- butée esclave

Toute butée peut être une butée-maître. A une butée-maître, il est possible d'associer jusqu'à un maximum de 15 butées-esclave.

Lorsqu'on sélectionne une butée-maître dans le cadre du Lancement d'une visite, toutes les butées-esclave de cette butée-maître sont automatiquement sélectionnées.

En clôture de Travaux, le logiciel demande pour chacune des butées-maître ou esclave si elles ont été réalisées ou non. L'utilisateur a la responsabilité de s'assurer que pour chaque butée-maître clôturée, il clôture aussi l'ensemble de ses butées-esclave. A cet effet, pour chaque butée-esclave à clôturer, le logiciel indique la butée-maître dont elle dépend.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Butées pour Equipement à Vie Limite

De la même façon que le logiciel permet d'affecter des opérations ATA 100 dans le cadre de Visites Périodiques, il est possible également d'affecter des opérations ATA 100 aux Equipements à Vie Limite : ceci se fait par l'intermédiaire des Butées auxquelles cet Equipement fait référence.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Equipements

Les équipements qui caractérisent chaque aéronef sont regroupés dans cinq ensembles homogènes :

- “groupe moto-propulseur” (GMP) regroupant les équipements situés en avant de la cloison pare-feu.
- “cellule” regroupant les équipements constituants de la cellule.
- “hélice” regroupant l'hélice et ses accessoires.
- “équipements électroniques” regroupant le faisceau électrique et les équipements du tableau de bord.
- “divers” regroupant ce qui n'est pas compris dans les ensembles précédents.

Le statut des équipements est soit “monté”, soit “déposé”.

Le suivi des équipements doit être utilisé pour tous les dispositifs spécifiques qui caractérisent un aéronef. Il est vivement conseillé, en particulier pour tous ceux qui sont soumis à des butées (calendaire, horaire, diverse) ou visites. Dans ce cas, il est de la responsabilité de l'utilisateur d'enregistrer cette ou ces butées correspondantes avec l’option d'enregistrement de butée.

Aéro Maintenance Software™ enregistre les heures et les dates à chaque changement de statut pour chaque équipement. Un texte libre associé permet de mémoriser les éléments jugés importants et caractéristiques de chaque équipement.

Le suivi des équipements qui ne sont pas soumis à des butées n'a pas un caractère obligatoire : l'utilisateur d'***Aéro Maintenance Software***™ choisit d'enregistrer les équipements qui lui paraissent intéressants à suivre et cette saisie est purement informationnelle.

Si un équipement est soumis à une butée calendaire, diverse ou horaire, il faut lui affecter une butée spécifique correspondante. Dans ce cas, l'équipement sera suivi par ***Aéro Maintenance Software***™ dans les conditions définies par les caractéristiques de cette butée.

Le suivi des équipements qui ne sont pas soumis à des butées n'a pas un caractère obligatoire.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Pièces (suivi des pièces)

Certaines pièces ou sous-ensembles peuvent représenter une valeur importante, digne en conséquence d'un suivi particulier pour valorisation, constitution d'un stock prédictif ou statistiques sur leur utilisation.

Le statut des pièces est soit “monté”, soit “déposé”. ***Aéro Maintenance Software***™ enregistre les heures et les dates à chaque changement de statut pour chaque pièce. Un texte libre associé permet de mémoriser les éléments jugés importants et caractéristiques de chaque pièce.

L'utilisateur d'***Aéro Maintenance Software***™ choisit d'enregistrer les pièces qui lui paraissent intéressantes à suivre. Cette saisie est purement informationnelle. Si une pièce est soumise à une butée calendaire, diverse ou horaire, il faut lui affecter une butée spécifique correspondante. Dans ce cas, la pièce sera suivie par ***Aéro Maintenance Software***™ dans les conditions définies par les caractéristiques de cette butée.

Le suivi des pièces qui ne sont pas soumises à des butées n'a pas un caractère obligatoire.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Vol de Contrôle (paramètres du vol de contrôle)

L'Approbation Pour Remise en Service (APRS) peut être conditionnée, pour certaines visites, à un vol de contrôle.

Aéro Maintenance Software™ permet l'enregistrement et l'impression des paramètres standards de l'aéronef, produisant ainsi une forme de saisie des paramètres observés pendant le vol de contrôle, pour analyse et action par les personnes compétentes.

Ces paramètres sont purement informationnels. Ils ne sont en aucun cas validés par ***Aéro Maintenance Software***™.

Le suivi des paramètres du vol de contrôle n'a pas un caractère obligatoire.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Consommations (suivi des consommations)

Aéro Maintenance Software™ permet d'enregistrer, de modifier et de suivre les consommations d'essence et d'huile de chaque aéronef. Cela nécessite la saisie des pleins ou des compléments d'huile et d'essence. ***Aéro Maintenance Software***™ fournit pour cela un menu de saisie approprié.

Le suivi des consommations n'a pas un caractère obligatoire.

Tous Droits de Reproduction Réservés

GENERALITES

Tous Droits de Reproduction Réservés

Aéro Maintenance Software™/organismes officiels

Comme expliqué auparavant dans ce document, ***Aéro Maintenance Software***™ n'intervient pas dans le contenu des Programmes d'Entretien, mais seulement au niveau de leur forme, présentation et utilisation. De fait, le suivi par ***Aéro Maintenance Software***™, n'invalide pas l'agréement des Programmes d'Entretien convertis sous ***Aéro Maintenance Software***™.

Toutefois, il est conseillé à nos clients de prendre contact avec les organismes officiels de contrôle, pour les informer de la mise en place d'***Aéro Maintenance Software***™ dans le cadre de la gestion de la maintenance de leurs aéronefs.

La mise en place d'***Aéro Maintenance Software***™ peut se faire avec le maintien en parallèle (sur une courte durée) de l'ancien suivi de la maintenance. Cette disposition favorise la formation à ***Aéro Maintenance Software***™, sa compréhension et garantit un contrôle rigoureux de migration vers ***Aéro Maintenance Software***™.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Plate-forme informatique

Matériel

Le matériel minimum nécessaire pour utiliser ***Aéro Maintenance Software***™ est un ordinateur équipé d'un processeur de type Intel Pentium ou compatible muni d'un lecteur de disquette 3 pouces ½, d'une mémoire minimale de 64 MO (128 MO est fortement recommandé), d'un disque dur d'une capacité supérieure à 100 MO et d'une imprimante noir et blanc connectée au port parallèle de l'ordinateur (vitesse de 6 pages par minute minimum, dispositif recto-verso recommandé).

Bien que le logiciel fonctionne avec un ordinateur équipé d'un processeur Intel 486 ou équivalent, un modèle équipé d'un processeur de type Pentium ou équivalent avec une mémoire de 64 MO est fortement recommandé.

Logiciel

Aéro Maintenance Software™ fonctionne sous Microsoft Windows™ 95, Microsoft Windows™ 98, Microsoft Windows™ NT, IBM/OS2™ 2.1 (dans la boîte WINOS2), ou IBM/OS2™ WARP (dans la boîte WINOS2).

Il n'inclut pas de dispositif pour réaliser la sauvegarde et la restauration des données de l'utilisateur : pour cela, le client doit utiliser le logiciel PKZIP au niveau approprié et **disposer de sa licence d'utilisation**.

Pour l'impression de tous les documents, Microsoft WORD™ (version 97 minimum) doit être installé sur l'ordinateur où est exploité ***Aéro Maintenance Software***™: il est appelé automatiquement pour l'édition de certains documents.

Espace disque

Le code d'***Aéro Maintenance Software***™ nécessite environ 20 MO sur le disque dur. Pour chaque aéronef, l'espace minimum requis est d'environ 5 MO. Pour la sauvegarde sur disque ou disquette, un espace identique est nécessaire.

Installation initiale du logiciel

Le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™ est livré sur support magnétique, disquettes de 3 pouces ½ ou CD-ROM.

Ce support contient :

- le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™
- la documentation électronique sous format lisible avec le logiciel Acrobat Reader™
- une copie du logiciel Acrobat Reader™ 4 (dernière version disponible), prête pour installation.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Nota : il ne peut exister qu'une seule version du logiciel ***Aéro Maintenance Software***™ sur un ordinateur à un instant donné. Toute tentative d'installation de plusieurs exemplaires de ce logiciel sur un même ordinateur entraînera un dysfonctionnement du logiciel.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Sécurité : accès au logiciel

L'accès au logiciel par tout utilisateur est contrôlé par mot de passe.

Il y a trois niveaux de mot de passe qui donnent chacun accès à certaines fonctions d'***Aéro Maintenance Software***™.

- le niveau "**utilisateur**" (e.g. "mécanique") permet de travailler sur les visualisations, le planning, l'administration (gestion du mot de passe) et la saisie des éléments de vol.

- le niveau "**responsable**" (e.g. "responsable mécanique") autorise l'ensemble des fonctions, qui comprend, le planning, le lancement et la clôture des visites, les RG moteur et GV cellule, la saisie des éléments de vol et de visite, l'administration d'***Aéro Maintenance Software***™, toutes les visualisations et éditions correspondantes, et la création/révision des Programmes d'Entretien.

- le niveau "**superviseur**" permet en plus du niveau "responsable", la restauration des mots de passe de niveau "utilisateur" et "responsable", ainsi que l'annulation d'une visite lancée.

Aéro Maintenance Software™ est livré avec un mot de passe de chaque niveau : à la première utilisation, ce mot de passe doit impérativement être changé. Le "superviseur" a la responsabilité d'initialiser les mots de passe de niveau "utilisateur" et "responsable".

Après cinq essais infructueux d'entrée du mot de passe de niveau "utilisateur" ou de niveau "responsable", le niveau correspondant est invalidé. Seul le responsable de niveau "superviseur" peut les ré-initialiser.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Informations requises pour le démarrage

Pour initialiser ***Aéro Maintenance Software***™ et le personnaliser à l'environnement du client, il est impératif de disposer des informations suivantes :

- raison sociale, dénomination, adresse, téléphone et fax du client
- nombre d'aéronefs maintenus sous le contrôle d' ***Aéro Maintenance Software***™
- pour chaque aéronef :
    - immatriculation
    - marque, type, numéro de série
    - constructeur, année de construction
    - propriétaire, dénomination, adresse, téléphone et fax
    - manuel d'entretien et tous documents nécessaires à la description de l'entretien (BS, CN, ...)
    - copie du Programme d'Entretien actuel de l'aéronef; approuvé par l'organisme de contrôle, incluant tous les documents officiels s'y rapportant et mentionnant le type de visites effectuées.
    - à la date de début de suivi par ***Aéro Maintenance Software***™ :
        - heures totales moteur depuis neuf
        - heures totales moteur depuis révision générale (RG)
        - heures totales cellule depuis neuve
        - heures totales cellule depuis grande visite (GV)
        - heures courantes moteur/cellule
        - heures hélice
        - nombre de vols
        - nombre d'atterrissages.

Dans le cadre de la licence primaire (premier aéronef), **AMSCI** fournit le Programme Générique d'un aéronef choisi par le client, sous réserve que **AMSCI** possède déjà la version demandée par le client. Le client recevra les fichiers correspondants sur disquette et devra les importer dans le répertoire approprié.

Sinon, un service de mise en forme initiale des informations et création du Programme d'Entretien est disponible auprès d'**AMSCI** : la facturation de ce service a lieu lors d'un premier enregistrement ou pour une nouvelle version d'***Aéro Maintenance Software***™.

Tous Droits de Reproduction Réservés

PARAMETRES SPECIFIQUES

Horizons

Pour examiner le planning des visites à réaliser pour un aéronef ou le parc complet, l'utilisateur a la possibilité de spécifier la fenêtre de visualisation appelée **horizon** qu'il souhaite utiliser.

Cette notion d'horizon s'applique aux trois entités suivantes :

- jours d'exploitation
- heures de fonctionnement
- cycles de fonctionnement.

Horizon calendaire

L'horizon calendaire est défini par un nombre de jours **D**, compris entre 0 et 9999.

La valeur de cet horizon est prise en compte dans deux fonctions d'***Aéro Maintenance Software***™ :

- le planning des visites, pour afficher toutes les butées calendaires situées dans la période comprise entre le jour J et le jour J plus **D**.
- le lancement des visites, où ***Aéro Maintenance Software***™ propose de prendre en compte, dans la visite choisie, toutes les butées calendaires situées dans l'horizon en vigueur au moment du lancement de cette visite. L'utilisateur a le choix d'inclure ou non ces butées.

Horizon horaire

L'horizon horaire est défini par un pourcentage d'heures **Ph%** restantes sur un potentiel horaire (valeur comprise entre 0 et 100).

La valeur de cet horizon est prise en compte dans deux fonctions d'***Aéro Maintenance Software***™ :

- le planning des visites, pour afficher toutes les butées horaires dont le potentiel horaire restant est inférieur ou égal à **Ph%** du potentiel.
- le lancement des visites, où ***Aéro Maintenance Software***™ propose de prendre en compte, dans la visite choisie, toutes les butées horaires dont le potentiel restant, au moment du lancement de cette visite, est inférieur à **Ph%** du potentiel. L'utilisateur a le choix d'inclure ou non ces butées.

Horizon cycle

L'horizon cycle est défini par un pourcentage de cycles **Pc%** restants sur un potentiel de cycles.

Tous Droits de Reproduction Réservés

La valeur de cet horizon est prise en compte dans deux fonctions d'***Aéro Maintenance Software***™ :

- le planning des visites, pour afficher toutes les butées diverses dont le potentiel de cycles restant est inférieur ou égal à **Pc%.**

- le lancement des visites, où ***Aéro Maintenance Software***™ propose de prendre en compte, dans la visite choisie, toutes les butées diverses dont le potentiel restant, au moment du lancement de cette visite, est inférieur à **Pc%** du potentiel. L'utilisateur a le choix d'inclure ou non ces butées.

Tous Droits de Reproduction Réservés

ADMINISTRATION

Le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™ offre une grande souplesse de fonctionnement permettant de s'adapter facilement à l'environnement du client. A cet effet, les options suivantes sont disponibles :

- **Horizons Planning de Visites**
  permet de modifier les horizons pour les butées calendaires, horaires et diverses.

- **Mot de Passe Mécanique ou Mot de Passe Responsable Mécanique**
  permet de gérer le mot de passe de niveau "utilisateur" ou "responsable" voire de ré-initialiser le mot de passe de niveau "utilisateur" ou "responsable" si on a l'autorité de niveau "sécurité" ***Aéro Maintenance Software***™.

- **Mode de sauvegarde**
  permet d'utiliser le logiciel PKZIP pour la sauvegarde automatique des fichiers d'***Aéro Maintenance Software***™..

- **Format d'édition des fiches atelier**
  permet de choisir soit d'éditer les fiches atelier en format normal (une fiche par chapitre-section ATA) ou en format compact (chapitres-sections listés les uns à la suite des autres).

- **Saisie Centièmes ou Heures:Minutes**
  permet de choisir une saisie des heures de vol en centièmes (option C) ou en heures minutes (option M) .

- **Calage Horamètre**
  permet d'enregistrer le décalage entre l'horamètre de l'aéronef et les heures légales comptabilisées dans les HEURES TOTALES CELLULE ***Aéro Maintenance Software***™.

- **Définition Visite Majeure**
  permet de préciser la (ou les) visite(s) majeures pour l'aéronef actuellement sélectionné et dont l'immatriculation est affichée à l'écran.

- **Définition type de visites**
  Cumulatives/Indépendantes/Progressives
  permet pour l'aéronef actuellement sélectionné et dont l'immatriculation est affichée à l'écran le choix entre des visites Cumulatives (option C), Indépendantes (option I) ou Progressives(option P).

- **Choix édition des Fiches atelier par Zones**
  permet le choix d'une édition des fiches d'atelier par zones pour l'aéronef actuellement sélectionné et dont l'immatriculation est affichée à l'écran (option Z), ou selon la séquence des opérations ATA (option N).

- **Journal des heures de vol (détaillé ou global) et édition des livrets**
  permet le choix de la saisie détaillée des heures vol – chaque vol doit être enregistré, ou la saisie globale des heures de vol – une saisie globale des heures de vol du jour.
  Seule l'option détaillée permettra ultérieurement d'éditer un livret détaillé des heures de vol ainsi que les Livrets Moteur et Cellule.

- **Enregistrement d'un aéronef**
  permet, si le nombre maximum d'aéronefs maintenus n'est pas encore atteint, d'ajouter un nouvel aéronef à la flotte de ceux dont la maintenance est gérée à l'aide du logiciel ***Aéro Maintenance Software***™.

- **Suppression d'un aéronef**

Tous Droits de Reproduction Réservés

permet de supprimer un aéronef de la liste de ceux dont la maintenance est gérée à l'aide du logiciel ***Aéro Maintenance Software***™.

- **Changement de la clé**
  permet sur instruction de la société AMSCI de rentrer une nouvelle clé pour l'utilisation du logiciel ***Aéro Maintenance Software***™.

- **Gestion des informations client**
  permet au client de modifier les informations le concernant telles que numéro d'UEA, dénomination, adresse, numéros de téléphone et de fax.

- **Déclaration d'une famille d'aéronefs**
  permet de déclarer une nouvelle famille d'aéronefs dont la maintenance sera gérée à l'aide du logiciel ***Aéro Maintenance Software***™.

Tous Droits de Reproduction Réservés

ERGONOMIE

La clé d'accès à un aéronef (maximum de 9 caractères) est composée par son immatriculation légale.

De manière générale, une fois lancé, on ne peut et on ne doit sortir d'***Aéro Maintenance Software***™ qu'à l'aide des boutons affectés à cet effet. Il est fortement déconseillé, pour conserver l'intégrité des fichiers, de sortir brutalement d'***Aéro Maintenance Software***™, sauf en cas de blocage total de Windows™ ou du matériel.

L'utilisation de la souris est généralisée et permet de lancer toutes les opérations. Le clavier peut être limité aux seules saisies alphanumériques nécessaires.

Lorsqu'une zone de saisie est obligatoire, l'utilisateur ne peut sortir de l'option du menu en cours que si celle-ci a été renseignée. Un message l'informe en cas d'oubli de saisie de cette zone.

Certaines zones de saisie font apparaître les caractères [=] ou [= ?] : l'entrée du caractère [=] permet d'obtenir la date du jour qui est affichée en caractères de couleur bleue, celle du caractère [?] la date de dernière réalisation de l'événement considéré qui est affichée en caractères de couleur rouge.

Dans certains menus, un bouton permet d'annuler la saisie en cours, et retourner au menu précédent, sans enregistrer les éléments déjà saisis. Cela permet à l'utilisateur, en cas de doute ou d'erreur de saisie, de revenir à l'état initial.

Chaque fois que l'utilisateur lance une opération du menu, la flèche de la souris se transforme en sablier, jusqu'à la réalisation complète de l'opération, ceci pour éviter les cumuls intempestifs de demandes d'opérations.

Pour les opérations lourdes et demandant un temps de réponse non négligeable, une barre de progression apparaît à l'écran, pour inviter l'utilisateur à patienter.

Pour éviter des choix trop rapides et non désirés, l'option double-click n'a pas été systématiquement retenue. Les choix se font alors au moins en deux temps : un clic sur une option du menu affiché suivi d'un clic sur le bouton de commande approprié. Dans certains cas, nécessitant une combinaison complexe de choix, il faudra faire un clic sur chaque option souhaitée du menu avant le clic sur le bouton de commande. Toutefois lorsque l'option de double-click est disponible le texte est affiché avec une couleur spécifique.

Les options des menus qui ne sont pas autorisées par le niveau de mot de passe courant, sont affichées en grisé non sélectable. Il en est de même pour les options des menus qui ne sont pas valides, lorsque l'utilisateur travaille sur l'ensemble du parc, ou quand le statut de l'aéronef ne permet plus certaines options.

Chaque écran possède un titre explicite en haut de page, indiquant sa fonction générale, s'il s'applique à un aéronef particulier (l'immatriculation est affichée) ou à l'ensemble du parc.

Tous les affichages dans ***Aéro Maintenance Software***™ sont réalisés en mode plein écran.

L'impression de documents par ***Aéro Maintenance Software***™ est obtenue à l'aide du bouton "Imprimer" ou de l'icône imprimante qui s'affiche en bas de l'écran, quand cette fonction est disponible dans le cadre de l'option de travail en cours : les impressions utilisent le logiciel Word™ (version 97 minimum).

Tous Droits de Reproduction Réservés

Utilisation du logiciel d'*Aéro Maintenance Software*™

Tous Droits de Reproduction Réservés

Démarrage d'*Aéro Maintenance Software*™

Le démarrage d'***Aéro Maintenance Software***™ se fait à l'aide de l'icône ***Aéro Maintenance Software***™ mis en place à l'installation.

Le logiciel effectue un certain nombre de vérifications et le premier écran ***Aéro Maintenance Software***™ apparaît.

Ce premier écran contient les informations suivantes :

- Information de l'utilisateur à propos des contraintes du copyright.
- cadre inférieur de l'écran affichant :
  - numéro de licence du client (ligne 1)
  - nom du client (ligne 2)
  - adresse du client (ligne 3)
  - numéro de téléphone client (ligne 4)
  - numéro de fax client (ligne 5)
  - date de limite de validité de la licence (ligne 6)

Les numéros de téléphone du Service "SVP Utilisateurs" d'AMSCI sont affichés au bas de l'écran.

Cet écran apparaît dans tous les cas, y compris lorsque la licence du logiciel est périmée.

Pour continuer, l'utilisateur doit **presser sur une touche quelconque du clavier** et cet écran disparaît pour afficher le "Menu d'accueil".

Tous Droits de Reproduction Réservés

Menu d'accueil *Aéro Maintenance Software*™

Le menu d'accueil affiche le logo, la date et l'heure qui sont actuellement en vigueur dans l'ordinateur : date et heure doivent être vérifiées (et modifiées dans le système si nécessaire) car elles sont ensuite utilisées par le logiciel pour la gestion des aéronefs.

Le menu d'accueil permet à l'utilisateur de rentrer son mot de passe.

Le niveau de ce mot de passe, contrôlera tout au long de la session ***Aéro Maintenance Software***™ l'accès aux opérations autorisées à ce niveau.

Si la licence est périmée, l'utilisateur se verra refuser l'utilisation d'***Aéro Maintenance Software***™ mais l'ensemble des fichiers restera cohérent et conservera son intégrité aux valeurs rentrées lors de la dernière utilisation autorisée par ***Aéro Maintenance Software***™. Dans ce cas, le client devra contacter **AMSCI** qui sera seule habilitée à redémarrer le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™ (opération facturable).

Si le mot de passe est incorrect, un message d'information s'affiche, indiquant qu'un mot de passe erroné a été entré, ainsi que le nombre d'essais déjà effectués dans cette session. L'utilisateur doit entrer à nouveau le mot de passe.

Attention : **l'entrée de 5 mots de passe erronés provoque le blocage du logiciel.** Une intervention du responsable "superviseur" du client pour restaurer le mot de passe de niveau correspondant est alors nécessaire afin de débloquer le logiciel.

Si le mot de passe est correct, le menu d'accueil disparaît et le menu principal "Choix d'Opération" s'affiche.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Menu "Choix d'Opération" *Aéro Maintenance Software*™

Cet écran affiche :

- les différentes "fonctions de base" disponibles dans le logiciel
  les options sélectables sont en caractères normaux alors que les options non disponibles avec le mot de passe actuel sont en grisé.
  Ces "fonctions de base" peuvent se décliner ensuite dans des "menus secondaires" sous forme de sous-ensembles cohérents de "fonctions secondaires" elles-mêmes sélectables pour arriver ainsi aux "fonctions élémentaires".

- le bloc "choix d'aéronef"
  il permet de choisir de lancer des opérations sur tout le parc d'aéronefs ou sur un aéronef déterminé

- le bloc "références de l'aéronef"
  il est affiché uniquement lorsque le choix d'aéronef est sur "un aéronef".
  Il contient :

    - nom de l'aéronef, numéro de série
    - constructeur
    - propriétaire
    - nom du programme d'entretien, Edition, Version/Révision
    - version/révision du Programme d'Entretien en vigueur avec sa date de création

- le bloc AIRAMS décrit au paragraphe suivant

- l'icône d'impression
  La sélection de cet icône affiche les choix d'impression disponibles :

    - Approbation Pour Remise en Service (APRS)
    - Fiches d'Atelier
    - Programme d'Entretien

Le bouton "Menu Accueil" permet le retour au menu accueil : cela peut permettre de changer de type de mot de passe pour accéder au logiciel avec un autre niveau d'autorisation.

L'utilisateur choisit les options désirées et doit presser le bouton "OK".

Dans le cas où le choix fait est "Tous les aéronefs", un cadre apparaît listant les aéronefs ayant des visites déjà lancées.

Bloc AIRAMS Aéro Maintenance Software™

Ce bloc est un rectangle à fond coloré qui apparaît en bas et à droite de l'écran dans les menus "Choix d'Opération", "Visualisation", et "Saisie d'information". Il est dénommé **AIRAMS** et regroupe les informations suivantes :

Tous Droits de Reproduction Réservés

- date de la dernière saisie des heures de vol
- heures totales cellule / neuf de l'aéronef sélecté
- éventuellement une ligne d'indicateur.

En accord avec les autorités compétentes, le client peut choisir de suivre les heures de fonctionnement de l'aéronef selon plusieurs méthodes :

- comptabilisation par chronométrage
- comptabilisation par l'index de l'horamètre du tableau de bord de l'aéronef
- toute autre comptabilisation de son choix.

Dans tous les cas, les Heures Totales Cellule ***Aéro Maintenance Software***™ reflètent les heures, légales et agréées, comptabilisées pour l'utilisation de l'aéronef.

Dans le cas où le client utilise l'horamètre de l'aéronef comme référence légale des heures de fonctionnement, leur saisie affichera la même valeur que celle affichée à l'horamètre de l'aéronef à la date de saisie, ou une valeur décalée du nombre d'heures correspondant aux heures qu'indiquaient l'horamètre lors de son montage sur l'aéronef.

Ce décalage doit être saisi au démarrage du logiciel et à tout changement physique de l'horamètre.

Couleur de fond

L'AIRAMS ***Aéro Maintenance Software***™ s'affiche sur un fond de couleur verte ou rouge.

Lorsqu'il s'affiche sur un fond vert, cela informe immédiatement l'utilisateur, sous réserve qu'il ait saisi les dernières heures de vol et les butées correspondantes, que l'aéronef n'a aucune butée - horaire, calendaire ou diverse - en dépassement.

Lorsqu'il s'affiche sur un fond rouge, cela indique immédiatement à l'utilisateur que l'aéronef a au moins une butée horaire, calendaire ou diverse en dépassement. L'utilisateur doit lancer un planning des visites pour voir en détail la ou les butées incriminées. L'aéronef doit être, dans ces conditions, considéré comme interdit de vol.

Attention : *Aéro Maintenance Software*™ n'a pas autorité pour prendre cette mesure, et les informations délivrées ne le sont qu'à titre purement indicatif. Seules, la ou les personnes compétentes et habilitées par le client peuvent prendre la décision d'arrêter l'exploitation de l'aéronef.

Indicateur "Visite lancée"

Lorsqu'une visite du Programme d'Entretien a été lancée pour un aéronef, un indicateur "Visite lancée" apparaît sur le fond de couleur de l'AIRAMS ***Aéro Maintenance Software***™. Cet indicateur disparaît lorsque la visite est correctement clôturée.

Au cas ou cet indicateur n'apparaîtrait pas, cela signifierait que le lancement de visite ne s'est pas effectué correctement. Dans ce cas l'autorité responsable doit annuler la visite et la relancer.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Indicateur "Programme d'Entretien invalidé"

Lorsqu'on supprime un Bulletin Service "IN/PE" ou une Consigne de Navigabilité "IN/PE", voire une butée du Programme d'Entretien, un indicateur "Programme d'Entretien invalidé" apparaît sur le fond de couleur de l'AIRAMS ***Aéro Maintenance Software***™. Cet indicateur disparaît lorsque une nouvelle version/révision du Programme d'Entretien a été mise en place (celle-ci ne faisant plus référence aux Bulletins Service et Consignes de Navigabilité supprimés ou à la butée supprimée).

Tous Droits de Reproduction Réservés

FONCTIONS

Le menu “Choix d'Opération” est le “menu principal” qui s'affiche à l'écran immédiatement après avoir rentré le mot de passe. Il permet à l’utilisateur de faire un choix parmi les options qui sont décrites ci-après.

Choix d'aéronef

La sélection de l'aéronef ou du parc se fait dans le tableau “Choix d'aéronef” et reste valable tant que l'utilisateur ne la change pas en cliquant sur un autre aéronef ou sur le parc.

Toutes les “fonctions de base” suivantes sont dépendantes du choix d'aéronef effectué par l'utilisateur. Par défaut, le choix d'aéronef est celui du premier de liste de la table des aéronefs maintenus.

- Option “Tous les aéronefs” n'autorisant que les fonctions suivantes :
  - planning de visites
  - visualisation
  - administration ***Aéro Maintenance Software***™
  - commande Impression.

La sélection de cette option fait apparaître un cadre indiquant les visites lancées pour certains aéronefs.

- Option “Un aéronef” n’autorisant que les fonctions suivantes :
  - planning de visites
  - lancement de visite
  - clôture de visite
  - visualisation / édition
  - saisie
  - initialisation aéronef - opérations sur le moteur
    Cette option n’apparaît que si l’utilisateur a entré le mot de passe de niveau requis pour de telles opérations.
  - administration ***Aéro Maintenance Software***™
  - commande d’Impression

Planning de visites

La sélection de cette “fonction de base” permet l’affichage d’un écran contenant les informations suivantes :

Tous Droits de Reproduction Réservés

- liste par ordre de priorité de treize visites (ou butées) calendaires, horaires, et diverses situées dans l'horizon choisi par l'utilisateur.
  Si aucune visite n'entre dans l'horizon, le message “Pas de visite à prévoir” s'affiche en haut de l'écran.
  Si l'utilisateur a choisi l'option “Tous les aéronefs” il peut “zoomer” l'ensemble du parc, aéronef par aéronef, pour parfaire son opinion sur les visites à lancer, en fonction des contraintes d'exploitation.
  Si des visites (ou butées) sont dépassées en terme de jours d'exploitation, d'heures ou de cycles de fonctionnement, elles sont présentées en tête de liste, écrites en rouge. Les autres visites (ou butées) calées dans l'horizon, sont présentées à la suite, sur fond blanc et par ordre décroissant de priorité.
  Ce planning est informationnel. Il n'est valide que si toutes les heures et tous les cycles de fonctionnement sont à jour de saisie dans *Aéro Maintenance Software*™.
  Chaque ligne affichée correspond à une butée élémentaire. L'utilisateur garde le choix et la responsabilité de combiner certaines visites entre elles, pour immobiliser l'aéronef de façon optimale en cumulant les opérations d’entretien arrivant à échéance (ou pratiquement à échéance), dans l'horizon choisi.
  Lorsque le nombre de butées à afficher est supérieur à 13, des flèches de navigation apparaissent permettant de naviguer parmi toutes les butées concernées.

- un rectangle informatif en bas à gauche de l’écran (2 lignes)

  - Ligne 1 : Horizon Butées Calendaires (jours)
    le nombre de jours choisi par l’utilisateur pour l’horizon des butées calendaires est affiché ici.

  - Ligne 2 : Horizon Butées Horaires/Diverses (%)
    le pourcentage choisi par l’utilisateur pour l’horizon des butées horaires ou diverses est affiché ici.

- Bouton “Imprimer écran”
  permet d’imprimer immédiatement les visites affichées à l’écran

- Bouton “Imprimer tout”
  permet d’imprimer immédiatement toutes les visites du planning

Dans le cas où l’utilisateur a choisi l’option “Tous les aéronefs”, l’immatriculation de l’aéronef apparaît pour chaque visite et un bouton “Zoom” apparaît à l’écran. En pressant sur ce bouton un cadre de sélection apparaît permettant de sélectionner l’aéronef pour lequel l’utilisateur veut afficher les visites au planning.

Lancement de visite

Cette “fonction de base” permet à un utilisateur autorisé de lancer une visite sur un aéronef.

La sélection de cette fonction entraîne l’affichage de l’écran “Sélection de visites” contenant :

- Liste des visites périodiques (Calendaires, de Fonctionnement, Cycliques, Spéciales) spécifique à l’aéronef choisi

- Type de visites : cumulatives, progressives ou indépendantes

Après avoir fait un choix parmi ces visites, ***Aéro Maintenance Software***™ demande à l’utilisateur de confirmer son choix puis affiche l’écran “Choix des Dates de visite” : l’utilisateur doit entrer les dates prévues de début et de fin de visite. Il est également possible de saisir un numéro de Bon de Travail.

Au cas où l’utilisateur ne choisit aucune visite, le logiciel lancera une “ Visite Hors Programme d’Entretien ” qui inclura des butées non incluses dans le Programme d’Entretien.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Aéro Maintenance Software™ affiche alors l'écran "Création de Fiches Atelier contenant :

- le type de visite choisie
- indication de visite (cumulative, progressive ou indépendante)
- la liste des visites sélectées dans cette visite
- la liste des butées recalculées à partir de cette visite
- la date planifiée de début de visite
- la date planifiée de fin de visite
- la version/révision du Programme d'Entretien utilisée pour cette visite
- la date de création de cette version/révision
- le numéro de cette visite (toutes les visites sont automatiquement numérotées par le logiciel)
- le numéro du Bon de travail (si indiqué)

S'il le désire l'utilisateur peut retourner au menu "Choix de Date" ou "Choix d'Opération" en cliquant sur le bouton correspondant.

Si l'utilisateur poursuit, ***Aéro Maintenance Software***™ lance la génération des Fiches Atelier pour la visite souhaitée.

Aéro Maintenance Software™ inclut dans les Fiches Atelier, de façon automatique, toutes les butées dépassées de l'aéronef et tous les Travaux Supplémentaires : ***Aéro Maintenance Software***™ propose également à l'utilisateur les butées situées dans l'horizon choisi au moment du lancement de la visite. L'utilisateur choisit les butées qu'il désire alors inclure dans cette visite.

L'utilisateur peut voir la progression de la création des Fiches par une barre colorée évolutive qui est affichée à l'écran. En même temps que les Fiches Atelier sont créées, le logiciel initialise les documents standards d'une visite : Bon de commande, Fiche de Main d'œuvre, Fiche de Compte-rendu de Travaux, Fiche de Fournitures, etc…

A la fin de la génération des Fiches Atelier et des autres documents, un menu propose à l'utilisateur de les imprimer en retournant dans le menu " Choix Opération " et en sélectant le bouton d'impression.

A partir de cet instant, l'information "Visite lancée" apparaîtra dans le bloc AIRAMS de l'aéronef concerné, et certaines opérations de saisie le concernant deviendront interdites (ex : saisie d'heures de vol, etc.).

Jusqu'à la clôture de la visite lancée cet aéronef ne participe plus au planning des visites et les seules fonctions de base restant autorisées pour cet aéronef sont :

- clôture de visite
- visualisation
- administration AERO MAINTENANCE SOFTWARE
- saisie d'éléments de visites

Clôture de visite

Si une visite du Programme d'Entretien a été lancée, cette "fonction de base" permet de clôturer cette visite du Programme d'Entretien.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Si aucune visite du Programme d'Entretien n'est lancée, cette "fonction de base" permet de :

- clôturer des Travaux Supplémentaires
- clôturer des Actions Correctives
- clôturer des butées hors Programme d'Entretien.

Clôture d'une visite lancée appartenant au Programme d'Entretien

Le menu secondaire "Clôture de Visite" ne permet alors que la clôture de la visite lancée. Les trois autres "fonctions secondaires" ne sont pas disponibles. L'écran "Clôture de Visite du Programme d'Entretien" affiche les informations suivantes :

- intitulé de la visite
- les visites sélectées
- l'horamètre pour cette visite
- la date de l'Approbation Pour Remise en Service (APRS) :
  par défaut, la date du jour est affichée mais peut être modifiée par l'utilisateur. Celle-ci ne peut, en aucun cas, être antérieure à la date de lancement de la visite ni à la précédente date de clôture.
- l'heure de l'APRS exprimée en Heures et Minutes :
  par défaut, l'heure courante de l'ordinateur est affichée mais peut être modifiée par l'utilisateur
- un bouton "Annuler" qui permet à un responsable (autorisé par le niveau de mot de passe qui lui a été affecté) d'annuler la visite déjà lancée : une trace de cette annulation est enregistrée dans l'historique.

Ensuite ***Aéro Maintenance Software***™ propose à l'utilisateur de confirmer les butées qui ont été réalisées dans la visite.

Une fois toutes ces informations enregistrées, ***Aéro Maintenance Software***™ clôture la visite lancée en détaillant dans l'historique les diverses visites élémentaires, les divers travaux spécifiques et les reports éventuels.

L'Approbation Pour Remise en Service (APRS) est affichée à l'écran. L'utilisateur peut :

- soit imprimer une APRS au format JAR145
- soit imprimer immédiatement une APRS au format «livret»
- soit différer son impression. Cette APRS pourra être imprimée ultérieurement à partir du bouton d'impression qui se trouve dans le menu "Choix d'Opération".

A la clôture, toutes les butées réalisées dans cette visite sont ré-initialisées avec leur nouveau potentiel ou leur nouvelle date limite.

Nota : Si la réalisation d'une butée a été anticipée par rapport à son potentiel (heures ou cycles) ou par rapport à sa date limite, le nouveau potentiel ou la nouvelle date limite sera calculé avec comme base les cycles, les heures ou la date à la date de la visite. Si la réalisation d'une butée horaire a été effectuée dans le cadre de ses tolérances, le nouveau potentiel sera calculé avec comme base les heures initialement prévues pour cette butée. Ces dispositions, qui peuvent induire des pertes de potentiel horaire, sont réglementaires.

Après clôture de la visite, toutes les fonctions de base sont à nouveau disponibles pour cet aéronef.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Aucune visite du Programme d'Entretien n'est lancée

Dans ce cas, le menu secondaire "Clôture de Visite" ne permet plus la clôture de visite, mais uniquement de sélecter l'une des nouvelles "fonctions secondaires" :

- clôture de Travaux Supplémentaires
- clôture d'Actions Correctives
- clôture de butées hors Programme d'Entretien.

Clôture de Travaux Supplémentaires

Cette "fonction secondaire" est utilisée dans le cas où l'on a effectué un Travail Supplémentaire référencé dans ***Aéro Maintenance Software***™, en dehors du cadre de toute visite du Programme d'Entretien.

Dans le cas où il n'y a pas de Travail Supplémentaire à clôturer, le message "Pas de Travail Supplémentaire enregistré" apparaît à l' écran.

Une fois clôturé, tout Travail Supplémentaire est enregistré dans l'historique.

Il est possible d'obtenir une Approbation Pour Remise en Service (APRS) simplifiée en allant dans la visualisation d'historique des Travaux supplémentaires et en cliquant sur la ligne "Date d'enregistrement" qui correspond à ce travail.

Clôture d'Actions Correctives

Cette fonction secondaire est utilisée dans le cas où l'on a effectué une Action Corrective référencée dans ***Aéro Maintenance Software***™, en dehors du cadre de toute visite du Programme d'Entretien.

Dans le cas où il n'y a pas d'Action Corrective à clôturer, le message "Pas d'Action Corrective enregistrée" apparaît à l' écran.

A la clôture, cette Action Corrective est enregistrée dans l'historique.

Il est possible d'obtenir une APRS simplifiée en allant dans la visualisation d'historique et en cliquant dans l'historique sur la ligne "Date d'enregistrement" qui correspond à ce travail.

Clôture de butées hors Programme d'Entretien

Cette "fonction secondaire" est utilisée dans le cas où l'on a réalisé une butée référencée dans ***Aéro Maintenance Software***™, en dehors du cadre de toute visite du Programme d'Entretien.

L'écran "Clôture de Butées hors Programme d'Entretien" apparaît : l'utilisateur doit choisir la butée qu'il désire clôturer (Calendaire, Horaire ou Diverse).

- Clôture de Butée Calendaire : par défaut, la date de clôture affichée est celle du jour. Elle peut être modifiée.
- Clôture de Butée Horaire : la date de clôture affichée par défaut est celle du jour et peut être modifiée. Les Heures Moteur depuis RG affichées sont celles enregistrées actuellement : elles peuvent aussi être modifiées.

Tous Droits de Reproduction Réservés

- Clôture de Butée Diverse : la date de réalisation affichée par défaut est celle du jour et peut être modifiée. Les cycles affichés sont ceux enregistrés actuellement : ils peuvent aussi être modifiés.

A la clôture, cette butée est ré-initialisée avec le nouveau potentiel ou la nouvelle date limite. Cette clôture est enregistrée dans l'historique. Dans ce cas, le nouveau potentiel ou la nouvelle date limite seront calculés à partir du potentiel à la réalisation de la butée (butées horaires et diverses) ou de la date à la réalisation de la butée (butées calendaires).

Le passage à la butée suivante se fait en cliquant sur le bouton “Butée Suivante”.

Le retour au menu de choix de clôture est possible en cliquant sur le bouton “Retour Choix Clôture”.

Il est possible d’obtenir une Approbation Pour Remise en Service (APRS) simplifiée en allant en visualisation d’historique et en cliquant dans l’historique sur la ligne “Date d’enregistrement” qui correspond à ce travail.

Visualisation

Cette “fonction de base” permet de visualiser :

- les éléments de visite
- les éléments de vol
- les livrets Moteur/Cellule et journal des vols
- les historiques et APRS spécifiques.

Elle permet aussi d’imprimer :

- les potentiels horaires du parc d’aéronefs (option disponible seulement avec une sélection “Tous les aéronefs”).

Les options disponibles dans l’écran de visualisation varient selon la sélection faite dans le menu “Choix d’Opération” au niveau du bloc “Choix d’aéronef” :

- Option “Tous les aéronefs”
  Les options de visualisation suivantes sont disponibles :
  - Eléments de visite : Travaux Supplémentaires, Actions Correctives, Bulletins Service, Consignes de Navigabilité, Butées Horaires, Butées Calendaires et Diverses
  - Eléments de vol
  - Historique et APRS spécifiques
  - Potentiels horaires du Parc
- Option “Un aéronef”
  Toutes les options de visualisation sont disponibles exceptée celle relative aux “Potentiels horaires du Parc”.

Le bloc AIRAMS est également affiché sur l’écran de Visualisation.

L'affichage se fait sous forme de liste déroulante à l'écran. Si l’utilisateur a choisi l’option “Tous les aéronefs”, les informations concernant chaque aéronef sont affichées par immatriculation selon le classement alphabétique.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Eléments de vol

En visualisation, les éléments de vol regroupent les informations concernant :

- la date de dernière saisie des heures de vol
- les heures totales cellule depuis neuf et depuis grande visite (GV)
- les heures totales moteur depuis neuf et depuis révision générale (RG)
  Dans le cas où les heures totales moteur depuis neuf ne sont pas connues, la mention "INCONNU" est affichée.
- les heures Hélice depuis révision générale (RG)

  Pour chaque butée enregistrée :
  - la date de dernière saisie d'information la concernant
  - le nombre de cycles atteint suite à la dernière saisie
- l'essence
  - date de dernière saisie
  - quantité fournie

  S'il n'y a pas de saisie d'essence, le message "Pas de saisie d'essence pour cet aéronef" est affiché.
- l'huile
  - date de dernière saisie
  - quantité

  S'il n'y a pas de saisie d'huile, le message "Pas de saisie d'huile pour cet aéronef" est affiché.

L'affichage se fait sous la forme de liste déroulante à l'écran.

Le bouton "Imprimer" permet d'obtenir l'impression immédiate personnalisée de la liste avec en-tête et pagination.

Le bouton "Retour Choix de Visualisation" permet le retour à l'écran de choix pour la visualisation d'autres informations pour cet aéronef.

Eléments de visite

En visualisation, les éléments de visite regroupent les informations concernant :

- les Actions Correctives
- les Travaux Supplémentaires
- les Bulletins Service (BS)
- les Consignes de Navigabilité (CN)
- les butées calendaires

Tous Droits de Reproduction Réservés

- les butées horaires
- les butées diverses
- le suivi des pièces
- les équipements et F.M.E
- le suivi des consommations
- le vol de contrôle.

Pour les éléments de visite, ***Aéro Maintenance Software***™ fournit la situation courante de leur valeur à la date de la dernière saisie.

L'affichage se fait sous la forme de liste déroulante à l'écran.

Un bouton “Imprimer” permet d'obtenir une impression personnalisée avec en-tête et pagination.

Visualisation des Bulletins Service (BS)

Les informations suivantes sont affichées sous forme d’une liste déroulante:

- référence du Bulletin Service (BS)
- source du Bulletin Service
  indique l’organisme à l’origine du Bulletin Service
- lien avec Consigne de Navigabilité
  une Consigne de Navigabilité peut être associée à un Bulletin Service, aussi cette zone informe de l’existence/ou non de ce lien
  - un lien existe alors la zone contient l’information : “*CN Asso. : référence du CN”*
  - aucun lien n’existe alors la zone contient l’information : “*Pas de CN Asso.*”
  - indication d’inclusion dans le Programme d’Entretien
    - le BS est inclus alors la zone contient l’information “*IN/PE*”
    - le BS n’est pas inclus alors la zone contient l’information “*EX/PE*”
  - indication de répétitivité et applicabilité
    - le BS est répétitif alors la zone contient l’information “*RE*”
    - le BS a déjà été appliqué alors la zone contient la date de dernière application (jour/mois/an) : “*APPLIQUE le : jj/mm/aaaa*”
    - le BS ne concerne pas cet aéronef alors la zone contient l’information “*N/CONCERNE : le jj/mm/aaaa*”
  - indication de Butée associée à ce Bulletin Service
    - s’il y a une butée associée alors la zone contient l’information “*Butée Associée : numéro de butée*”
    - pas de butée associée alors la zone contient l’information “*Pas de Butée Associée*”

Tous Droits de Reproduction Réservés

- description (courte) du Bulletin Service
- date d'enregistrement du Bulletin Service
- référence ATA100 (optionnelle)

Cet écran offre la possibilité d'obtenir une liste des Bulletins Service : bouton "Imprimer récapitulatif" ou bouton "Imprimer"

Le retour à l'écran de choix de visualisation se fait à l'aide du bouton "Retour Choix de Visualisation".

Visualisation des Consignes de Navigabilité (CN)

Les informations suivantes sont affichées sous forme d'une liste déroulante:

- référence de la Consigne de Navigabilité (CN)
- lien avec Bulletin Service
  un Bulletin Service peut être associé à une Consigne de Navigabilité, aussi cette zone informe de l'existence/ou non de ce lien
  - un lien existe alors la zone contient l'information : "BS *associé : référence du BS"*
  - aucun lien n'existe alors la zone contient l'information : "*Pas de BS associé*"
  - indication d'inclusion dans le Programme d'Entretien
    - la CN est incluse la zone contient l'information "*IN/PE*"
    - la CN n'est pas incluse alors la zone contient l'information "*EX/PE*"
  - indication de répétitivité et applicabilité
    - la CN est répétitive alors la zone contient l'information "*RE*"
    - la CN a déjà été appliquée alors la zone contient la date de dernière application (jour/mois/an) : "*APPLIQUEE le : jj/mm/aaaa*"
    - la CN ne concerne pas cet aéronef alors la zone contient l'information "*N/CONCERNEE : le jj/mm/aaaa*"
  - indication de Butée associée à cette Consigne de Navigabilité
    - s'il y a une butée associée alors la zone contient l'information "*Butée Associée : numéro de butée*"
    - pas de butée associée alors la zone contient l'information "*Pas de Butée Associée*"
  - description (courte) de la Consigne de Navigabilité
  - date d'enregistrement de la Consigne de Navigabilité
  - référence ATA100 (optionnelle)

Cet écran offre la possibilité d'obtenir une liste des Consignes de Navigabilité: bouton "Imprimer récapitulatif" ou bouton "Imprimer"

Le retour à l'écran de choix de visualisation se fait à l'aide du bouton "Retour Choix de Visualisation".

Tous Droits de Reproduction Réservés

Visualisation des Travaux Supplémentaires

Les informations suivantes sont affichées sous forme d'une liste déroulante:

- "Travail Supplémentaire N° xx"
  xx est un numéro de séquence affecté automatiquement à l'enregistrement du Travail Supplémentaire
- description du Travail Supplémentaire
- référence ATA100 (si enregistrée à la déclaration du Travail Supplémentaire)
- date à laquelle le Travail Supplémentaire a été demandé (jj/mm/aaaa)

Cet écran offre la possibilité d'obtenir une liste des Travaux Supplémentaires enregistrés: bouton "Imprimer"

Le retour à l'écran de choix de visualisation se fait à l'aide du bouton "Retour Choix de Visualisation".

Visualisation des Actions Correctives

Les informations suivantes sont affichées sous forme d'une liste déroulante:

- "Action Corrective N° xx"
  xx est un numéro de séquence affecté automatiquement à l'enregistrement de l'Action Corrective
- description de l'Action Corrective
- date à laquelle l'Action Corrective a été déclarée (jj/mm/aaaa)

Cet écran offre la possibilité d'obtenir une liste des Actions Correctives enregistrées : bouton "Imprimer"

Le retour à l'écran de choix de visualisation se fait à l'aide du bouton "Retour Choix de Visualisation".

Visualisation des Butées Calendaires

Les informations suivantes sont affichées sous forme d'une liste déroulante :

- bloc général aéronef
  - Nom de l'aéronef et immatriculation
  - Date de dernière saisie des heures de vol
  - Heures Cellule depuis Neuf
  - Heures Cellule depuis GV
  - Heures Moteur x depuis Neuf
    la mention "INCONNU" indique que les heures du moteur ne sont pas précisément connues
  - Heures Moteur x depuis RG où x indique le numéro de moteur
- Informations relatives à la butée
  Les informations suivantes sont affichées pour chaque butée enregistrée pour l'aéronef :

Tous Droits de Reproduction Réservés

- Indication d'appartenance au Programme d'Entretien

  - "*Butée PE / xxxxC*" : indique que cette butée est définie dans le Programme d'Entretien
    xxxx : code de la butée
    C : code de la visite
    M = la butée est dans une visite calendaire

  - "*Butée HORS PE*" : indique que cette butée n'appartient pas au Programme d'Entretien

- description de la butée
  Ex : UN AN, TROIS ANS ,….

- Indication de répétitivité
  "*Répétitive* : facteur de répétitivité (*Tolérance* …..)

  le facteur de répétitivité est exprimé en mois.

- Date de dernière réalisation
  Si la butée est dépassée, elle est précédée de la mention
  "****CETTE BUTEE CALENDAIRE EST DEPASSEE****"
  et la date à laquelle cette butée aurait dû être réalisée est affichée.

- Date de prochaine limite calendaire

Cet écran offre la possibilité d'obtenir une liste imprimée des Butées Calendaires enregistrées: bouton "Imprimer"

Le retour à l'écran de choix de visualisation se fait à l'aide du bouton "Retour Choix de Visualisation".

Visualisation des Butées Horaires

Les informations suivantes sont affichées sous forme d'une liste déroulante :

- bloc général aéronef

  - Nom de l'aéronef et immatriculation

  - Date de dernière saisie des heures de vol

  - Heures Cellule depuis Neuf

  - Heures Cellule depuis GV

  - Heures Moteur x depuis Neuf
    la mention "INCONNU" indique que les heures du moteur ne sont pas précisément connues

  - Heures Moteur x depuis RG

- Informations relatives à la butée
  Les informations suivantes sont affichées pour chaque butée enregistrée pour l'aéronef :

- Indication d'appartenance au Programme d'Entretien

  - "*Butée PE / xxxxC*" :indique que cette butée est définie dans le Programme d'Entretien
    xxxx : code de la butée

Tous Droits de Reproduction Réservés

C : code de la visite
H = la butée est dans une visite horaire

- "*Butée HORS PE*" : indique que cette butée n'appartient pas au Programme d'Entretien

- description de la butée
  Ex : 50 HEURES, 500 HEURES,….

- Indication de répétitivité
  - "*Répétitive* : facteur de répétitivité (*Tolérance* …..)"

  le facteur de répétitivité est exprimé en heures.

  - "*Non répétitive"* si la butée est non répétitive

- Date de dernière réalisation (si elle l'a déjà été)
  Si la butée est dépassée, elle est précédée de la mention
  "****CETTE BUTEE HORAIRE EST DEPASSEE****"
  et les heures où cette butée aurait dû être réalisée sont affichées.

- Heures Cellules depuis GV à sa dernière réalisation

- Potentiel (heures) restant

- Prochaine limite

Cet écran offre la possibilité d'obtenir une liste imprimée des Butées Horaires enregistrées: bouton "Imprimer"

Le retour à l'écran de choix de visualisation se fait à l'aide du bouton "Retour Choix de Visualisation".

Visualisation des Butées Diverses

Les informations suivantes sont affichées sous forme d'une liste déroulante :

- bloc général aéronef

  - Nom de l'aéronef et immatriculation

  - Date de dernière saisie des heures de vol

  - Heures Cellule depuis Neuf

  - Heures Cellule depuis GV

  - Heures Moteur x depuis Neuf
    la mention "INCONNU" indique que les heures du moteur ne sont pas précisément connues

  - Heures Moteur x depuis RG où x indique le numéro de moteur

- Informations relatives à la butée
  Les informations suivantes sont affichées pour chaque butée enregistrée pour l'aéronef :

- Indication d'appartenance au Programme d'Entretien

  - "*Butée PE / xxxxC*" : indique que cette butée est définie dans le Programme d'Entretien

Tous Droits de Reproduction Réservés

xxxx : code de la butée
C : code de la visite
H = la butée est dans une visite horaire
C = la butée est dans une visite calendaire

- "*Butée HORS PE*" : indique que cette butée n'appartient pas au Programme d'Entretien

- description de la butée
  Ex : ATTERRISSAGES, SKIS,….

- Indication de répétitivité
  - "*Répétitive* : facteur de répétitivité (*Tolérance* …..)"

  le facteur de répétitivité est exprimé en cycles.

  - "*Non répétitive"* si la butée est non répétitive

- Date de dernière réalisation (si elle l'a déjà été)
  Si la butée est dépassée, elle est précédée de la mention
  "****CETTE BUTEE DIVERSE EST DEPASSEE****"
  et les heures où cette butée aurait dû être réalisée sont affichées.

- Date de dernière saisie

- Cycles à la mise en place

- Cycles courants à la dernière saisie de la butée

- Cycles totaux à la dernière saisie de la butée

- Potentiel restant en cycles

Cet écran offre la possibilité d'obtenir une liste imprimée des Butées Diverses enregistrées: bouton "Imprimer"

Le retour à l'écran de choix de visualisation se fait à l'aide du bouton "Retour Choix de Visualisation".

Visualisation des Pièces

Les informations concernant les pièces ayant été montées puis démontées de l'aéronef sont affichées sous forme d'une liste déroulante :

- liste des pièces MONTEES sur l'aéronef
  si aucune pièce n'est montée sur l'aéronef, le message suivant est affichée
  "Pas de pièce MONTEE sur l'aéronef"

- liste des pièces DEPOSEES de l'aéronef
  si aucune pièce n'est déposée de l'aéronef, le message suivant apparaît
  "Pas de pièce DEPOSEE de l'aéronef"

Cet écran offre la possibilité d'obtenir une liste imprimée des Pièces montées et déposées: bouton "Imprimer"

Le retour à l'écran de choix de visualisation se fait à l'aide du bouton "Retour Choix de Visualisation".

Tous Droits de Reproduction Réservés

Visualisation des Equipements et F.M.E

Les informations concernant les équipements ayant été enregistrés pour cet aéronef sont affichées sous forme d'une liste déroulante :

- liste des équipements MONTES sur l'aéronef
  si aucun équipement n'est monté sur l'aéronef, le message suivant est affiché
  "*Aucun équipement enregistré pour cet aéronef*"

- liste des équipements DEPOSES de l'aéronef
  si aucun équipement n'est déposé de l'aéronef, le message suivant est affiché
  "*Aucun équipement déposé pour cet aéronef*"

Cet écran offre la possibilité d'obtenir une liste imprimée des équipements montés et déposés: bouton "Imprimer"

Le retour à l'écran de choix de visualisation se fait à l'aide du bouton "Retour Choix de Visualisation".

Visualisation des Consommations

Les informations concernant les consommations ayant été enregistrées pour cet aéronef sont affichées sous forme d'une liste déroulante :

- Consommation moyenne d'essence depuis le début de suivi AMS
  - Première date de suivi de remplissage d'essence
  - Dernière date de suivi de remplissage d'essence
  - Heures effectuées
  - Litres enregistrés
  - Litres/Heures
- Consommation moyenne d'essence de l'année : yyyy
  – Heures
  – Litres
  – Litres/Heures
- Consommation moyenne d'essence du mois : mm/yyyy
  Ce bloc d'information est répété pour les 12 derniers mois au maximum , en glissement
  – Heures
  – Litres
  – Litres/Heures

S'il n'y a pas eu de saisie d'essence, le message suivant est affiché
"*Pas de saisie d'essence pour cet aéronef*"

- Consommation moyenne d'huile depuis le début de suivi AMS
  - Première date de suivi de remplissage d'huile
  - Dernière date de suivi de remplissage d'huile
  - Heures effectuées
  - Litres enregistrés

Tous Droits de Reproduction Réservés

- Litres/Heures

- Consommation moyenne d'huile de l'année : yyyy
  – Heures
  – Litres
  – Litres/Heures

- Consommation moyenne d'huile du mois : mm/yyyy
  Ce bloc d'information est répété pour les 12 derniers mois au maximum , en glissement
  – Heures
  – Litres
  – Litres/Heures

- S'il n'y a pas eu de saisie d'huile, le message suivant est affiché
  "*Pas de saisie d'huile pour cet aéronef*"

Cet écran offre la possibilité d'obtenir une liste imprimée des Consommations enregistrées: bouton "Imprimer"

Le retour à l'écran de choix de visualisation se fait à l'aide du bouton "Retour Choix de Visualisation".

Visualisation du Vol de Contrôle

Une forme de saisie des paramètres du vol de contrôle est affichée sous forme d'une liste déroulante.

Il est possible d'obtenir une trace papier des paramètres du vol de contrôle à l'aide du bouton "Imprimer".

Le retour à l'écran de choix de visualisation se fait à l'aide du bouton "Retour Choix de Visualisation".

Historiques

Aéro Maintenance Software™ gère quatre sortes d'historique :

- historique complet de maintenance (et APRS simplifiée) qui regroupe :
  - historique des visites
  - historique des butées
  - historique des Actions Correctives
  - historique des Travaux Supplémentaires.
- historique des Bulletins Service
- historique des Consignes de Navigabilité
- historique des Versions / Révisions.

L'affichage se fait sous la forme de liste déroulante à l'écran.

L'utilisateur peut sélectionner les éléments d'historique de maintenance entre deux dates : par défaut, celles-ci sont initialisées à la date de début de suivi ***Aéro Maintenance Software***™ et à la date du jour.

Le bouton "Imprimer" permet d'obtenir l'impression personnalisée de toute la liste avec en-tête et pagination.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Pour mémoire, nous rappelons que les historiques des pièces et des équipements sont obtenus en fonction liste de ces éléments de visite.

Dans ces historiques, ***Aéro Maintenance Software***™ archive la chronologie des éléments concernés, depuis le début de suivi de l'aéronef par ce logiciel jusqu'à la date courante.

Historique complet

La fenêtre de visualisation choisie par l'utilisateur est indiquée en tête de l'affichage dans le libellé "*Sélection entre le jj/mm/aaaa et le jj/mm/aaaa*".

Ensuite, le type d'aéronef est affiché ainsi que son immatriculation.

L'information d'historique est ensuite affichée par bloc pour chaque action réalisée : les deux premiers blocs sont celui de l'initialisation du Moteur suivi par celui de la Cellule.

Le format de chaque bloc d'information est le suivant :

- "JJ/MM/AAAA – Date d'Enregistrement Aéro Maintenance Software"
- heures totales Cellule depuis neuve
- heures totales Cellule depuis GV
- heures totales Moteur depuis neuf
- heures totales Moteur depuis RG
- Date - Type de visite ou nature de l'action
  Ex : Visite spécifique, Visite programme 0050R, …..
- Description de l'action réalisée avec pour certaines la valeur des HEURES TOTALES CELLULE au moment de la réalisation
  Ex : Suppression …, Réalisation …, Initialisation Moteur, …..

Impression d'une APRS spécifique

L'utilisateur peut obtenir l'impression d'une Approbation Pour Remise en Service (APRS) spécifique pour une visite ou une action réalisée.

Pour cela :

1. **sélecter** l'en-tête du bloc correspondant "JJ/MM/AAAA – Date d'enregistrement Aéro Maintenance Software"
2. **cliquer** sur le bouton "Impression d'une APRS spécifique" qui apparaît en bas à gauche de l'écran.
   Si une imprimante est connectée et prête, l'impression de l'APRS est immédiate, sinon un message d'erreur s'affiche à l'écran. Après avoir rendu l'imprimante opérationnelle, recommencer l'opération, sinon quitter en cliquant sur le bouton "Retour Sélection d'Historique".

Historique des Visites

La fenêtre de visualisation choisie par l'utilisateur est indiquée en tête de l'affichage dans le libellé

Tous Droits de Reproduction Réservés

"*Sélection entre le jj/mm/aaaa et le jj/mm/aaaa*".

Ensuite, le type d'aéronef est affiché ainsi que son immatriculation.

L'information d'historique est ensuite affichée par bloc pour chaque visite réalisée.

Le format de chaque bloc d'information est le suivant :

- "JJ/MM/AAAA – Date d'Enregistrement Aéro Maintenance Software"
- heures totales Cellule depuis neuve
- heures totales Cellule depuis GV
- heures totales Moteur depuis neuf
- heures totales Moteur depuis RG
- Date - Type de visite
  Ex : Visite programme 0050H, …..

Procéder comme pour l'historique complet pour obtenir une APRS simplifiée.

Historique des Butées

La fenêtre de visualisation choisie par l'utilisateur est indiquée en tête de l'affichage dans le libellé "*Sélection entre le jj/mm/aaaa et le jj/mm/aaaa*".

Ensuite, le type d'aéronef est affiché ainsi que son immatriculation.

L'information d'historique est ensuite affichée par bloc pour chaque action réalisée.

Le format de chaque bloc d'information est le suivant :

- "JJ/MM/AAAA – Date d'Enregistrement Aéro Maintenance Software"
- Date - type d'action réalisée
  Ex : REALISATION, REPORT, SUPPRESSION,…

Procéder comme pour l'historique complet pour obtenir une APRS simplifiée.

Historique des Actions Correctives

La fenêtre de visualisation choisie par l'utilisateur est indiquée en tête de l'affichage dans le libellé "*Sélection entre le jj/mm/aaaa et le jj/mm/aaaa*".

Ensuite, le type d'aéronef est affiché ainsi que son immatriculation.

L'information d'historique est ensuite affichée par bloc pour chaque Action Corrective effectuée.

Le format de chaque bloc d'information est le suivant :

- "JJ/MM/AAAA – Date d'Enregistrement Aéro Maintenance Software"
- "JJ/MM/AAAA – EFFECTUE lors de cette visite : (travail daté du jj/mm :aaaa)"
- Référence ATA100 et description de l'opération reportée.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Historique des Travaux Supplémentaires

La fenêtre de visualisation choisie par l'utilisateur est indiquée en tête de l'affichage dans le libellé "*Sélection entre le jj/mm/aaaa et le jj/mm/aaaa*".

Ensuite, le type d'aéronef est affiché ainsi que son immatriculation.

L'information d'historique est ensuite affichée par bloc pour chaque Travail Supplémentaire effectué.

Le format de chaque bloc d'information est le suivant :

- "JJ/MM/AAAA – Date d'Enregistrement Aéro Maintenance Software"
- "JJ/MM/AAAA – EFFECTUE lors de cette visite : (travail daté du jj/mm :aaaa)"
- Description du Travail Supplémentaire

Procéder comme pour l'historique complet pour obtenir une APRS simplifiée.

Historique des Bulletins Service

Les Bulletins Services qui étaient inclus dans un Programme d'Entretien et ont été supprimés sont inscrits dans le fichier historique et peuvent être visualisés.

La fenêtre de visualisation choisie par l'utilisateur est indiquée en tête de l'affichage dans le libellé "*Sélection entre le jj/mm/aaaa et le jj/mm/aaaa*".

Ensuite, le type d'aéronef est affiché ainsi que son immatriculation.

L'information d'historique est ensuite affichée par bloc d'information dont le format est le suivant :

- Référence du Bulletin Service
- Description du BS
- Version/Révision dans laquelle ce BS était inclus
- "JJ/MM/AAAA – Date d'Enregistrement dans Aéro Maintenance Software"
- "JJ/MM/AAAA – Date d'invalidation
- Référence ATA100 (optionnelle)

Historique des Consignes de Navigabilité

Les Consignes de Navigabilité qui étaient incluses dans un Programme d'Entretien et ont été supprimées sont inscrites dans le fichier historique et peuvent être visualisées.

La fenêtre de visualisation choisie par l'utilisateur est indiquée en tête de l'affichage dans le libellé "*Sélection entre le jj/mm/aaaa et le jj/mm/aaaa*".

Ensuite, le type d'aéronef est affiché ainsi que son immatriculation.

L'information d'historique est ensuite affichée par bloc d'information dont le format est le suivant :

- Référence de la Consigne de Navigabilité

Tous Droits de Reproduction Réservés

- Description de la CN
- Version/Révision dans laquelle cette CN était incluse
- "JJ/MM/AAAA – Date d'Enregistrement dans Aéro Maintenance Software"
- "JJ/MM/AAAA – Date d'invalidation
- Référence ATA100 (optionnelle)

Historique des Versions/Révisions

Lors de la mise en place d'une nouvelle version ou révision du Programme d'Entretien d'un aéronef, une trace est enregistrée dans l'historique. La liste complète des versions/révisions est affichée ici.

Le type d'aéronef est affiché ainsi que son immatriculation.

Ensuite apparaît pour chaque version/révision un bloc de deux lignes :

- VxxxxRyyyy
  xxxx = numéro de la version
  yyyy = numéro de la révision
- JJ/MM/AAAA – Date de la mise en place de la Version/Révision

Liste des Visites (Parc AMS)

Le logiciel enregistre toutes les visites lancées, clôturées et annulées dans l'installation. Il est possible de lister ces visites et l'affichage est le suivant :

- "Visites lancées"
  - Numéro de visite
  - Type de visite
  - Date de début
  - Version/Révision du Programme d'Entretien utilisée
  - Immatriculation de l'aéronef
- "Visites clôturées"
  - Numéro de visite
  - Type de visite
  - Date de clôture
  - Version/Révision du Programme d'Entretien utilisée
  - Immatriculation de l'aéronef
- "Visites annulées"

Tous Droits de Reproduction Réservés

- Numéro de visite
- Type de visite
- Date de début
- Date d'annulation de la visite
- Version/Révision du Programme d'Entretien utilisée
- Immatriculation de l'aéronef

Livrets Moteur/Cellule et journal des vols

La sélection de cette option entraîne l'affichage d'une liste déroulante qui est la visualisation du journal des heures de vol. Elle est présentée sous forme de table dont les colonnes contiennent les informations suivantes :

- Journée de vol jj/mm/aaaa
- Heures de vol totales de la journée
- Heures Totales Moteur Neuf
- Heures Totales Moteur depuis RG
- Heures Totales Cellule depuis Neuf
- Heures Totales Cellule depuis GV
- Nombre d'atterrissages du jour
- Nombre d'atterrissages depuis Neuf
- Nombre d'atterrissages depuis GV

Plusieurs boutons de commande sont également présents :

- Journal des vols entre deux dates
  permet d'obtenir la liste des vols entre deux dates
- Récapitulatif des vols entre deux dates
  permet de calculer le nombre total d'heures de vol effectuées entre deux dates
- Impression Livret Moteur
  permet d'imprimer le Livret Moteur sous format standard prêt à insérer dans le livret Moteur de l'aéronef
- Impression Livret Cellule
  permet d'imprimer le Livret Cellule sous format standard prêt à insérer dans le livret Cellule de l'aéronef
- Retour Choix de Visualisation
  permet le retour à l'écran de Visualisation pour un nouveau choix par l'utilisateur

Tous Droits de Reproduction Réservés

Journal des vols entre deux dates

- Sélection de la date de début
  - Choisir la ligne Journée de vol
  - Positionner le pointeur sur le cadre vert de gauche et en maintenant la touche gauche de la souris enfoncée, le déplacer sur la zone “Date de début de sélection”
- Sélection de la date de fin
  - Choisir la ligne Journée de vol
  - Positionner le pointeur sur le cadre vert de gauche et en maintenant la touche gauche de la souris enfoncée, le déplacer sur la zone “Date de fin de sélection”
- Cliquer sur le bouton “Journal des vols entre deux dates”

Si l’imprimante n’est pas prête, un message apparaît et l’utilisateur doit refaire le click sur le bouton de commande “Journal des vols entre deux dates”.

Récapitulatif des vols entre deux dates

- Sélection de la date de début
  - Choisir la ligne Journée de vol
  - Positionner le pointeur sur le cadre vert de gauche et en maintenant la touche gauche de la souris enfoncée, le déplacer sur la zone “Date de début de sélection”
- Sélection de la date de fin
  - Choisir la ligne Journée de vol
  - Positionner le pointeur sur le cadre vert de gauche et en maintenant la touche gauche de la souris enfoncée, le déplacer sur la zone “Date de fin de sélection”
- Cliquer sur le bouton “Récapitulatif des vols entre deux dates”

Si l’imprimante n’est pas prête, un message apparaît et l’utilisateur doit refaire le click sur le bouton de commande “Récapitulatif des vols entre deux dates”.

Impression Livret Moteur

- Sélection de la date de début
  - Choisir la ligne Journée de vol
  - Positionner le pointeur sur le cadre vert de gauche et en maintenant la touche gauche de la souris enfoncée, le déplacer sur la zone “Date de début de sélection”
- Sélection de la date de fin
  - Choisir la ligne Journée de vol

Tous Droits de Reproduction Réservés

- Positionner le pointeur sur le cadre vert de gauche et en maintenant la touche gauche de la souris enfoncée, le déplacer sur la zone “Date de fin de sélection”

- Cliquer sur le bouton “Impression Livret Moteur”

Si l’imprimante n’est pas prête, un message apparaît et l’utilisateur doit refaire le click sur le bouton de commande “Impression Livret Moteur”.

Impression Livret Cellule

- Sélection de la date de début
  - Choisir la ligne Journée de vol
  - Positionner le pointeur sur le cadre vert de gauche et en maintenant la touche gauche de la souris enfoncée, le déplacer sur la zone “Date de début de sélection”
- Sélection de la date de fin
  - Choisir la ligne Journée de vol
  - Positionner le pointeur sur le cadre vert de gauche et en maintenant la touche gauche de la souris enfoncée, le déplacer sur la zone “Date de fin de sélection”
- Cliquer sur le bouton “Impression Livret Cellule”

Si l’imprimante n’est pas prête, un message apparaît et l’utilisateur doit refaire le click sur le bouton de commande “Impression Livret Cellule”.

Potentiels horaires du Parc

Cette option n’est disponible que si l’utilisateur a choisi de travailler sur le Parc des aéronefs gérés à l’aide du logiciel ***Aéro Maintenance Software***™.

Pour cela :

1. Choisir l’option “Tous les aéronefs” dans le menu “Choix d’Opération”
2. Choisir “Visualisation/Edition”
   L’écran “Visualisation / Edition d’Informations pour le Parc AMS” apparaît.
3. Choisir “Potentiels horaires du Parc”

L’impression des potentiels horaires de tous les aéronefs gérés à l’aide du logiciel démarre si une imprimante est connectée à l’ordinateur et prête, sinon le message “Aucune imprimante connectée” est affiché : l’utilisateur peut alors relancer l’impression après avoir mis l’imprimante prête, ou abandonner et choisir d’autres options.

Saisie

Cette “fonction de base” n’est disponible pour sélection que si l’utilisateur a choisi l’option “Un aéronef”. Elle permet d’enregistrer pour chaque aéronef :

Tous Droits de Reproduction Réservés

- les éléments de vol
- les éléments de visite
- Initialisation aéronef
  Option disponible que si l'utilisateur a entré le mot de passe qui l'autorise.
- Opérations sur le moteur
  Option disponible que si l'utilisateur a entré le mot de passe qui l'autorise.

Saisie des Eléments de vol

- heures de vol
  L'écran "Saisie des éléments de vol" est affiché
- essence
  L'écran "Saisie / Modification Essence" est affiché
- huile
  L'écran "Saisie / Modification Huile" est affiché

Saisie des heures de vol et informations relatives aux butées diverses associées

Plusieurs options sont disponibles selon les choix déterminés par les paramètres d'Administration du logiciel ***Aéro Maintenance Software***™:

- Saisie journalière détaillée des heures de vol
- Saisie globale des heures de vol

Une option de "Correction des heures de vol" est également disponible, mais accessible uniquement si l'option de saisie DETAILLEE des heures de vol est en fonction.

Chaque fois que l'on enregistre des heures de vol, ***Aéro Maintenance Software***™ analyse certains critères, dont l'invalidité peut conduire au refus de saisie ou inviter l'utilisateur à des saisies complémentaires. Ces critères sont les suivants :

- vérification que la date de saisie est supérieure ou égale à la dernière date de saisie.
- vérification que la date de saisie est inférieure ou égale à la date du jour.
- vérification que les heures saisies sont supérieures aux dernières heures saisies.
- vérification que les heures saisies ne sont pas supérieures au potentiel d'une butée horaire, augmentée de sa tolérance; sinon, ***Aéro Maintenance Software***™ indique à l'utilisateur qu'il ne peut pas prendre en compte cette saisie et conseille de contacter les organismes de contrôle, pour action.
- vérification de l'existence de butées diverses. Dans ce cas, ***Aéro Maintenance Software***™ propose pour chaque butée de saisir les cycles correspondant, aux heures de vol courantes (HORAMETRE).

Les heures de vol pouvant être enregistrées après chaque vol ou groupées par jour, par semaine ou autre période souhaitée, il est évident que la qualité des informations fournies par *Aéro Maintenance Software*™ dépend directement de la fraîcheur et de la cadence d'enregistrement

Tous Droits de Reproduction Réservés

des heures de vols et des butées diverses.

Saisie journalière détaillée des heures de vol

Cette option n'est disponible que si l'utilisateur a choisi l'option de saisie DETAILLEE des heures de vol dans l'option "Journal des heures de vol (détaillé ou global) et édition des livrets" du menu Administration ***Aéro Maintenance Software***™.

L'écran qui apparaît affiche les zones suivantes :

- "Enregistrement journalier (détail) des heures de vol"
- "Saisie en Heures Centièmes" ou "Saisie en Heures Minutes"
  selon le paramétrage choisi dans l'Administration du logiciel ***Aéro Maintenance Software***™
- Date pour laquelle est effectuée la saisie des heures de vol : JJ MM AAAA
  Cette date est modifiable par l'utilisateur et ne peut être postérieure à la date du jour.
- Déjà enregistré : cette zone affiche le total des heures de vol déjà enregistrées pour la date mentionnée (format HH - CC ou MM)
- Total Saisi : total des heures qui ont été entrées par l'utilisateur dans cet écran. Cette zone est renseignée lorsque l'utilisateur clique sur le bouton "Calcul du total saisi" .
- Nombre d'atterrissages du jour : zone qui permet de déclarer le nombre total d'atterrissages effectués dans la journée. Elle est initialisée à zéro et automatiquement incrémentée de 1 pour chaque vol déclaré dans les zones d'enregistrement d'heures. Cette zone est modifiable par l'utilisateur.
- Déjà enregistré (sur la ligne atterrissages) : zone contenant le nombre d'atterrissages déjà déclarés pour cette journée de saisie.
- Zones de déclaration des heures de vol
  Le logiciel affiche 30 zones permettant chacune de déclarer les heures pour un vol effectué dans cette journée. Si ce nombre de zones s'avérait insuffisant, il est possible de saisir les 30 premiers vols, de calculer le total saisi et confirmer cette saisie, puis de reprendre afin d'ajouter des heures à la même journée.
  La zone des heures doit impérativement être renseignée, donc avec la valeur zéro s'il s'agit d'un vol inférieur à une heure. Sinon, le fond de la zone est coloré en jaune indiquant que cette zone de saisie heures - mm/cc n'a pas été prise en compte dans le calcul du total saisi.
  La zone des centièmes/minutes doit également être renseignée : dans le cas d'une saisie avec des centièmes, le nombre doit être un multiple de cinq. Sinon un message d'erreur est affiché rappelant qu'il faut saisir deux digits dans cette zone.

En bas de l'écran apparaissent quatre boutons de commande :

- Bouton "Annulation"
  permet de ne pas prendre en compte toute saisie effectuée dans cet écran et retourne à l'écran "Saisie des Eléments de vol".
- Bouton "Reprise Saisie"
  permet de reprendre la saisie des heures de vol pour la même journée.
- Bouton "Calcul du total saisi"
  permet de totaliser les heures de vol enregistrées dans les zones visibles sur l'écran.
- Bouton "Prise en compte de la saisie"
  permet de passer à l'écran suivant pour confirmer les heures saisies dans cette journée.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Dans ce cas, la séquence pour enregistrer les heures de vol est la suivante :

1. Date : la modifier si elle n'est pas celle souhaitée
2. Saisir les couples HH – MM ou CC
3. Saisir le nombre total d'atterrissages (si souhaité)
4. Cliquer sur "Calcul du total saisi"
5. Cliquer sur "Prise en compte de la saisie"
   A l'affichage de l'écran "Saisie des Heures de vol pour xxxxx", cliquer sur "OK" pour confirmer, ou sur "Retour Saisie Eléments Vol" pour ne pas prendre en compte les heures de vol de cette saisie.

Le logiciel examine alors s'il y a d'autres butées diverses pour lesquelles des informations peuvent être saisies et affiche un écran pour chaque butée diverse concernée.

Lorsque toutes les butées diverses qui étaient déclarées ont été présentées, un écran final de saisie apparaît, affichant le message "Toutes les butées du y-xxxxxx ont été traitées" ainsi que trois commandes "Continuer la Saisie", "Annulation" et "Fin de Saisie". Une explication sur l'effet de ces commandes est affichée à l'écran.

Pour enregistrer définitivement la saisie, il faut cliquer sur "Fin de saisie".

Saisie globale des heures de vol

Cette option n'est disponible que si l'utilisateur a choisi l'option de saisie GLOBALE des heures de vol dans l'option "Journal des heures de vol (détaillé ou global) et édition des livrets" du menu Administration ***Aéro Maintenance Software***™.

L'écran qui apparaît affiche les zones suivantes :

- "Saisie de Heures de Vol du y-xxxxx"
- en haut à gauche est affichée la prochaine butée horaire
  - sa désignation
  - valeur de l'horamètre à ce moment-là, et indication de la tolérance associée à cette butée
- Données issues de la dernière saisie
  - Date de saisie
  - Valeur affichée à l'Horamètre
  - Valeur des HEURES TOTALES CELLULE
- Bloc central de saisie
  - Date du dernier vol
    Plusieurs possibilités sont offertes à l'utilisateur :
    - Rentrer le "JJ MM AAAA" d'un jour spécifique
    - Entrer le caractère "=" et presser sur "Tab" pour obtenir la date du jour (qui apparaît en bleu)

Tous Droits de Reproduction Réservés

- Entrer le caractère "?" et presser sur "Tab" pour obtenir la date de la dernière saisie d'heures de vol pour cet aéronef (elle apparaît en rouge).

- Heures de vol
  Deux options sont également offertes à l'utilisateur :

  - Rentrer la valeur affichée à l'Horamètre de l'aéronef, selon le format indiqué

  - Rentrer le nombre total d'heures de vol effectuées depuis la dernière saisie, en respectant le format mentionné.

En bas de l'écran apparaissent également deux boutons de commande :

- Bouton "Retour Saisie Eléments de Vol"
  permet de ne pas prendre en compte toute saisie effectuée dans cet écran et retourne à l'écran "Saisie des Eléments de vol".

- Bouton "OK"
  permet de prendre en compte la saisie des heures de vol de cette journée.

Le logiciel examine alors s'il y a d'autres butées diverses pour lesquelles des informations peuvent être saisies et affiche un écran pour chaque butée diverse concernée.

Lorsque toutes les butées diverses qui étaient déclarées ont été présentées, un écran final de saisie apparaît, affichant le message "Toutes les butées du y-xxxxxx ont été traitées" ainsi que trois commandes "Continuer la Saisie", "Annulation" et "Fin de Saisie". Une explication de l'effet de ces commandes est affichée à l'écran.

Pour enregistrer définitivement la saisie, il faut cliquer sur "Fin de saisie".

Correction des Heures de Vol

Cette option accessible uniquement si l'option de saisie DETAILLEE des heures de vol est en fonction.

En sélectionnant cette option un message spécifique est affiché, conseillant à l'utilisateur de ne commencer la correction qu'après avoir fait une liste du journal des vols pour garder trace de l'ancienne situation.

S'il n'y a pas d'heures enregistrées, le message "Il n'y a pas d'enregistrement candidat à être modifié pour cet aéronef" est affiché.

Si des vols ont déjà été enregistrés, l'écran "Modifications heures de vol du y-xxxx" est affiché : il permet d'effectuer des modifications/suppressions dans des journées déjà enregistrées et/ou d'ajouter de nouvelles dates où il y a eu des vols effectués.

Modification/suppression d'heures de vol

1. choisir la date du vol à modifier ou supprimer dans la liste déroulante

2. modifier les heures et/ou les atterrissages selon ce qui est désiré.

Recommencer ces opérations autant que nécessaire.

Pour prendre en compte les modifications, cliquer sur "Enregistrement final de l'ensemble des modifications", sinon sur "Annuler".

Enregistrement de nouvelles dates où des vols ont été effectués

Tous Droits de Reproduction Réservés

1. entrer la date au format JJ/MM/AAAA
2. entrer les heures (et les minutes ou centièmes)
3. entrer le nombre d'atterrissages effectués pour ces vols
4. cliquer sur "Enregistrement d'une nouvelle date".

Recommencer ces opérations autant que nécessaire.

Pour prendre en compte les modifications, cliquer sur "Enregistrement final de l'ensemble des modifications", sinon sur "Annuler".

Aéro Maintenance Software™ propose, dans sa version de base, un module de saisie des heures et des butées diverses associées. Cela permet au responsable de la maintenance de suivre les heures de vol de chaque aéronef, au rythme qu'il juge opportun, sans dépendre d'une saisie en amont dont la fréquence et l'objectif ne sont pas forcément compatibles avec les contraintes de la maintenance. En effet, il peut être indispensable pour la maintenance d'avoir un suivi journalier des heures de vol et des butées, en particulier si ce nombre d'heures de vol est important.

Si une saisie amont existe déjà (comptabilité, facturation, etc.) et si sa fréquence est satisfaisante pour la maintenance, le client peut demander à ***AMSCI*** de mettre en place sous ***Aéro Maintenance Software***™ une fonction automatique de récupération des heures de vol et des butées diverses associées (si ces informations existent) pour éviter à la maintenance, une double saisie. La création de ce module de liaison est une option facturable (demande à formuler auprès d'***AMSCI***).

Essence

Le choix de cette option entraîne l'affichage de l'écran "Saisie / Modifications essence du y-xxxx". Cet écran permet de saisir les quantités d'essence mises dans les réservoirs de l'aéronef et également d'effectuer les modifications de saisie d'essence pour les journées où il y a eu des vols effectués.

Enregistrement de saisie d'essence

1. choisir la date du vol dans la liste déroulante affichée à gauche
2. entrer la quantité d'essence mise dans les réservoirs, en centilitres

Recommencer les opérations ci-dessus pour de nouvelles saisies.

Pour terminer et les enregistrer, cliquer sur "Prise en compte de nouvelles saisies" : le logiciel affiche le message "Mises à jour des saisies d'essence correctement effectuées". Pour ne pas confirmer les saisies, cliquer sur "Abandon des nouvelles saisies.

Modification de saisie d'essence

1. choisir la date du vol dans la liste déroulante affichée à gauche
   l'ancienne quantité enregistrée est affichée dans la zone adéquate.
2. Saisir la nouvelle quantité, en centilitres, dans cette même zone.

Recommencer les opérations ci-dessus pour de nouvelles modifications.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Pour terminer et les enregistrer, cliquer sur “Prise en compte de nouvelles saisies” : le logiciel affiche le message “Mises à jour des saisies d’essence correctement effectuées”. Pour ne pas confirmer les modifications, cliquer sur “Abandon des nouvelles saisies.

Ce suivi n'a pas un caractère obligatoire.

Huile

Le choix de cette option entraîne l’affichage de l’écran “Saisie / Modifications huile du y-xxxx”. Cet écran permet de saisir les quantités d’huile mises dans le(s) moteur(s) de l’aéronef et également d’effectuer les modifications de saisie d’huile pour les journées où il y a eu des vols effectués.

Enregistrement de saisie d’huile

1. choisir la date du vol dans la liste déroulante affichée à gauche
2. entrer la quantité d’huile mise dans le(s) moteur(s), en centilitres

Recommencer les opérations ci-dessus pour de nouvelles saisies.

Pour terminer et les enregistrer, cliquer sur “Prise en compte de nouvelles saisies” : le logiciel affiche le message “Mises à jour des saisies d’huile correctement effectuées”. Pour ne pas confirmer les saisies, cliquer sur “Abandon des nouvelles saisies.

Modification de saisie d’huile

1. choisir la date du vol dans la liste déroulante affichée à gauche
   l’ancienne quantité enregistrée est affichée dans la zone adéquate.
2. Saisir la nouvelle quantité, en centilitres, dans cette même zone.

Recommencer les opérations ci-dessus pour de nouvelles modifications.

Pour terminer et les enregistrer, cliquer sur “Prise en compte de nouvelles saisies” : le logiciel affiche le message “Mises à jour des saisies d’huile correctement effectuées”. Pour ne pas confirmer les modifications, cliquer sur “Abandon des nouvelles saisies.

Ce suivi n'a pas un caractère obligatoire.

Saisie des Eléments de visite

L’écran de saisie des éléments de visite affiche les options suivantes :

- butées calendaires
- butées horaires
- butées diverses
- CN
- BS

Tous Droits de Reproduction Réservés

- équipements
- pièces
- dossier de visite
- Actions Correctives (- pour mémoire -; en effet la déclaration des Actions Correctives n'est possible qu'en clôture de visite du Programme d'Entretien)
- Travaux Supplémentaires
- vol de contrôle.

Un bloc de sélection est également affiché permettant de choisir un "Type d'opération" : en effet, selon la sélection effectuée par l'utilisateur, certains choix seront disponibles ou pas. En sélectant un type d'opération, un cadre s'affiche contenant toutes les informations de l'option choisie qui sont déjà enregistrées.

Lorsque l'utilisateur choisit une option, un cadre s'affiche qui contient les informations déjà enregistrées. Après avoir déplacé le curseur sur une ligne affichée dans le cadre, si l'utilisateur clique sur le bouton droit de la souris, un menu déroulant apparaît avec les options disponibles : déplacer le curseur sur l'option choisie et cliquer sur le bouton gauche de la souris pour obtenir l'affichage désiré.

Butée calendaire

En saisie, les types d'opération possibles pour une butée calendaire sont soit "enregistrement", soit "suppression", soit "ré-initialisation". L'option de "mise à jour" ne s'applique pas aux butées calendaires.

Pour chaque visite de maintenance et chacune des contraintes administratives d'exploitation dont les échéances sont basées sur des durées programmées à l'avance, une butée calendaire doit être déclarée dans le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™.

Enregistrement de butée calendaire

L'écran "Création de Butée Calendaire pour le y-xxxx" requiert la saisie des informations suivantes :

- *Date de mise en place*
  obligatoirement la date du jour (non modifiable)
- Référence
  nom donné à cette butée calendaire (maximum de 14 caractères)
- Butée répétitive
  cliquer sur cette zone si la butée créée est répétitive, ce qui entraîne l'affichage de nouvelles zones
  - Facteur de répétitivité en nombre de mois
  - Tolérance en mois pour cette butée (valeur 00 par défaut)
- Limite calendaire
  date JJ MM AAAA de la prochaine réalisation de cette butée
- Référence à une visite du programme d'Entretien
  cliquer sur cette zone si la butée est liée à une visite du Programme d'Entretien de cet aéronef, et entrer le nom de cette visite dans la zone correspondante

Tous Droits de Reproduction Réservés

- Référence ATA
  cliquer sur cette zone si la butée calendaire fait référence à une opération standard ATA100 puis entrer le Chapitre, la Section et l'Opération ATA100 correspondante.

Pour terminer l'enregistrement de cette butée calendaire, cliquer sur "Enregistrer".

Si l'utilisateur ne désire pas enregistrer cette butée calendaire, il doit cliquer sur "Retour Saisie Eléments Visite".

Remarques :

Dès l'enregistrement d'une nouvelle butée calendaire, celle-ci est opérationnelle immédiatement dans ***Aéro Maintenance Software***™.

Si cette butée calendaire fait référence à une visite du Programme d'Entretien, cette visite doit être connue de la version / révision courante du Programme d'Entretien. Sans quoi, ***Aéro Maintenance Software***™ refuse l'enregistrement de cette butée calendaire.

Une butée calendaire ne peut faire référence qu'à une seule visite du Programme d'Entretien et inversement une visite du Programme ne peut faire référence qu'à une seule butée, soit horaire, soit calendaire (jamais diverse).

Aéro Maintenance Software™ contrôle que toutes les visites du Programme d'Entretien courant sont associées soit à une butée calendaire, soit à une butée horaire. Ce contrôle est effectué dans le cadre du menu "Révision de Programme d'Entretien" par l'option "Validation de cohérence des butées/Programme d'Entretien" : si cette validation n'est pas correcte pour un aéronef, il apparaît un "feu rouge" dans le tableau de choix d'aéronef lorsque celui-ci est sélecté.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'enregistrer ces butées.

Suppression de butée calendaire

Un premier écran "Suppression d'une Butée Calendaire pour le y-xxxx" affiche la première butée calendaire dans une liste déroulante : choisir la butée calendaire que l'on désire supprimer puis cliquer sur "OK". Un nouvel écran contenant tous les détails relatifs à cette butée calendaire apparaît à l'écran

- cliquer sur "Supprimer" pour confirmer la suppression de cette butée (voir remarques ci-dessous)
- cliquer sur "Retour Saisie Eléments Visite" si on ne désire pas supprimer cette butée.

Remarques :

Si la butée calendaire sélectée fait référence à une visite de la version courante du Programme d'Entretien, ***Aéro Maintenance Software***™ refuse la suppression. Si cette butée doit être vraiment supprimée, cela signifie qu'il faut aussi supprimer la visite en question. Dans ce cas, l'utilisateur devra d'abord générer une nouvelle version / révision du Programme d'Entretien qui ne fera plus référence à cette visite. La suppression de cette butée calendaire deviendra alors possible.

Si la butée calendaire ne fait pas référence à une visite du Programme d'Entretien, la suppression est autorisée et la butée est enregistrée dans l'historique.

Butée horaire

En saisie, les types d'opération possibles pour une butée horaire sont soit "enregistrement", soit "suppression" soit "ré-initialisation" .

Tous Droits de Reproduction Réservés

Pour chaque visite de maintenance et chacune des contraintes administratives d'exploitation dont les échéances sont basées sur des heures de fonctionnement, une butée horaire doit être déclarée dans le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™.

Enregistrement de butée horaire

L'écran "Création de Butée Calendaire pour le y-xxxx" présente les informations suivantes :

- bloc "Butée applicable"
  - heures Moteur
    cliquer si la butée déclarée sera liée aux heures Moteur
  - heures Cellule
    cliquer si la butée déclarée sera liée aux heures Cellule
- *Date de mise en place*
  obligatoirement la date du jour (non modifiable)
- Référence
  nom donné à cette butée horaire (maximum de 14 caractères)
- Butée répétitive
  cliquer sur cette zone si la butée créée est répétitive, ce qui entraîne l'affichage d'une nouvelle zone
  - Facteur de répétitivité en heures
- Référence à une visite du programme d'Entretien
  cliquer sur cette zone si la butée est liée à une visite du Programme d'Entretien de cet aéronef, et entrer le nom de cette visite dans la zone correspondante
- Prochaine limite (en centièmes) par rapport aux heures Moteur depuis RG (ou cellule depuis GV)
  heures à la prochaine réalisation de cette butée
- Tolérance en heures pour cette butée (valeur 00 par défaut)
- Référence ATA
  cliquer sur cette zone si la butée calendaire fait référence à une opération standard ATA100 puis entrer le Chapitre, la Section et l'Opération ATA100 correspondante.
- *Heures Moteur -en centièmes- depuis RG (ou Heures Cellule –en centièmes- depuis GV) zone non modifiable par l'utilisateur.*

Pour terminer l'enregistrement de cette butée horaire, cliquer sur le bouton de commande "Enregistrer".

Si l'utilisateur ne désire pas enregistrer cette butée horaire, cliquer sur le bouton de commande "Retour Saisie Eléments Visite".

Remarques :

Dès l'enregistrement d'une nouvelle butée horaire, celle-ci est opérationnelle immédiatement dans ***Aéro Maintenance Software***™.

Si cette butée horaire fait référence à une visite du Programme d'Entretien, cette visite doit être connue de la version révision / courante du Programme d'Entretien. Sans quoi, ***Aéro Maintenance Software***™ refuse l'enregistrement de cette butée horaire.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Une butée horaire ne peut faire référence qu'à une seule visite du Programme d'Entretien et inversement une visite du Programme ne peut faire référence qu'à une seule butée, soit horaire, soit calendaire (jamais diverse).

Aéro Maintenance Software™ contrôle que toutes les visites du Programme d'Entretien courant sont associées soit à une butée horaire, soit à une butée calendaire. Ce contrôle est effectué dans le cadre du menu "Révision de Programme d'Entretien" par l'option "Validation de cohérence des butées/Programme d'Entretien" : si cette validation n'est pas correcte pour un aéronef, il apparaît un "feu rouge" dans le tableau de choix d'aéronef lorsque celui-ci est sélecté.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'enregistrer ces butées.

Suppression de butée horaire

Un premier écran "Suppression d'une Butée Horaire pour le y-xxxx" affiche la première butée horaire dans une liste déroulante : choisir la butée horaire que l'on désire supprimer puis cliquer sur "OK". Un nouvel écran contenant tous les détails relatifs à cette butée horaire apparaît à l'écran

- cliquer sur "Supprimer" pour confirmer la suppression de cette butée (voir remarques ci-dessous)
- cliquer sur "Retour Saisie Eléments Visite" si on ne désire pas supprimer cette butée.

Remarques :

Si la butée horaire sélectée fait référence à une visite de la version courante du Programme d'Entretien, ***Aéro Maintenance Software***™ refuse la suppression. Si cette butée doit être vraiment supprimée, cela signifie qu'il faut aussi supprimer la visite en question. Dans ce cas, l'utilisateur devra d'abord générer une nouvelle version / révision du Programme d'Entretien qui ne fera plus référence à cette visite. La suppression de cette butée horaire deviendra alors possible.
Si la butée horaire ne fait pas référence à une visite du Programme d'Entretien, la suppression est autorisée et la butée est enregistrée dans l'historique.

Butée diverse

En saisie, les types d'opération possibles pour une butée diverse sont soit "enregistrement", soit "suppression". L'option de "mise à jour" ne s'applique pas aux butées diverses.

Pour chaque opération de maintenance et chacune des contraintes administratives d'exploitation dont les échéances sont basées sur des cycles de fonctionnement, une butée diverse doit être déclarée dans le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™.

Enregistrement de butée diverse

L'écran "Création de Butée Diverse pour le y-xxxx" présente les informations suivantes :

- *Date de mise en place*
  obligatoirement la date du jour (non modifiable)
- Référence
  nom donné à cette butée diverse (maximum de 14 caractères)
- cycles à la mise en place

Tous Droits de Reproduction Réservés

- cycles totaux à la mise en place
- potentiel en cycles
- tolérance en cycles
- répétitivité et période en cycles
- Référence ATA (optionnelle)
  cliquer sur cette zone si la butée calendaire fait référence à une opération standard ATA100 puis entrer le Chapitre, la Section et l'Opération ATA100 correspondante

Pour terminer l'enregistrement de cette butée diverse, cliquer sur le bouton de commande "Enregistrer".

Si l'utilisateur ne désire pas enregistrer cette butée diverse, cliquer sur le bouton de commande "Retour Saisie Eléments Visite".

Remarque :

Dès l'enregistrement d'une nouvelle butée diverse, celle-ci est opérationnelle immédiatement dans ***Aéro Maintenance Software***™.

Une butée diverse ne peut pas faire référence à une visite du Programme d'Entretien et inversement une visite du Programme ne peut pas faire référence à une butée diverse.

Suppression de butée diverse

Un premier écran "Suppression d'une Butée Diverse pour le y-xxxx" affiche la première butée diverse dans une liste déroulante : choisir sur la butée diverse que l'on désire supprimer puis cliquer sur "OK". Un nouvel écran contenant tous les détails relatifs à cette butée diverse apparaît à l'écran

- cliquer sur "Supprimer" pour confirmer la suppression de cette butée (voir remarques ci-dessous)
- cliquer sur "Retour Saisie Eléments Visite" si on ne désire pas supprimer cette butée.

Une trace de la suppression de la butée est enregistrée dans l'historique.

Consignes de Navigabilité

En saisie, les types d'opération possibles pour une Consigne de Navigabilité sont soit "enregistrement", soit "modification", soit "suppression".

Enregistrement de Consigne de Navigabilité

L'écran "Déclaration de Consigne de Navigabilité pour le y-xxxx" présente les informations suivantes :

- Référence de la Consigne de Navigabilité (maximum de 14 caractères)
- Référence du Bulletin Service (BS) associé à cette Consigne de Navigabilité, s'il existe (maximum de 11 caractères)
- Libellé
  Désignation de la Consigne de Navigabilité (maximum de 48 caractères)

Tous Droits de Reproduction Réservés

- Indication de statut pour cette Consigne de Navigabilité
    - "A" si CN appliqué
    - "R" si CN répétitive
    - "N" si l'aéronef n'est pas concerné par cette CN
- Référence ATA (optionnelle)
  cliquer sur cette zone si la Consigne de Navigabilité fait référence à une opération standard ATA100 puis entrer le Chapitre, la Section et l'Opération ATA100 correspondante.
  Dans le cas où cette opération ATA100 est déjà connue de la version courante du Programme d'Entretien, la maintenance de cette Consigne de Navigabilité (référencée par l'opération ATA100) prendra automatiquement le rythme des visites du Programme d'Entretien qui pointent sur cette opération ATA100.
  Dans le cas où il s'agit d'une nouvelle opération ATA100, celle-ci doit d'abord avoir été créée, puis affectée à la ou aux visites appropriées et une nouvelle version / révision du Programme d'Entretien doit avoir été générée pour la prendre en compte.
- Indication d'inclusion automatique dans la prochaine version du Programme d'Entretien de cet aéronef
    - "@" pour l'inclure automatiquement
    - "N" pour ne pas l'inclure automatiquement
- *Date d'application (si Appliqué ou non Concerné)*
  zone non modifiable
- *HEURES TOTALES CELLULE à la date de mise en place (non modifiable)*

Pour terminer l'enregistrement de cette Consigne de Navigabilité, cliquer sur le bouton de commande "Enregistrer". Un message de confirmation apparaît, cliquer sur "OK" pour continuer.

Si l'utilisateur ne désire pas enregistrer cette Consigne de Navigabilité, cliquer sur le bouton de commande "Retour Saisie Eléments Visite".

De plus, si cette Consigne de Navigabilité implique aussi un nouveau suivi et/ou un suivi supplémentaire de potentiel horaire ou calendaire ou cycles, l'utilisateur devra rentrer la ou les nouvelles butées adéquates pour qu'***Aéro Maintenance Software***™ prenne en compte toutes les directives de cette Consigne de Navigabilité.

L'enregistrement d'une nouvelle Consigne de Navigabilité la met en statut "EX/PE". Pour prendre en compte cette Consigne de Navigabilité et la passer en statut "IN/PE", il faut lancer une nouvelle version / révision du Programme d'Entretien (pour cette fonction se référer au paragraphe traitant de la génération d'une version / révision du Programme d'Entretien).

Modification de Consigne de Navigabilité

Une Consigne de Navigabilité peut être modifiée pour refléter des changements apportés à certaines zones. En sélectant cette option, un premier écran "Modification d'une Consigne de Navigabilité pour le y-xxxx" apparaît qui contient les informations suivantes :

- *Référence de la Consigne de Navigabilité (non modifiable)*
- Référence du Bulletin Service (BS) associé à cette Consigne de Navigabilité, s'il existe (maximum de 11 caractères)

Tous Droits de Reproduction Réservés

- Libellé
  Désignation de la Consigne de Navigabilité (maximum de 48 caractères)
- Indication de statut pour cette Consigne de Navigabilité
  - "A" si CN appliquée
  - "R" si CN répétitive
  - "N" si l'aéronef n'est pas concerné par cette CN
- *Référence ATA (optionnelle et non modifiable)*
- Indication d'inclusion automatique dans la prochaine version du Programme d'Entretien de cet aéronef
  - "@" pour l'inclure automatiquement
  - "N" pour ne pas l'inclure automatiquement
- Date d'application (si Appliqué ou Non Concerné)
  cette zone est modifiable uniquement si le statut pour cet aéronef est Appliqué ou Non Concerné
- *HEURES TOTALES CELLULE à la date de mise en place (non modifiable)*

Pour terminer la modification de cette Consigne de Navigabilité, cliquer sur le bouton de commande "Modifier". Un message de confirmation apparaît, cliquer sur "OK" pour continuer.

Si l'utilisateur ne désire pas modifier cette Consigne de Navigabilité, cliquer sur le bouton de commande "Retour Saisie Eléments Visite".

Suppression de Consigne de Navigabilité

Un premier écran "Suppression d'une Consigne de Navigabilité pour le y-xxxx" affiche les informations suivantes relatives à la première Consigne de Navigabilité :

- Libellé
- Référence (dans une boîte déroulante)
- Indication d'appartenance à un Programme d'Entretien
  - EX/PE
    la CN n'était pas dans un Programme d'Entretien
  - IN/PE
    la CN faisait partie d'un Programme d'Entretien
- Indication de répétitivité/applicabilité
  - APPLIQUEE
    la CN a été appliquée
  - REPETITIVE
    la CN est répétitive
  - NON CONCERNE

Tous Droits de Reproduction Réservés

cette CN ne concerne pas cet aéronef

- Indication de Bulletin Service (BS) associé à cette CN
  la référence du BS apparaît ici

Cliquer sur la flèche de la boîte déroulante qui contient les références des Consignes de Navigabilité déjà enregistrées, ensuite cliquer sur la CN que l'on veut supprimer et confirmer par "OK".

Un nouvel écran affiche toutes les informations relatives à la Consigne de Navigabilité choisie :

- cliquer sur "Supprimer" pour confirmer la suppression de cette Consigne de Navigabilité (voir remarques ci-dessous)
- cliquer sur "Retour Saisie Eléments Visite" si on ne désire pas supprimer cette Consigne de Navigabilité.

Si la Consigne de Navigabilité sélectée est "IN/PE", donc active dans la version / révision courante du Programme d'Entretien, ***Aéro Maintenance Software***™ indique à l'utilisateur que le Programme d'Entretien courant va être invalidé et qu'il faudra créer une nouvelle version / révision du Programme d'Entretien pour invalider définitivement cette Consigne de Navigabilité, et l'enregistrer dans l'historique. L'utilisateur peut "Annuler" s'il ne souhaite pas supprimer cette Consigne de Navigabilité ou "Confirmer" pour réaliser la suppression. A ce moment là, cette Consigne de Navigabilité deviendra "obsolète".

Bulletins Service

En saisie, les types d'opération possibles pour une Bulletin Service sont soit "enregistrement", soit "modification", soit "suppression".

Enregistrement de Bulletin Service

L'écran "Déclaration de Bulletin Service pour le y-xxxx" présente les informations suivantes :

- Référence du Bulletin Service (maximum de 14 caractères)
- Editeur (maximum de 3 caractères)
  indication du nom de l'éditeur à l'origine de ce Bulletin Service
- Référence de la Consigne de Navigabilité associée à ce Bulletin Service (BS), si elle existe (maximum de 11 caractères)
- Libellé
  Désignation du Bulletin Service (maximum de 48 caractères)
- Indication de statut pour ce Bulletin Service
  - "A" si BS appliqué
  - "R" si BS répétitif
  - "N" si l'aéronef n'est pas concerné par ce BS
- Référence ATA (optionnelle)
  cliquer sur cette zone si le Bulletin Service fait référence à une opération standard ATA100 puis entrer le Chapitre, la Section et l'Opération ATA100 correspondante.
  Dans le cas où cette opération ATA100 est déjà connue de la version courante du Programme d'Entretien, la maintenance de ce Bulletin Service (référencé par l'opération

Tous Droits de Reproduction Réservés

ATA100) prendra automatiquement le rythme des visites du Programme d'Entretien qui pointent sur cette opération ATA100.
Dans le cas où il s'agit d'une nouvelle opération ATA100, celle-ci doit d'abord avoir été créée, puis affectée à la ou aux visites appropriées et une nouvelle version / révision du Programme d'Entretien doit avoir été générée pour la prendre en compte.

- Indication d'inclusion automatique dans la prochaine version du Programme d'Entretien de cet aéronef
    - "@" pour l'inclure automatiquement
    - "N" pour ne pas l'inclure automatiquement
- *Date d'application (si Appliqué ou non Concerné)*
  zone non modifiable
- *HEURES TOTALES CELLULE à la date de mise en place (non modifiable)*

Pour terminer l'enregistrement de ce Bulletin Service, cliquer sur le bouton de commande "Enregistrer". Un message de confirmation apparaît, cliquer sur "OK" pour continuer.

Si l'utilisateur ne désire pas enregistrer ce Bulletin Service, cliquer sur le bouton de commande "Retour Saisie Eléments Visite".

De plus, si ce Bulletin Service implique aussi un nouveau suivi et/ou un suivi supplémentaire de potentiel horaire ou calendaire ou cycles, l'utilisateur devra rentrer la ou les nouvelles butées adéquates pour qu'***Aéro Maintenance Software***™ prenne en compte toutes les directives de ce Bulletin Service.

L'enregistrement d'un nouveau Bulletin Service le met en statut "EX/PE". Pour prendre en compte ce Bulletin Service et le passer en statut "IN/PE", il faut lancer une nouvelle version / révision du Programme d'Entretien (pour cette fonction se référer au paragraphe traitant de la génération d'une version / révision du Programme d'Entretien).

Modification de Bulletin Service

Un Bulletin Service peut être modifié pour refléter des changements apportés à certaines zones. En sélectant cette option, un premier écran "Modification d'un Bulletin Service pour le y-xxxx" apparaît qui contient les informations suivantes :

- *Référence du Bulletin Service (non modifiable)*
- Editeur (maximum de 3 caractères)
  indication du nom de l'éditeur à l'origine de ce Bulletin Service
- Référence de la Consigne de Navigabilité associée à ce Bulletin Service (BS), si elle existe (maximum de 11 caractères)
- Libellé
  Désignation du Bulletin Service (maximum de 48 caractères)
- Indication de statut pour ce Bulletin Service
    - "A" si BS appliqué
    - "R" si BS répétitif
    - "N" si l'aéronef n'est pas concerné par ce BS

Tous Droits de Reproduction Réservés

- *Référence ATA (optionnelle et non modifiable)*
- Indication d'inclusion automatique dans la prochaine version du Programme d'Entretien de cet aéronef
    - "@" pour l'inclure automatiquement
    - "N" pour ne pas l'inclure automatiquement
- Date d'application (si Appliqué ou Non Concerné)
  cette zone est modifiable uniquement si le statut pour cet aéronef est Appliqué ou Non Concerné
- *HEURES TOTALES CELLULE à la date de mise en place (non modifiable)*

Pour terminer la modification de ce Bulletin Service, cliquer sur le bouton de commande "Modifier". Un message de confirmation apparaît, cliquer sur "OK" pour continuer.

Si l'utilisateur ne désire pas modifier ce Bulletin Service, cliquer sur le bouton de commande "Retour Saisie Eléments Visite".

Suppression de Bulletin Service

Un premier écran "Suppression d'un Bulletin Service pour le y-xxxx" affiche les informations suivantes relatives au premier Bulletin Service :

- Libellé
- Référence (dans une boîte déroulante)
- Indication d'appartenance à un Programme d'Entretien
    - EX/PE
      le BS n'était pas inclus dans un Programme d'Entretien
    - IN/PE
      le BS faisait partie d'un Programme d'Entretien
- Indication de répétitivité/applicabilité
    - APPLIQUE
      le BS a été appliqué
    - REPETITIF
      le BS est répétitif
    - NON CONCERNE
      ce BS ne concerne pas cet aéronef
- Indication de Consigne de Navigabilité (CN) associée à ce Bulletin Service (BS)
  la référence de la CN apparaît ici

Cliquer sur la flèche de la boîte déroulante qui contient les références des Bulletins Service déjà enregistrés, ensuite cliquer sur le BS que l'on veut supprimer et confirmer par "OK".

Un nouvel écran affiche toutes les informations relatives au Bulletin Service choisi :

- cliquer sur "Supprimer" pour confirmer la suppression de ce Bulletin Service (voir

Tous Droits de Reproduction Réservés

remarques ci-dessous)
- cliquer sur “Retour Saisie Eléments Visite” si on ne désire pas supprimer ce Bulltin Service.

Si le Bulletin Service sélecté est “IN/PE”, donc actif dans la version / révision courante du Programme d’Entretien, ***Aéro Maintenance Software***™ indique à l'utilisateur que le Programme d’Entretien courant va être invalidé et qu'il faudra créer une nouvelle version / révision du Programme d’Entretien pour invalider définitivement ce Bulletin Service, et l’enregistrer dans à l'historique. L’utilisateur peut “Annuler” s’il ne souhaite pas supprimer ce Bulletin Service ou “Confirmer” pour réaliser la suppression. A ce moment là, ce Bulletin Service deviendra “obsolète”.

Actions Correctives

Une Action Corrective est une opération découverte dans une visite du Programme d’Entretien et qui a ou n'a pas été réalisée dans le cadre de cette visite.

Si une Action corrective a été réalisée durant la visite l’indication du travail effectué doit être impérativement déclarée avant la clôture de visite.

Si la nature d'une Action Corrective met en cause la sécurité des vols, il est de la responsabilité de la Maintenance d'arrêter l'exploitation de l'aéronef jusqu'à la réalisation des opérations qu’elle implique.

Travaux Supplémentaires

Le suivi des Travaux Supplémentaires doit être utilisé pour tous les travaux particuliers découverts dans le cadre de l'exploitation de l'aéronef. Il est de l'intérêt de tous, ainsi que de la sécurité, de saisir ces Travaux Supplémentaires dès qu'il ont été détectés.

Si la nature d'un Travail Supplémentaire met en cause la sécurité des vols, il est de la responsabilité de la Maintenance d'arrêter l'exploitation de l'aéronef jusqu'à la réalisation de ce travail. ***Aéro Maintenance Software*™** ne peut en aucun cas apprécier la nature de ces travaux, ni valider l'opportunité de l'exploitation de l'aéronef.

Seule l’option “Enregistrement” est disponible pour les Travaux Supplémentaires. Les “fonctions élémentaires” de mise à jour et de suppression ne s'appliquent pas aux Travaux Supplémentaires.

Un Travail Supplémentaire n'est pas supprimé mais réalisé. L’indication de sa réalisation se fera :

- dans le cadre d'une clôture de visite (voir le paragraphe traitant de la clôture de visite).
- en déclarant une clôture de Travaux Supplémentaires après avoir sélecté l’option “Clôture de Visite” dans le menu “Choix d’Opération”.

Il n'y a pas de statut correspondant à un Travail Supplémentaire. Quand il est enregistré en tant que tel dans ***Aéro Maintenance Software***™, il est considéré comme étant à faire. Après sa réalisation, lors de sa clôture, il est enregistré dans l'historique et n'a plus d'existence en tant que Travail Supplémentaire “enregistré”.

Enregistrement d'un Travail Supplémentaire

La clé d'un Travail Supplémentaire est constituée par son libellé. Pour des Travaux Supplémentaires dont le statut est “enregistré”, ***Aéro Maintenance Software***™ n'accepte pas des doubles sur la clé.

En sélectant l’option “enregistrement”, ***Aéro Maintenance Software***™ affiche un menu de saisie des

Tous Droits de Reproduction Réservés

éléments suivants :

- libellé (maximum de 48 caractères)

- référence de l'opération ATA100 associée (optionnelle)
  Dans le cas où l'utilisateur indique une référence ATA100, celle-ci doit correspondre à une opération existante dans la version / révision courante du Programme d'Entretien. ***Aéro Maintenance Software***™ refuse l'enregistrement d'une référence ATA100 inconnue.

- *date de la demande du travail (non modifiable)*
  par défaut, c'est la date du jour

Pour terminer l'enregistrement de ce Travail Supplémentaire, cliquer sur le bouton de commande "Enregistrer". Un message de confirmation apparaît, cliquer sur "OK" pour continuer.

Si l'utilisateur ne désire pas enregistrer ce Travail Supplémentaire, cliquer sur le bouton de commande "Retour Choix d'Opération".

Clôture d'un Travail Supplémentaire (en dehors d'une Clôture de visite)

Pour cela, se reporter au paragraphe "Clôture de Travaux Supplémentaires" de l'option "Clôture de Visite", section "Aucune visite du Programme d'Entretien n'est lancée".

Vol de Contrôle (paramètres)

En saisie, les paramètres du vol de contrôle peuvent-être soit "enregistrés", soit "supprimés". La "fonction élémentaire" de mise à jour ne s'applique pas aux paramètres du vol de contrôle.

Enregistrement d'un paramètre

L'écran "Enregistrement Paramètres de Vol de Contrôle" est affiché.

Il présente dans une liste déroulante les domaines et sous-domaines des paramètres de vol, avec pour chacun un code et un libellé.

Pour déclarer un nouveau paramètre :

1- Cliquer sur un des domaines ou sous-domaines dans la liste déroulante
   Une zone de saisie de libellé pour le nouveau paramètre apparaît, et un numéro lui est automatiquement affecté

2- Entrer le texte décrivant le nouveau paramètre puis la valeur standard à observer pour celui-ci

3- Enregistrer en cliquant sur "OK"
   Quand le message de confirmation apparaît, cliquer sur "OK". Le nouveau paramètre (numéro, libellé, valeur standard) est alors affiché dans un cadre à droite de l'écran.

Poursuivre la saisie de nouveaux paramètres en répétant la séquence ci-dessus, ou terminer en cliquant sur le bouton "Retour Saisie Eléments de Visite".

Tous Droits de Reproduction Réservés

Suppression d'un paramètre

L'écran "Suppression Paramètres de Vol de Contrôle" affiche le premier paramètre de vol de contrôle dans une liste déroulante ainsi que la valeur des paramètres standards correspondants :

- cliquer sur la flèche de la boîte et tous paramètres de vol de contrôle enregistrés pour cet aéronef sont affichés
- cliquer sur le paramètre de vol que l'on désire supprimer puis cliquer sur "OK". Un message confirmant la suppression apparaît à l'écran :
    - cliquer sur "Continuer" pour supprimer d'autres paramètres de vol de contrôle
    - cliquer sur "Terminer" pour arrêter et revenir au menu "Saisie des Eléments de Visite".

Equipements

Un équipement peut être soit "enregistré", soit "déposé". La "fonction élémentaire" de mise à jour ne s'applique pas aux équipements.

Le suivi des équipements doit être utilisé pour tous les dispositifs spécifiques qui caractérisent un aéronef. Il est vivement conseillé, en particulier pour tous ceux qui sont soumis à des butées ou visites. Dans ce cas, il est de la responsabilité de l'utilisateur d'enregistrer cette ou ces butées correspondantes avec l'option d'enregistrement de butée.

Si un équipement est soumis à une butée, il est conseillé de suivre cet équipement sous le même code clé dans chaque suivi.

Le statut des équipements est soit "monté" soit "déposé".

Enregistrement d'équipement

La clé d'un équipement est constituée par sa nature. Pour des équipements dont le statut est "monté", ***Aéro Maintenance Software***™ n'accepte pas des doubles sur la clé, même dans deux ensembles distincts.

A la sélection de l'option "enregistrement", ***Aéro Maintenance Software***™ affiche le menu "Saisie d'Equipements pour le y-xxxx" qui contient les zones de saisie suivantes :

- bloc "Ensemble"
  choisir l'une des options disponibles : GMP, cellule, hélice, équipements électriques/électroniques, divers
- nature de l'équipement (maximum 12 caractères)
- marque (maximum 10 caractères)
- type (maximum 10 caractères)
- modèle (maximum 12 caractères)
- numéro de série (maximum 12 caractères)
- état au montage (Neuf ou Révisé)

Tous Droits de Reproduction Réservés

- détails
  zone qui permet d'entrer des informations particulières souhaitées par l'utilisateur

- date de montage (**Aéro Maintenance Software**™ propose par défaut la date du jour).

- Heures totales cellule / neuf au montage (**Aéro Maintenance Software**™ propose par défaut la valeur courante).

Pour terminer l'enregistrement de l'Equipement, cliquer sur le bouton de commande "Enregistrer". Un message de confirmation apparaît, cliquer sur "OK" pour continuer.

Si l'utilisateur ne désire pas enregistrer cet Equipement, cliquer sur le bouton de commande "Retour Saisie Eléments Visite".

Dépose d'équipement

En sélectant l'option "Dépose" pour Equipements, ***Aéro Maintenance Software***™ affiche l'écran "Dépose d'Equipement" et présente dans une liste déroulante le premier de la liste des équipements "montés" sur l'aéronef.

- cliquer sur la flèche de la boîte et tous les équipements "montés" sur cet aéronef sont affichés

- cliquer sur l'équipement que l'on souhaite déposer puis confirmer en cliquant sur "OK".Un nouvel écran apparaît à l'écran contenant :

  - tous les détails relatifs à cet Equipement

  - *Date de Dépose*

  - *Heures totales cellule / neuf à la date de dépose*

Cliquer sur "Supprimer" pour confirmer la suppression de cet Equipement (voir remarques ci-dessous). Un message de confirmation apparaît, cliquer sur "OK" pour continuer. Dans ce cas, l'Equipement passe en statut "DEMONTE".
Cliquer sur "Retour Saisie Eléments Visite" si on ne désire pas supprimer cet Equipement.

Remarques :

Le suivi des équipements n'a pas un caractère obligatoire dans ***Aéro Maintenance Software***™. En conséquence, dans le cas où un équipement est soumis à une butée, il n'y a pas de contrôle de cohérence entre l'équipement et cette butée. C'est l'utilisateur qui doit assurer cette cohérence en supprimant conjointement l'équipement et la butée qui y fait référence.

Aéro Maintenance Software™ permet le suivi calendaire des équipements soumis à une durée de vie limitée dans le temps même lorqu'ils ne sont pas montés sur l'aéronef. Il suffit de déclarer une butée calendaire non répétitive pour chacun de ces équipements et dont la date limite correspond à la date de péremption. Cette facilité permet de suivre, de minimiser et d'anticiper les actions concernant les équipements en stock, sujets à ce type de péremption.

Pièces (suivi des pièces)

En saisie, une pièce peut être soit "enregistrée", soit "déposée". La "fonction élémentaire" de mise à jour ne s'applique pas aux suivi des pièces.

Le suivi des pièces doit être utilisé pour tous les éléments ou sous-ensembles spécifiques qui composent un aéronef, et dont le prix ou le renouvellement doit être tracé pour des raisons de contrôle budgétaire ou

Tous Droits de Reproduction Réservés

de constitution de stock prédictif.

Si une pièce est soumise à une butée, il est conseillé de suivre cette pièce sous le même code clé dans chaque suivi.

Le statut des pièces est soit “MONTE” soit “DEPOSE”.

Enregistrement d'une pièce

La clé d'une pièce est constituée par son libellé. Pour des pièces dont le statut est “monté”, ***Aéro Maintenance Software***™ n'accepte pas des doubles sur la clé.

A la sélection de l’option “enregistrement”, ***Aéro Maintenance Software***™ affiche le menu “Déclaration de Suivi de Pièce pour le y-xxxx” qui contient les zones de saisie suivantes :

- Libellé (maximum 48 caractères)
- Référence fournisseur (maximum 20 caractères)
- date de montage (**Aéro Maintenance Software**™ propose par défaut la date du jour).
- Heures totales cellule / neuf au montage (**Aéro Maintenance Software**™ propose par défaut la valeur courante).

Pour terminer l’enregistrement de la Pièce, cliquer sur le bouton de commande “Enregistrer”. Un message de confirmation apparaît, cliquer sur “OK” pour continuer.

Si l’utilisateur ne désire pas enregistrer cette Pièce, cliquer sur le bouton de commande “Retour Saisie Eléments Visite”.

Dépose d'une pièce

En sélectant l’option “Dépose” pour Pièces, ***Aéro Maintenance Software***™ affiche l’écran “Dépose de Pièce” et présente dans une liste déroulante la première de la liste des pièces “montées” sur l’aéronef.

- cliquer sur la flèche de la boîte et toutes les pièces “montées” sur cet aéronef sont affichées
- cliquer sur la pièce que l’on souhaite déposer puis confirmer en cliquant sur “OK”.Un nouvel écran apparaît à l’écran contenant :
  - tous les détails relatifs à cette Pièce
  - *Date de Dépose*
  - *Heures totales cellule / neuf à la date de dépose*

Cliquer sur “Supprimer” pour confirmer la suppression de cette Pièce (voir remarques ci-dessous). Un message de confirmation apparaît, cliquer sur “OK” pour continuer. Dans ce cas, la pièce passe en statut “DEPOSE”.
Cliquer sur “Retour Saisie Eléments Visite” si on ne désire pas supprimer cette Pièce.

Remarques :

Le suivi des pièces n'a pas un caractère obligatoire dans ***Aéro Maintenance Software***™. En conséquence, dans le cas où une pièce correspond à un équipement qui est lui même soumis à une butée, il n'y a pas de contrôle de cohérence entre la pièce, l'équipement et cette butée.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'assurer cette cohérence en supprimant conjointement la pièce, l'équipement et la butée correspondante.

Révision de Programme d'Entretien

Cette "fonction de base" est explicitée dans le chapitre intitulé "Révision du Programme d'Entretien".

Initialisation aéronef – Opérations sur le Moteur

La sélection de cette option n'est disponible que si l'utilisateur a entré un mot de passe autorisant ce type d'opération. Elle entraîne l'affichage de l'écran "Choix des Eléments à saisir"

Il est vivement conseillé de ne faire réaliser ces opérations que par un responsable pleinement informé des conséquences des choix qu'il va alors effectuer, tant pour initialiser un aéronef que pour déclarer des opérations effectuées sur le Moteur.

Initialisation aéronef

Cette opération, qui n'est accessible qu'à un utilisateur autorisé, ne peut être déroulée qu'une seule fois, dès que l'on a ajouté un nouvel aéronef dans l'installation : elle comporte deux étapes qui s'enchaînent automatiquement, l'initialisation Moteur suivie par l'initialisation Cellule.

En sélectant cette option, l'écran "Choix des Eléments à saisir pour le y-xxxx" est affiché et l'option "Initialisation aéronef" est disponible : en cliquant sur cette option l'écran "Initialisation Aéro Maintenance Software du y-xxxx" apparaît. Les zones suivantes sont affichées :

- Heures Totales Cellule depuis Neuf en centièmes :
  l'utilisateur doit rentrer cette information
- *Date du jour (non modifiable)*
- *Immatriculation de l'aéronef en cours d'initialisation (non modifiable)*
- *Bloc "type d'opération" avec sélection automatique de l'option "Initialisation des Heures Moteur" (non modifiable)*
- Heures Totales Moteur depuis Révision Générale incluant les heures de Banc (en centièmes)
  cette zone doit impérativement être renseignée par l'utilisateur
- Heures Totales (en centièmes) depuis Neuf
  Si elles sont inconnues, l'utilisateur doit entrer celles depuis Révision Générale
- Heures Totales Moteur depuis Neuf
  - Entrer "Y" si elles sont connues
  - Entrer "N" si elles sont inconnues

Après avoir renseigné les zones obligatoires, l'utilisateur qui désire ne pas démarrer l'initialisation de l'aéronef doit cliquer sur "Retour Saisie", sinon il doit cliquer sur le bouton de commande "Initialisation Moteur Aéronef".

Un premier message d'information "Début d'initialisation moteur et environnement fichiers apparaît :

Tous Droits de Reproduction Réservés

cliquer sur “OK”.

Un nouveau message “Fin d’initialisation moteur et environnement fichiers” est ensuite affiché : cliquer sur “OK”. Le message “Mise à jour correctement effectuée” termine l"initialisation du moteur : cliquer sur “OK” pour enchaîner avec l’initialisation Cellule. L’écran “Maintenance logiciel Aéro Maintenance Software y-xxxx” est affiché avec les zones d’informations suivantes :

- Heures Totales Cellule depuis Grande Visite (en centièmes)
  cette zone doit impérativement être renseignée

- Heures Totales Cellule depuis Neuf (en centièmes)
  par défaut, les heures totales moteur sont affichées. L’utilisateur doit entrer l’information adéquate si nécessaire

Après avoir renseigné les zones obligatoires, cliquer sur “Initialisation Cellule Aéronef”.

Un premier message d’information “Début d’initialisation Cellule” apparaît : cliquer sur “OK”.

Un nouveau message “Fin de Maintenance AMS” est ensuite affiché : cliquer sur “OK”.

Le message “Mise à jour correctement effectuée” termine l"initialisation Cellule : cliquer sur “OK”. Ceci termine l’initialisation de l’aéronef et l’écran “Choix d’Opération” est affiché.

Opérations sur le Moteur

Cette opération, accessible seulement à un utilisateur autorisé, peut être réalisée chaque fois que des opérations spécifiques ont été réalisées sur le Moteur.

La sélection de cette option fait apparaître un nouvel écran contenant les options suivantes dans le bloc “type d’opération” :

- option Passage au banc
- option Révision générale
- option Moteur Neuf

Passage au Banc

Cette option permet de déclarer des Heures d’essai moteur effectuées au Banc d’essais.

- Entrer le nombre d’heures de Banc (en centièmes)

- Cliquer sur “OK” pour confirmer, sinon sur “Annuler” pour ne pas prendre en compte les informations saisies.
  Toutes les butées horaires dépendant des heures Moteur sont automatiquement supprimées et une suite de messages d’information est affichée auxquels l’utilisateur doit répondre par un clic sur “OK”.
  Le message “Mise à jour correctement effectuée” apparaît alors, cliquer sur “OK”.
  Un message d’information rappelle à l’utilisateur qu’il doit lister les butées moteur afin de rentrer à nouveau celles qui ont été automatiquement supprimées dans cette opération.
  Cliquer sur “OK” pour retourner au menu “Choix d’Opération”.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Révision générale (RG)

Cette option permet d'entrer des informations relatives à un aéronef sortant d'une Révision Générale. Les zones suivantes sont affichées :

- Heures Totales Moteur depuis Révision Générale incluant les heures de Banc (en centièmes) cette zone doit impérativement être renseignée par l'utilisateur
- Heures Totales (en centièmes) depuis Neuf
  Si elles sont inconnues, l'utilisateur doit entrer celles depuis Révision Générale
- Heures Totales Moteur depuis Neuf
  - Entrer "Y" si elles sont connues
  - Entrer "N" si elles sont inconnues

Après avoir renseigné les zones obligatoires, l'utilisateur qui désire ne pas continuer doit cliquer sur "Retour Saisie", sinon cliquer sur "OK".

Un message informe l'utilisateur qu'il a installé un moteur REVISE et que les heures totales moteur depuis neuf, les heures totales moteur depuis RG et les heures de banc d'essai vont être mises à jour : cliquer sur "Annuler" pour arrêter l'opération sinon cliquer sur "Confirmer".

Le message "Mise à jour correctement effectuée" apparaît : cliquer sur "OK".

Comme l'utilisateur a effectué une opérations sur le Moteur, les butées Moteur ont été automatiquement supprimées. Un message d'information rappelle à l'utilisateur qu'il doit lister l'historique des butées afin de connaître celles qui ont été automatiquement supprimées dans cette opération. Elles devront être saisies à nouveau avec le bon calage par rapport aux heures Moteur depuis RG. Cliquer sur "OK".

L'opération se termine et l'écran "Choix d'Opération" est affiché.

Moteur Neuf

Cette option permet de déclarer la mise en place d'un nouveau moteur Neuf sur l'aéronef. Les zones suivantes sont affichées :

- Heures Totales Moteur depuis Neuf
  dans ce cas-là les heures sont connues et la valeur "Y" est prise par défaut et non modifiable
- Heures de banc d'essais (en centièmes)
  entrer impérativement les heures déjà effectuées par le moteur, valeur 0 si aucune heure n'a été effectuée.

Cliquer sur "OK" pour prendre en compte les informations relatives à ce nouveau moteur : un message apparaît informant l'utilisateur que les heures totales moteur depuis neuf, les heures totales moteur depuis RG et les heures de banc d'essai vont être mises à jour.

- Cliquer sur "Annuler" pour arrêter l'opération
- Cliquer sur "Confirmer" pour effectuer les mises à jour
  Si une erreur est détectée, les informations correspondantes sont affichées et l'utilisateur doit corriger puis recommencer.

Quand tout est correctement réalisé, le message "Mise à jour correctement effectuée" apparaît, cliquer sur "OK" pour continuer.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Comme l'utilisateur a effectué une opérations sur le Moteur, les butées Moteur ont été automatiquement supprimées. Un message d'information rappelle à l'utilisateur qu'il doit lister l'historique des butées afin de connaître celles qui ont été automatiquement supprimées dans cette opération. Elles devront être saisies à nouveau avec le bon calage par rapport aux heures Moteur depuis RG.

Cliquer sur "OK" pour retourner au menu "Choix d'Opération".

Administration Aéro Maintenance Software™

La sélection de cette option dans le menu "Choix d'Opérations" entraîne l'affichage d'un écran permettant de modifier les paramètres de fonctionnement du logiciel ***Aéro Maintenance Software***™. Les options disponibles dans le nouvel écran "Administration Aéro Maintenance Software" sont les suivantes.

Horizons Planning de Visites

Cette "fonction élémentaire" permet de changer les valeurs courantes de l'horizon en jours et de l'horizon en pourcentage des heures et cycles de fonctionnement.

En sélectant cette option, un premier message est affiché demandant d'entrer le nombre de jours délimitant l'horizon des Butées Calendaires. La valeur courante de l'horizon est affichée :

- Cliquer sur le bouton "Annuler" si on ne désire pas changer cette valeur
- Entrer la nouvelle valeur en jours (nombre compris entre 0000 et 9999) et cliquer sur "OK" pour la prendre en compte.

Un deuxième message apparaît alors demandant d'entrer le pourcentage à appliquer pour l'horizon des Butées Horaires et Diverses : par exemple, en entrant 10, le système considérera que toute butée qui a 90% (100-10=90) de son potentiel consommé rentre dans l'horizon de la butée qui demande une intervention. La valeur courante de l'horizon est affichée :

- Cliquer sur le bouton "Annuler" si on ne désire pas changer cette valeur
- Entrer la nouvelle valeur (nombre compris entre 000 et 999) puis cliquer sur "OK" pour la prendre en compte. Toutes les modifications précédentes sont enregistrées et l'écran "Choix d'Opération" apparaît.

Gestion des mots de passe

La "fonction élémentaire" de gestion des mots de passe permet :

- à l'utilisateur signé avec le niveau "Mécanique" de changer le mot de passe de son niveau.

- à l'utilisateur signé avec le niveau "Responsable Mécanique" de changer le mot de passe de son niveau.

L'utilisateur signé avec le niveau "Superviseur", pourra ré-initialiser les mots de passe de niveau "Mécanique" et/ou "Responsable Mécanique".

Tous Droits de Reproduction Réservés

Mot de passe "Mécanique"

La sélection de cette option entraîne l'affichage de l'écran "Gestion du Mot de Passe Mécanique". L'utilisateur qui est du niveau "Mécanique" doit :

- Entrer le nouveau mot de passe qu'il désire
  ce nouveau mot de passe doit impérativement être différent du mot de passe actuel (sinon un message d'erreur sera affiché) et **8 caractères** sont **obligatoires**

- Entrer son mot de passe actuel

Cliquer sur "Annuler" s'il ne souhaite pas procéder au changement de son mot de passe immédiatement ou cliquer sur "Modifier" pour effectuer cette modification.

L'utilisateur doit alors rentrer une nouvelle fois le **nouveau mot de passe** pour confirmation puis cliquer sur "OK".

Le messsage "Mise à jour du mot de passe Mécanique correctement effectuée" apparaît : cliquer sur "OK" pour retourner au menu "Choix d'Opération".

Mot de passe "Responsable Mécanique"

La sélection de cette option entraîne l'affichage de l'écran "Gestion du Mot de Passe du Responsable Mécanique". L'utilisateur qui est du niveau "Responsable Mécanique" doit :

- Entrer le nouveau mot de passe qu'il désire
  ce nouveau mot de passe doit impérativement être différent du mot de passe actuel (sinon un message d'erreur sera affiché) et **8 caractères** sont **obligatoires**

- Entrer son mot de passe actuel

Cliquer sur "Annuler" s'il ne souhaite pas procéder au changement de son mot de passe immédiatement ou cliquer sur "Modifier" pour effectuer cette modification.

L'utilisateur doit alors rentrer une nouvelle fois le **nouveau mot de passe** pour confirmation puis cliquer sur "OK".

Le messsage "Mise à jour du mot de passe Responsable Mécanique correctement effectuée" apparaît : cliquer sur "OK" pour retourner au menu "Choix d'Opération".

Remarque :

Le Responsable Mécanique peut modifier le mot de passe d'un utilisateur de niveau "Mécanique" : il doit pour cela connaître le mot de passe actuel de ce niveau.

Mot de passe "Superviseur"

La personne qui connaît ce mot de passe, le "Superviseur", est à même de restaurer les mots de passe de niveau "Mécanique" ainsi que celui de niveau "Responsable Mécanique".

Pour cela, il sélecte l'option désirée et procède comme il est décrit dans les opérations ci-dessus pour les modifications de mot de passe de chacun des niveaux.

Remarque :

Le mot de passe "Superviseur" initial est mis en place par la Société AMSCI SARL et doit être changé

Tous Droits de Reproduction Réservés

à la première utilisation.

Mode de Sauvegarde

Le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™offre un lien automatique avec PKZIP, un logiciel standard de sauvegarde/restauration de fichiers. Le choix d'utiliser PKZIP comme outil de sauvegarde des fichiers d'***Aéro Maintenance Software***™ est spécifié à travers cette option.

En cliquant sur cette option, un message apparaît indiquant le choix actuel pour les sauvegardes. Si on ne désire pas changer, cliquer sur "Annuler" sinon :

- Pour utiliser PKZIP, entrer "Z" puis cliquer sur "OK"
- Pour ne pas l'utiliser, donc soit ne pas faire de sauvegarde, soit se servir d'un autre logiciel, entrer "M" puis cliquer sur "OK"

Un message confirmant le choix effectué est affiché : cliquer sur "OK" pour continuer. Toutes les modifications précédentes sont enregistrées et l'écran "Choix d'Opération" apparaît.

Format d'édition des Fiches Atelier

Il est possible d'éditer les Fiches Atelier sous deux formats différents :

- l'un, dénommé "format normal" est celui qui produit un Programme de visite contenant des Fiches Atelier à la norme ATA, à savoir une Fiche Atelier par Chapitre-Section
- l'autre, dénommé "format compact", produit un Programme de visite qui liste toutes les opérations en séquence : c'est un format plus condensé permettant d'obtenir un document de visite d'épaisseur plus réduite.

En cliquant sur cette option, un message apparaît indiquant le choix actuel pour le format d'édition. Si on ne désire pas changer, cliquer sur "Annuler" sinon :

- Pour obtenir dorénavant un format compact, entrer "C" puis cliquer sur "OK"
- Pour obtenir dorénavant un format normal, entrer "N" puis cliquer sur "OK"

Un message confirmant le choix effectué est affiché : cliquer sur "OK" pour continuer. Toutes les modifications précédentes sont enregistrées et l'écran "Choix d'Opération" apparaît.

Saisie Centièmes ou Heures:Minutes

Cette "fonction élémentaire" permet, **pour tous les aéronefs**, de choisir le mode de saisie des heures de vol, soit en centièmes d'heures, soit en heures:minutes.

En cliquant sur cette option, un message apparaît indiquant le choix actuel pour la saisie des heures de vol. Si on ne désire pas changer, cliquer sur "Annuler" sinon :

- Pour obtenir dorénavant la saisie en Centièmes d'heure, entrer "C" puis cliquer sur "OK"
- Pour obtenir dorénavant la saisie en "heures : minutes", entrer "M" puis cliquer sur "OK"

Toutes les modifications précédentes sont enregistrées et l'écran "Choix d'Opération" apparaît.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Calage Horamètre

Cette “fonction élémentaire” permet d’enregistrer le décalage entre l’horamètre de l’aéronef et les HEURES TOTALES CELLULE. Ce calage doit être effectué au démarrage du suivi de l’aéronef, et à chaque changement physique de l’horamètre.

En cliquant sur cette option, un premier message d’attention apparaît rappelant que cette opération ne doit être faite qu’après avoir enregistré toutes les heures de vol actuelles de l’aéronef : cliquer sur “OK” pour continuer.

Un nouveau message apparaît

- demandant de rentrer les heures et centièmes actuellement affichés à l’Horamètre de l’aéronef
- affichant la valeur actuelle des HEURES TOTALES CELLULE en centièmes

Si on ne désire pas changer, cliquer sur “Annuler” sinon :

- entrer les heures et centièmes de l’Horamètre
- cliquer sur “OK”
  Une message indique le décalage en centièmes entre l’Horamètre et les Heures Totales Cellule. Cliquer sur “OK” pour confirmer.

Toutes les modifications précédentes sont enregistrées et l’écran “Choix d’Opération” apparaît.

Définition Visite Majeure

Le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™ permet de définir une visite ou un groupe de visites comme constituant une Visite Majeure pour l’aéronef.

En cliquant sur cette option, un message apparaît indiquant la ou les visites déjà présentes qui constituent une Visite Majeure.

Si on ne désire pas changer, cliquer sur “Annuler”, sinon :

- entrer la visite ou les visites qui vont constituer la nouvelle Visite Majeure pour cet aéronef
- cliquer sur “OK”.

Toutes les modifications précédentes sont enregistrées et l’écran “Choix d’Opération” apparaît.

Définition type de visites Cumulatives/Indépendantes/Progressives

Le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™ permet de choisir entre trois types de visites différents :

- **Cumulatives**
  Une visite de niveau supérieur inclut automatiquement toutes les opérations à réaliser dans les visites de niveau inférieur, en sus de celles qu’elle contient
  Exemple : si un Programme d’Entretien comporte des visites de 50 Heures, de 100 Heures, de 200 Heures, 1 An et 3 Ans, le lancement d’une visite 100 Heures/3 Ans va inclure toutes les opérations prévues pour la visite de 3 Ans, de 1 An, de 100 Heures et de 50 Heures.

Tous Droits de Reproduction Réservés

- **Indépendantes**
  Chaque visite contient toutes les opérations à réaliser sur l'aéronef.

- **Progressives**
  les opérations sont réalisées au fur et à mesure des visites.

En cliquant sur cette option, un message apparaît indiquant le type de visite déjà enregistré.

Si on ne désire pas changer, cliquer sur "Annuler", sinon :

- entrer le nouveau type de visite souhaité pour cet aéronef
  "C" pour des visites Cumulatives
  "I" pour des visites Indépendantes
  "P" pour des visites Progressives

- cliquer sur "OK".
  Si le contenu ou le format est invalide, un message d'erreur est affiché et l'opération doit être recommencée, sinon un message de confirmation est affiché. Cliquer sur "OK" pour continuer.

Toutes les modifications précédentes sont enregistrées et l'écran "Choix d'Opération" apparaît.

Choix édition des Fiches Atelier par Zones

Le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™ permet d'éditer le document contenant les Fiches Atelier selon deux séquences :

- séquence croissante des Chapitres/Sections/Opérations ATA100

- par zones de l'aéronef.

En cliquant sur cette option, un message apparaît indiquant le type d'édition des Fiches Atelier déjà enregistré.

Si on ne désire pas changer, cliquer sur "Annuler", sinon :

- entrer le nouveau type d'édition des Fiches Atelier souhaité pour cet aéronef
  "N" pour une édition en séquence croissante ATA100
  "Z" pour une édition par Zones

- cliquer sur "OK".
  Si le contenu ou le format est invalide, un message d'erreur est affiché et l'opération doit être recommencée, sinon un message de confirmation est affiché. Cliquer sur "OK" pour continuer.

Toutes les modifications précédentes sont enregistrées et l'écran "Choix d'Opération" apparaît.

Journal des heures de vol (détaillé ou global) et édition des livrets

Le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™ autorise deux modes de saisie des heures de vol pour les aéronefs :

- Détaillée
  Dans ce cas, les heures correspondant à chaque vol doivent être enregistrées séparément.
  Attention : le choix de cette option est impératif si l'utilisateur veut pouvoir ultérieurement éditer un livret détaillé des heures de vol ainsi que les Livrets Moteur et Cellule.

Tous Droits de Reproduction Réservés

- Globale
  Dans ce cas, une saisie totale des heures de vol du jour est possible. Cette option permettra ultérieurement l'édition d'un journal récapitulatif des heures de vol entre deux dates pour l'aéronef.

En cliquant sur cette option, un message apparaît indiquant le type de saisie journalière des heures de vol déjà sélecté.

Si on ne désire pas changer, cliquer sur "Annuler", sinon :

- entrer le nouveau type de saisie journalière des heures de vol
  "OUI" pour une saisie DETAILLEE qui permettra l'édition des Livrets Moteur et Cellule
  "NON" pour une saisie GLOBALE

- cliquer sur "OK".
  Si le contenu ou le format est invalide, le type de saisie reste inchangé et l'opération doit être recommencée.
  Toutes les modifications précédentes sont enregistrées et l'écran "Choix d'Opération" apparaît.

Enregistrement d'un aéronef

Le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™ permet de gérer les opérations de maintenance pour un nombre d'aéronefs allant de 1 à 999.

A tout client est associée, à la signature d'un contrat d'utilisation du logiciel, une autorisation pour gérer un nombre maximum d'aéronefs qui dépend du contrat souscrit. Ce nombre peut être modifié par la Société AMSCI SARL, lorsque le client lui en fait la demande : cela entraîne un changement de la redevance due pour l'utilisation du logiciel.

Un client peut donc à tout moment, et dans la limite du nombre maximum d'aéronefs auquel il a souscrit, enregistrer un nouvel aéronef afin de gérer sa maintenance à l'aide du logiciel ***Aéro Maintenance Software***™.

En cliquant sur cette option, un nouvel écran apparaît qui contient les informations suivantes :

- nombre maximum d'aéronefs autorisé
  ce nombre dépend du contrat souscrit auprès de la Société AMSCI SARL

- nombre actuel d'aéronefs enregistrés
  s'il est égal au nombre maximum d'aéronefs autorisé, il sera impossible d'enregistrer un nouvel aéronef

- liste des immatriculations des aéronefs déjà enregistrés
  ceci permet de valider que l'avion à créer n'a pas déjà été enregistré. En effet, il n'est pas possible de réinscrire un aéronef qui avait été déjà supprimé de l'installation.

- bloc de déclaration de Nouvel Aéronef

Si on ne désire pas déclarer de nouvel aéronef, cliquer sur "Retour Choix d'Opération", sinon :

- cliquer sur la boîte déroulante Programme
  elle permet de choisir un Programme d'Entretien pour cet aéronef parmi ceux disponibles : Constructeur, VERITAS, Propriétaire

- cliquer sur la boîte déroulante Famille
  elle permet de choisir une famille d'aéronefs ayant un Programme d'Entretien correspondant parmi celles disponibles : Mooney, Robin,etc.

Tous Droits de Reproduction Réservés

- cliquer sur la boîte déroulante sous-famille et choisir parmi les aéronefs disponibles un modèle correspondant à celui que l'on veut ajouter. Un ensemble de zones de saisie d'information apparaît que l'utilisateur doit renseigner :
    - Nom de l'aéronef
    - Type
    - Numéro de Série
    - Propriétaire
    - Nom du Constructeur
    - Immatriculation
    - Date de l'édition du Programme d'Entretien, format MM/AAAA
- Cliquer sur "Enregistrer" pour terminer l'enregistrement de ce nouvel aéronef. Un ensemble de fichiers est créé pour ce nouvel aéronef provoquant l'affichage du premier message "Fin de Restauration" : cliquer sur "OK". Un nouveau message "Fin de création" est affiché qui marque la fin de la création de l'aéronef : cliquer sur "OK" pour terminer et retourner au menu "Choix d'Opération".

Remarque :

Le nouvel aéronef a automatiquement l'indicateur "Programme d'Entretien invalidé" dans le bloc AIRAMS : il est impératif de générer son Programme d'Entretien avant de pouvoir gérer cet aéronef, en particulier saisir des heures de vol le concernant. L'indication d'incohérence de butées (feu rouge) est affichée dans le bloc "Choix d'aéronef" du menu Choix d'Opération.

Suppression d'un aéronef

En cliquant sur cette option, un nouvel écran apparaît qui contient les informations suivantes :

- nombre maximum d'aéronefs autorisé
  ce nombre dépend du contrat souscrit auprès de la Société AMSCI SARL
- nombre actuel d'aéronefs enregistrés
- liste des immatriculations des aéronefs déjà enregistrés
  le premier aéronef apparaît dans une boîte déroulante. Cliquer sur la flèche pour obtenir la liste des immatriculations des aéronefs enregistrés et sélecter l'aéronef à supprimer en cliquant sur son immatriculation
- bloc d'information d'Aéronef
  il affiche toutes les informations sur l'aéronef sélecté en vue d'être supprimé

Si on ne désire pas supprimer un aéronef, cliquer sur "Retour Choix d'Opération", sinon :

- Cliquer sur "Supprimer" pour déclencher les opérations de suppression de cet aéronef. Un premier message "Fin de restauration des avions" est affiché : cliquer sur "OK". Un second message "Fin de suppression de l'avion" apparaît, cliquer à nouveau sur "OK".
  Le logiciel permet alors de sauvegarder tous les fichiers concernant l'aéronef supprimé sur une disquette : insérer une disquette vierge mais formatée dans le lecteur puis cliquer sur "OK" pour obtenir leur sauvegarde, sinon entrer "N" puis cliquer sur "OK" pour ne pas faire de sauvegarde. Dans ce dernier cas ou si l'utilisateur a cliqué sur "Annuler", il doit confirmer son choix dans un nouveau message qui est affiché à l'écran et l'aéronef est définitivement supprimé. Le nombre

Tous Droits de Reproduction Réservés

d'aéronefs enregistrés est décrémenté d'une unité.
Cette disquette de sauvegarde pourrait accompagner le dossier de l'aéronef et être utilisée à nouveau dans une autre installation qui utiliserait le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™ pour gérer la maintenance de ses aéronefs.

Remarque :

Quand un aéronef a été supprimé d'une installation, il n'est pas possible de le recharger à nouveau pour gérer sa maintenance à l'aide du logiciel ***Aéro Maintenance Software***™.

Changement de la Clé

Le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™ est protégé par une clé spéciale contre toute tentative d'utilisation frauduleuse ainsi que pour déterminer la limite maximale des avions qu'il peut gérer dans une installation.

Cette clé est fournie par la Société **AMSCI** SARL à l'utilisateur qui doit alors l'entrer dans le logiciel en utilisant cette option.

En sélectant cette option, un message apparaît qui affiche la clé actuellement en vigueur.

Si l'utilisateur ne désire pas changer la clé, cliquer sur "Annuler" : le message "Clé d'accès inchangée" apparaît, cliquer sur "OK" pour continuer et retourner au menu "Choix d'Opération". Sinon :

- Entrer la nouvelle clé fournie par la Société **AMSCI** SARL
- Cliquer sur "OK"
  Un message apparaît à l'écran, montrant la nouvelle clé entrée : l'utilisateur doit la vérifier puis cliquer sur "OK".

Le message "Nouvelle clé d'accès enregistrée" apparaît : cliquer sur "OK" pour continuer.

Le message "Vous allez sortir du logiciel pour prendre en compte la nouvelle clé" est affiché : cliquer sur "OK" pour continuer. L'utilisateur doit alors redémarrer le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™ selon la procédure habituelle, et continuer ses opérations.

Gestion des informations Client

En sélectant cette option, l'utilisateur a la possibilité de saisir/modifier les informations générales relatives à son installation.

Lorsque l'écran "Informations Générales client" est affiché, il est possible de saisir/modifier les zones suivantes :

- Numéro de l'UEA (Unité d'Entretien Agréée)
- Nom du client
- Adresse du client
- Numéro de téléphone
- Numéro de fax/télécopie
- Nom du responsable (et du suppléant)

Tous Droits de Reproduction Réservés

Cliquer sur “Enregistrer” pour prendre en compte ces informations : le message “Fin de récupération des informations client” apparaît, cliquer sur “OK”. Un nouveau message “Fin de mise à jour des informations client” confirme le succès de cette opération : cliquer sur “OK” pour continuer et retourner au menu “Choix d’Opération”.

Cliquer sur “Retour Choix d’Opération” pour ne pas prendre en compte les modifications éventuelles.

Déclaration d’une famille d’aéronefs

La sélection de cette option permet d’enrichir la base de donnée des aéronefs disponibles dans le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™ de nouvelles familles et/ou sous-familles d’aéronefs. La fourniture de ces éléments sera faite par la Société **AMSCI** SARL selon disponibilité de ces informations et une notice explicative d’installation sera incluse dans le dossier d’envoi.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Arrêt d'*Aéro Maintenance Software*™

Afin de préserver l'intégrité des fichiers d'aéronefs le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™ doit être arrêté selon un processus standard et non par une méthode inadaptée.

A cet effet, retourner tout d'abord au menu "Choix d'Opération" et cliquer sur le bouton de commande "Menu d'Accueil" : l'écran contenant le logo d' **AMSCI** est affiché.

Cliquer sur "Fin AMS".

Le logiciel informe l'utilisateur qu'il va quitter le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™ : cliquer sur "Fin AMS" pour arrêter le logiciel, sinon sur "Reprendre" pour poursuivre le travail avec le logiciel.

Le click sur "Fin AMS" va déclencher les opérations de sauvegarde des fichiers d'aéronefs. Si l'installation a choisi d'utiliser le logiciel PKZIP pour les sauvegardes (choix à spécifier dans l'Administration Aéro Maintenance Software, option "sauvegarde des fichiers") un message est affiché contenant les informations suivantes :

- Dernière date de sauvegarde complète des fichiers d'aéronefs
- Nombre de sauvegardes incrémentales attachées à cette date
- Demande de sauvegarde COMPLETE des fichiers d'aéronefs
  L'utilisateur a le choix entre :
  - Entrer "O" pour faire une sauvegarde complète et cliquer sur "OK". Il doit alors insérer une disquette initialisée dans le lecteur et cliquer sur "OK" : si une erreur se produit, il lui est redemandé s'il veut faire cette sauvegarde complète et s'il répond encore "N", la sauvegarde est abandonnée et le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™se termine normalement.
  - Entrer "N" pour ne pas faire de sauvegarde complète et cliquer sur "OK". Un message apparaît avec les informations suivantes :
    - Date de dernière sauvegarde complète
    - Nombre de sauvegardes incrémentales attachées à cette date
    - Demande d'effectuer une sauvegarde INCREMENTALE (uniquement des fichiers qui ont été modifiés dans cette session de travail) des fichiers d'aéronefs. L'utilisateur a le choix entre :
      - Entrer "O" et cliquer sur "OK".
        Il lui est demandé d'insérer une disquette initialisée qui contiendra cette sauvegarde et cliquer sur "OK" : si une erreur se produit, il lui est redemandé s'il veut faire cette sauvegarde incrémentale et s'il répond encore "N", la sauvegarde est abandonnée et le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™ se termine normalement.
      - Entrer "N" et cliquer sur "OK" s'il ne désire pas faire de sauvegarde incrémentale : le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™ se termine normalement.
      - Cliquer sur "Annuler" pour ne rien faire : le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™ se termine normalement.

Tous Droits de Reproduction Réservés

- Cliquer sur “Annuler” pour ne rien faire et le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™ se termine normalement.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Création / Révision du Programme d'Entretien

Le document officiel qui sert de référence pour la maintenance de tout aéronef est le Programme d'Entretien : il décrit l'ensemble des visites, périodiques ou non, qui doivent être effectuées à des instants spécifiques ainsi que les opérations associées à chacune de ces visites.

Ce Programme d'Entretien doit être approuvé par les organismes de contrôle aéronautiques, en France le GSAC.

Son contenu, qui peut dépendre de l'utilisation de l'aéronef, peut évoluer au fil du temps mais **toute modification** – dénommée "Version" ou "Révision" - **nécessitera, avant qu'elle ne soit rendue opérationnelle, une approbation par les organismes de contrôle aéronautiques**.

Les sources d'un Programme d'Entretien peuvent être diverses :

- Le constructeur de l'aéronef
- Un organisme de contrôle aéronautique (le GSAC)
- Un organisme spécialisé dans l'élaboration de Programmes d'Entretien pour aéronefs
- Le propriétaire d'un aéronef.

Dès son origine, une version/révision d'un Programme d'Entretien peut inclure un certain nombre de Consignes de Navigabilité et/ou de Bulletins Service.

La fonction de création/révision du Programme d'Entretien est utilisée lorsqu'il faut:

- créer un Programme d'Entretien "ex nihilo"
- prendre en compte l'ajout de nouveaux Bulletins Service
- prendre en compte l'ajout de nouvelles Consignes de Navigabilité
- prendre en compte la suppression de Bulletins Service "INCLU/PE"
- prendre en compte la suppression de Consignes de Navigabilité "INCLUE/PE"
- changer le contenu des opérations ATA100
- ajouter ou supprimer des opérations ATA100
- changer la ventilation des opérations ATA100 par visites
- ajouter ou supprimer des visites.

En règle générale, la révision du Programme d'Entretien se fait à partir du Programme d'Entretien courant auquel on apporte les modifications nécessaires.

Il est possible, en utilisant l'option "Ab Initio" de préparation d'un Programme d'Entretien, de créer un nouveau Programme d'Entretien ex-nihilo.

Pour démarrer la création d'une version/révision d'un Programme d'Entretien ou pour obtenir des informations sur son contenu, sélectionner l'option "Révision de Programme d'Entretien" dans le menu "Choix d'Opération". Un nouvel écran est affiché, contenant les options suivantes :

- liste des Visites

Tous Droits de Reproduction Réservés

- liste des opérations
- liste des opérations par visite
- liste des Butées associées au P.E (Programme courant)
- liste des visites par opération (Programme courant)
- préparation d'un nouveau Programme d'Entretien
- validation de cohérence des Butées/Programme d'Entretien
- bloc "Programme d'Entretien"
    - Courant
      pour consulter les informations relatives au Programme d'Entretien actuellement utilisé pour cet aéronef
    - Nouveau
      pour consulter les informations relatives au Programme d'Entretien en cours de création pour cet aéronef.
      Si l'environnement de création n'a pas encore été généré, les options sont invalidées et non sélectables.

Les cinq premières options donnent la connaissance du contenu du Programme d'Entretien courant ou nouveau (s'il existe), en choisissant l'option appropriée dans le cadre "Programme d'Entretien".

Une impression associée permet d'avoir les documents papier, utilisables comme brouillon et forme de saisie, pour préparer le nouveau Programme d'Entretien sous ***Aéro Maintenance Software***™.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Liste des Visites

Cette “fonction élémentaire” d'***Aéro Maintenance Software***™ permet à l'utilisateur de connaître les visites de la version/révision du Programme d’Entretien.

En sélectant cette option, l’écran “Liste des visites courantes pour le y-xxxx” est affichée. Deux blocs d’information montrent les visites incluses dans le programme d’Entretien (courant ou nouveau, selon le choix effectué dans le menu général “Révision du Programme d’Entretien”) :

- tableau des visites Horaires
    - visites de Routine
    - visites Détaillées
- tableau des visites Calendaires
    - visites de Vieillissement.

Cliquer sur “Retour menu Révision” pour continuer.

Nota : si aucune visite n’a été déclarée, les blocs d’information sont vides.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Liste des Opérations ATA100

Cette “fonction élémentaire” d'***Aéro Maintenance Software***™ permet à l'utilisateur de connaître toutes les opérations ATA100 référencées dans la version / révision du Programme d’Entretien et de les imprimer.

En sélectant cette option, le logiciel affiche :

- en haut à gauche un bloc d’information sur les possibilités de liste par zone:
    - Sélection toutes ZONES
      il n’y a pas de maintenance par zones pour cet aéronef et toutes les opérations sont listées. Cliquer sur “OK”.
    - nom des zones définies
- en haut à droite un bloc d’information sur les possibilités de visites
    - Sélection toutes visites
      toutes les opérations sont listées. Cliquer sur “OK”.
    - nom des visites définies
      seules les opérations des visites choisies sont listées.

La liste de toutes les opérations ATA100 contenues dans le Programme d’Entretien de l’aéronef est affichée sous forme de liste déroulante, triée en séquence par Chapitre/Section/Opération. Chaque ligne se présente sous l’un des formats suivants :

a) Chapitre ATA100 - TITRE DU CHAPITRE

b) Chapitre-Section ATA100 - Titre de la Section

c) Chapitre-Section-Opération - Description détaillée de l’opération ATA100

L’utilisateur a le choix entre :

- Cliquer sur “Imprimer” pour déclencher l’impression de cette liste.
- Cliquer sur “Retour au Menu Révision” pour terminer cette visualisation.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Liste des Opérations ATA100 par visite

Cette “fonction élémentaire” d'***Aéro Maintenance Software***™ permet à l'utilisateur de connaître toutes les opérations ATA100 affectées à chacune des visites de la version/révision du Programme d’Entretien et de les imprimer.

En sélectant cette option, la liste de toutes les opérations ATA100 affectées à chacune des visites de cette version/révision du Programme d’Entretien de l’aéronef est affichée sous forme de liste déroulante, triée en séquence par code de visite. Le format de chaque ligne est le suivant :

- code de la visite
  Exemple : 0012M (visite calendaire, un an), 0050H (visite horaire, 50 heures)

- ‘Chapitre ATA100’ ou ‘Chapitre-Section ATA100’ ou ‘Chapitre-Section-Opération ATA100’.

L’utilisateur a le choix entre :

- Cliquer sur “Imprimer” pour déclencher l’impression de cette liste.

- Cliquer sur “Retour au Menu Révision” pour terminer cette visualisation.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Liste des Butées associées au P.E (courant)

Cette “fonction élémentaire” d'***Aéro Maintenance Software***™ permet à l'utilisateur de connaître toutes les butées associées à chacune des visites de la version/révision du Programme d’Entretien courant.

Cliquer sur “Retour au Menu Révision” pour terminer cette visualisation.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Liste des Visites par Opération ATA100

Cette “fonction élémentaire” d'***Aéro Maintenance Software***™ permet à l'utilisateur de connaître toutes les visites de la version/révision du Programme d’Entretien courant, associées à chacune des opérations ATA100 et de les imprimer.

En sélectant cette option, la liste de toutes les visites de la version/révision du Programme d’Entretien courant de l’aéronef, associées à chacune des opérations ATA100, est affichée sous forme de liste déroulante, triée en séquence par Chapitre/Section/Opération ATA100. Chaque ligne se présente sous l’un des formats suivants :

- Format A
    - *Chapitre ATA100*
    - *‘code de visite 1’ ‘code de visite 2’ ‘code de visite 3’ …*
      chaque visite incluant ce chapitre est listée dans cette ligne
- Format B
    - *Chapitre-Section ATA100*
    - *‘code de visite 1’ ‘code de visite 2’ ‘code de visite 3’ …*
      chaque visite incluant ce chapitre-section est listée dans cette ligne
- Format C
    - *Chapitre-Section-Opération ATA100*
    - *‘code de visite 1’ ‘code de visite 2’ ‘code de visite 3’ …*
      chaque visite incluant ce chapitre-section-opération est listée dans cette ligne

L’utilisateur a le choix entre :

- Cliquer sur “Imprimer” pour déclencher l’impression de cette liste.
- Cliquer sur “Retour Menu Révision” pour terminer cette visualisation.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Préparation d'un nouveau Programme d'Entretien

Cette "fonction élémentaire" ouvre un menu secondaire qui regroupe toutes les fonctions permettant de travailler sur le nouveau Programme d'Entretien et de lancer la fabrication et la mise en place d'une nouvelle version/révision :

- PE courant
  utilisation du Programme d'Entretien opérationnel de l'aéronef comme base pour le nouveau
- Ab initio
  fabrication d'un Programme d'Entretien sans aucune base
- Version en préparation
  utilisation de la version du programme d'Entretien en cours de préparation comme base (sert pour modifier un PE non encore opérationnel)
- Visites
- Opérations ATA100
- Ventilation opérations/visites
- Saisie Info. Révision
- Validation
- Création
- Edition pour approbation
- Mise en opérationnel
- Bloc "type d'opération"

Initialisation de l'environnement de préparation

La première étape de la préparation d'une nouvelle version / révision du Programme d'Entretien doit être l'initialisation de l'environnement de préparation.

A tout moment, l'utilisateur peut stopper son travail sans prendre en compte les opérations en cours : cliquer sur "Retour Début Révision" ou sur "Retour Choix d'Opération".

L'initialisation peut se faire selon différentes options :

- Option "PE courant"
  le message d'information suivant est affiché : "Vous allez ré-initialiser l'espace de préparation d'un nouveau Programme d'Entretien en prenant comme base celui qui existe actuellement". L'utilisateur a le choix entre :
  - Cliquer sur "NON" pour ne pas réaliser la ré-initialisation
  - Cliquer sur "OUI" s'il confirme l'initialisation qui va effacer tout espace de préparation de nouveau Programme d'Entretien.
    Les options "PE courant", "Ab Initio" et "Version en préparation" deviennent alors indisponibles.

Tous Droits de Reproduction Réservés

L'utilisateur peut alors continuer avec les options visites, opérations ATA100, ventilation opérations/visites ou saisie Info. Révision.

- Option "Ab Initio"
  le message d'information suivant est affiché : "Vous allez ré-initialiser l'espace de préparation d'un nouveau Programme d'Entretien VIDE (sans prendre comme base le Programme d'Entretien courant)". Ceci indique que l'utilisateur veut créer un Programme d'Entretien 'Propriétaire' entièrement nouveau sans utiliser comme base un Programme d'Entretien déjà existant dans l'installation. L'utilisateur a le choix entre :

  - Cliquer sur "NON" pour ne pas faire la ré-initialisation

  - Cliquer sur "OUI" s'il confirme l'initialisation.
    Les options "PE courant", "Ab Initio" et "Version en préparation" deviennent alors indisponibles. L'utilisateur doit alors continuer avec les options visites ou opérations ATA100.

- Option "Version en préparation"
  le message d'information suivant est affiché : "Vous allez ré-initialiser l'espace de préparation d'un nouveau Programme d'Entretien en prenant comme base le Programme d'Entretien en cours de préparation. L"incrémentation de la Version/Révision se fera à partir de la Version/Révision courante". L'utilisateur a le choix entre :

  - Cliquer sur "NON" pour ne pas réaliser la ré-initialisation

  - Cliquer sur "OUI" s'il confirme la ré-initialisation
    Les options "PE courant", "Ab Initio" et "Version en préparation" deviennent alors indisponibles. L'utilisateur peut alors continuer avec les options visites, opérations ATA100, ventilation opérations/visites ou saisie Info. Révision.

Normalement, une opération d'initialisation ne doit être faite qu'une fois en début de cycle de révision, sous peine de voir annulées toutes les modifications déjà faites dans cet espace de travail.

Visites

En cliquant sur cette "fonction élémentaire", deux options apparaissent dans le bloc "type d'opération" : création et/ou suppression de visites dans le nouveau Programme d'Entretien.

Création de visite

L'écran "Mise à jour des Visites pour le y-xxxx" apparaît à la sélection de cette option. Les zones suivantes sont affichées :

- bloc "type de visite"
  contient les options de choix de la catégorie de visite :

  - visite de routine

  - visite détaillée

  - visite de vieillissement

- bloc "liste des visites proposées"
  il est vide dans le cas de la création d'un Programme d'Entretien "ab- initio", sinon il contient les visites qui existent déjà dans le Programme d'Entretien que l'utilisateur a choisi comme base.

Tous Droits de Reproduction Réservés

- bouton de commande “Annuler” pour ne pas prendre en compte les actions réalisées dans cet écran
- bouton de commande “Retour préparation” pour retourner au menu “Préparation d’un nouveau Programme d’Entretien” sans prendre en compte les actions réalisées dans cet écran
- bouton de commande “OK” pour confirmer toute sélection effectuée dans cet écran.

Création de visite de routine

- Cliquer sur l’option “Visite de routine”
- Entrer la fréquence en Heures dans la zone correspondante (valeur 0000 à 9999)
- Cliquer sur “OK”.
  La visite créée s’affiche immédiatement dans le bloc “liste des visites proposées”.

Recommencer cette séquence pour créer d’autres visites de routine.

Création de visite détaillée

- Cliquer sur l’option “Visite détaillée”
- Entrer la fréquence en Jours dans la zone correspondante (valeur 0000 à 9999)
- Cliquer sur “OK”.
  La visite créée s’affiche immédiatement dans le bloc “liste des visites proposées”.

Recommencer cette séquence pour créer d’autres visites détaillées.

Création de visite de vieillissement

- Cliquer sur l’option “Visite de vieillissement”
- Entrer la fréquence en Années dans la zone correspondante (valeur 0000 à 9999)
- Cliquer sur “OK”.
  La visite créée s’affiche immédiatement dans le bloc “liste des visites proposées”.

Recommencer cette séquence pour créer d’autres visites de vieillissement.

Quand toutes les visites souhaitées ont été créées, cliquer sur “Retour préparation” pour continuer.

Remarques :

Aéro Maintenance Software™ n'accepte pas deux visites indiquant la même période pour les visites de routine et détaillée ou pour les visites de vieillissement.

Un maximum de 10 visites de routine, 10 visites détaillées et 6 visites de vieillissement est accepté par le logiciel ***Aéro Maintenance Software***™.

Suppression de visite

L’écran “Mise à jour des Visites pour le y-xxxx” apparaît à la sélection de cette option. Les zones

Tous Droits de Reproduction Réservés

suivantes sont affichées :

- bloc “liste des visites proposées”
  il est vide dans le cas de la création d’un Programme d’Entretien “ab- initio”, sinon il contient les visites qui existent déjà dans le Programme d’Entretien que l’utilisateur a choisi comme base.

- bouton de commande “Annuler” pour ne pas prendre en compte les actions réalisées dans cet écran

- bouton de commande “Retour préparation” pour retourner au menu “Préparation d’un nouveau Programme d’Entretien” sans prendre en compte les actions réalisées dans cet écran

- bouton de commande “OK” pour confirmer toute sélection effectuée dans cet écran.

Pour supprimer une visite :

- cliquer sur la visite dans le bloc “liste des visites proposées”

- cliquer sur “OK”.

Aéro Maintenance Software™ contrôle avant de réaliser la suppression, que cette visite n'est plus associée à une opération ATA100. Si ce n'est pas le cas, ***Aéro Maintenance Software***™ informe l'utilisateur que la suppression est impossible. L'utilisateur devra, d'abord blanchir cette visite dans toutes les opérations ATA100 où elle apparaît à l'aide du menu “Ventilation opérations/visites”. Quand plus aucune opération ATA100 ne fait référence à cette visite, sa suppression est possible.

Opérations ATA100

Cette fonction élémentaire permet de :

- créer une nouvelle opération ATA100

- modifier le contenu d'une opération ATA100 existante

- supprimer une opération ATA100 existante.

Création d'une opération ATA100

La sélection de cette option entraîne l’affichage d’un nouvel écran contenant les zones d’information suivantes :

- liste des Chapitres-Sections ATA100 dans une liste déroulante

- F si opération fractionnée

- Zone de l’opération.

Pour créer une nouvelle opération l’utilisateur doit:

1- sélecter le chapitre-section dans lequel il doit inclure la nouvelle opération en cliquant dans la liste déroulante.

Aéro Maintenance Software™ propose alors une forme de saisie de sept lignes, permettant de décrire la nouvelle opération et incrémente automatiquement le numéro d'opération en fonction de l'existence et du nombre d'opérations dans le même chapitre-section. Le premier numéro d'opération disponible est pris par la nouvelle opération. ***Aéro Maintenance Software***™ accepte jusqu'à 99 opérations par section.

Tous Droits de Reproduction Réservés

2 - entrer le caractère “F” dans la zone d’indication de fractionnement, si souhaité

3 - entrer le nom de la zone, si souhaité

4 - confirmer ces informations en cliquant sur “Création d’opération” ce qui entraîne l’affichage du message “Opération ATA100 enregistrée” ou annuler cette saisie en cliquant sur “Retour Menu Lancement”.

Les opérations ci-dessus sont à répéter pour enregistrer de nouvelles opérations.

Modification d'une opération ATA100

Cette “fonction élémentaire” est utilisée pour changer le détail d'une opération ATA100, et/ou déclarer qu’elle appartient à une zone de l’aéronef et/ou qu’il s’agit d’une opération fractionnée.

Aéro Maintenance Software™ affiche la liste déroulante des chapitre-section-opérations en cours. L'utilisateur sélecte l'opération à modifier dans cette liste.

Le détail de l'opération s'affiche dans la liste déroulante du haut d'écran. Une forme de saisie de sept lignes lui est proposée, initialisée avec le texte initial. L'utilisateur peut modifier ce texte.

Il peut indiquer si cette opération est fractionnée en rentrant “F” dans la zone correspondante.

Il peut aussi entrer le nom d’une zone (si les visites par zones sont souhaitées pour cet aéronef).

Ensuite il doit :

- Cliquer sur “Modifier l''opération” pour déclencher la mise à jour des fichiers ce qui entraîne du message d’affichage de la confirmation “Opération ATA100 mise à jour”. L’utilisateur peut continuer les modifications en répétant les opérations ci-dessus.
- Ou cliquer sur “Retour Menu Lancement” pour ne pas prendre en compte les modifications et retourner au menu de Lancement de Révision.

Suppression d'une opération ATA100

La sélection de cette option entraîne l’affichage de l’écran “Suppression d’une Opération ATA100 pour le y-xxxx” contenant les zones d’information suivantes :

- liste des Chapitres-Sections-Opérations ATA100 dans une liste déroulante
  par défaut, la première opération de la liste est sélectionnée
- liste des visites du Programme d’Entretien actuel dans lesquelles l’opération ATA100 sélectionnée est référencée
- libellé de l’opération ATA100 sélectionnée
- indication s’il s’agit d’une opération cumulative
- indication si cette opération appartient à une zone (si cette information a été enregistrée à l’enregistrement de l’opération ATA100)

L’utilisateur doit :

1 - choisir l’opération ATA100 qu’il désire supprimer en cliquant sur elle dans la liste déroulante

Tous Droits de Reproduction Réservés

2 - contrôler qu'il s'agit bien de celle-là en vérifiant les détails affichés et qu'elle n'est pas associée à une visite

3 - cliquer sur "Supprimer" pour déclencher la suppression qui est alors confirmée par le message "Opération ATA100 supprimée" ou sur "Retour Menu Lancement" pour ne rien changer.

Nota : Si l'opération sélectée est associée à au moins une visite, ***Aéro Maintenance Software***™ ne permet pas la suppression. Il faudra dans ce cas que l'utilisateur blanchisse cette visite associée à l'opération à l'aide de la fonction "Ventilation des opérations ATA par visite".

Quand aucune visite n'est associée à l'opération sélectée, la suppression de l'opération est autorisée.

Ventilation des opérations ATA100 par visite

Cette "fonction élémentaire" permet d'affecter, de ré-affecter ou de supprimer les visites associées à chaque opération ATA100 du Programme d'Entretien.

La sélection de cette option entraîne l'affichage de l'écran "Ventilation des Opérations par Visite pour le y-xxxx" qui contient les zones suivantes :

- liste déroulante des opérations ATA100 (en haut à gauche de l'écran) avec pour certaines les visites auxquelles elle sont déjà attachées
- libellé détaillé de l'opération sélectionnée (en bas à gauche de l'écran)
- liste des visites déclarées dans le Programme d'Entretien de cet aéronef
- bouton de commande "Retour Menu Lancement"
- bouton de commande "Fin de Ventilation"
  utilisé lorsque l'utilisateur a terminé toutes les opérations de ventilation pour faire enregistrer cette nouvelle ventilation des opérations ATA100 dans les visites.

Pour effectuer une ventilation des visites pour une opération ATA100, l'utilisateur doit :

- sélecter l'opération ATA100 dans la liste déroulante
- sélecter la visite souhaitée en cliquant dans la liste des visites disponibles dans ce Programme d'Entretien

Il peut aussi "blanchir" les visites en cliquant sur la visite qui ne doit plus être affectée à l'opération ATA100 sélectionnée.

Une fois toutes les ventilations effectuées, l'utilisateur doit sortir en cliquant sur le bouton "Fin de ventilation" qui déclenche la mise à jour des ventilations dans le Programme d'Entretien en cours de révision.

Si l'utilisateur quitte ce panneau par "Retour menu lancement", les mises à jour ne sont pas effectuées.

Saisie des Informations de Révision

Cette "fonction élémentaire" permet d'enregistrer la description des modifications intervenues dans la nouvelle version/révision du Programme d'Entretien.

Aéro Maintenance Software™ invite l'utilisateur à saisir un texte libre rappelant la nature des

Tous Droits de Reproduction Réservés

modifications apportées dans le cadre de la nouvelle version/révision. Ce texte est inséré dans le chapitre version/révision de l'édition du nouveau Programme d'Entretien, pour permettre d'apprécier rapidement la nature des modifications apportées.

Cette opération est fortement recommandée par l'organisme de contrôle aéronautique, le GSAC.

Validation des modifications du Programme d'Entretien

Une fois que l'utilisateur a terminé la préparation de la nouvelle version/révision du Programme d'Entretien, il doit lancer cette "fonction élémentaire" qui s'assurera de l'intégrité de la nouvelle version/révision du Programme d'Entretien.

Cette intégrité est basée sur l'association des visites et des opérations ATA100. Toute visite doit comporter au moins une opération ATA100. Toute opération ATA100 doit pointer dans au moins une visite. Une opération ATA100 ne peut être présente dans plus d'une visite de même catégorie (routine, détaillée, vieillissement).

Lorsque la version/révision est validée avec succès par ***Aéro Maintenance Software***™, un message d'information est affiché invitant l'utilisateur à recréer la nouvelle version/révision : il doit cliquer sur "Retour Lancement".

Création du Nouveau Programme d'Entretien

Une fois validé, l'option "Création" devient disponible permettant de créer le nouveau Programme d'Entretien.

L'utilisateur a la possibilité de différer cette création en cliquant sur "Retour Préparation de Révision".

Cette "fonction élémentaire" permet à l'utilisateur de choisir entre une évolution de révision ou une évolution de version. Selon ce choix, ***Aéro Maintenance Software***™ incrémente automatiquement le niveau de la version/révision.

En cliquant sur "OK", un message récapitulatif des options choisies pour ce nouveau Programme d'Entretien est affiché, puis cette "fonction élémentaire" recrée la nouvelle version/révision du Programme d'Entretien.

Si la création se termine avec succès, un message est affiché invitant l'utilisateur à retourner au menu de Préparation d'un Programme d'Entretien pour l'imprimer. Cliquer sur "Retour Menu Préparation" : à l'affichage de ce menu l'option "Edition pour approbation" est disponible pour sélection.

Edition du programme d'Entretien pour approbation

Avant de pouvoir basculer en opérationnel tout nouveau Programme d'Entretien, le responsable Maintenance qui a créé ce Programme doit le soumettre à l'organisme de contrôle aéronautique (en France, le GSAC) pour le faire approuver.

Dans le menu de Préparation d'un Nouveau Programme d'Entretien, cliquer sur "Edition pour approbation" afin d'obtenir la liste du Programme d'Entretien sur l'imprimante qui doit être connectée à l'ordinateur. Un lien automatique est fait avec le logiciel Microsoft WORD™ afin de permettre cette impression.

Quand l'édition est terminée, le document peut être remis à l'organisme de contrôle afin d'obtenir son

Tous Droits de Reproduction Réservés

accord pour utiliser le nouveau programme d'Entretien qui a été créé.

Au cas où des modifications s'avéreraient nécessaires, ce nouveau programme d'Entretien pourra servir de base pour faire les changements requis ou pour le transformer. Puis la séquence "Saisie Info. révision", "Validation", "Création" et "Edition" devra à nouveau être réalisée avant une nouvelle soumission pour approbation.

Mise en opérationnel du Nouveau Programme d'Entretien

Lorsqu'elle a été approuvée par l'organisme de contrôle aéronautique, la nouvelle version/révision du Programme d'Entretien peut être basculée en opérationnel afin d'être utilisée pour lancer les visites de l'aéronef concerné.

Cliquer sur "Mise en Opérationnel"

Un message rappelle à l'utilisateur qu'avant de procéder à cette opération, il doit avoir fait approuver ce nouveau Programme d'Entretien : si cela a été fait, cliquer sur "OUI" pour continuer, sinon cliquer sur "NON" pour arrêter.

Cette nouvelle version/révision est prête à devenir la version courante et l'historique des versions/révisions est mis à jour.

L'indicateur "Programme d'Entretien invalidé", qui pouvait apparaître dans le bloc AIRAMS , est enlevé.
A la suite de la création du nouveau Programme d'Entretien, celui-ci est mis automatiquement en "incohérence" (un feu rouge apparaît dans le bloc "Choix d'aéronef" du menu Choix d'Opération).

Il y a "incohérence" lorsqu'une visite du Programme d'Entretien n'est pas référencée par une butée correspondante.

L'utilisateur doit aller dans le menu "Révision de Programme d'Entretien" et cliquer sur l'option "Validation de cohérence des Butées/Programme d'Entretien".

Si les nouvelles visites du Programme d'Entretien sont toutes référencées par une butée, alors l'indicateur d'incohérence (feu rouge) disparaît. Dans le cas contraire, l'utilisateur doit déclarer les butées manquantes dont la liste est fournie au terme de la validation de cohérence.
Quand la cohérence est complète, l'indicateur d'incohérence (feu rouge) disparaît dans le bloc "Choix d'aéronef" du menu Choix d'Opération.

La nouvelle version/révision du Programme d'Entretien devient alors opérationnelle : c'est celle dorénavant utilisée pour toutes les nouvelles visites lancées par l'utilisateur pour cet aéronef.

Tous Droits de Reproduction Réservés

Fin de la Documentation Technique.

Cette page a été laissée blanche intentionnellement.

Tous Droits de Reproduction Réservés